



Nations Unies

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2003-31 juillet 2004

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 2 (A/59/2)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 2 (A/59/2)

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2003-31 juillet 2004



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	1
Première partie	
Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	27
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	31
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	34
IV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	38
V. Séances tenues par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2003 au 31 juillet 2004	39
VI. Rapports annuels des comités des sanctions	61
VII. Séances du Conseil de sécurité et de pays qui fournissent des contingents tenues entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	62
VIII. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	63
IX. Séances tenues par les groupes de travail du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	66
X. Groupes d'étude et instances de surveillance et leurs rapports	67
XI. Missions du Conseil de sécurité et rapports y relatifs	68
XII. Opérations de maintien de la paix créées, en cours, ou achevées entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	69
XIII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	71
XIV. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	75
XV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	76

Deuxième partie

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. La situation au Libéria	77
2. La situation en Côte d'Ivoire	80
3. Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies.	83
4. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	84
Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	84
5. La situation concernant la République démocratique du Congo	86
6. La situation entre l'Iraq et le Koweït	90
7. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie	94
A. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité	94
B. La situation en Bosnie-Herzégovine	95
C. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	96
8. Points relatifs à la situation au Moyen-Orient	99
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	99
B. Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies	105
Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies	105
C. La situation au Moyen-Orient	105
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	105
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban	107
9. Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes	111
10. Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit	120

11.	Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991 des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	120
12.	Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents.	121
A.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	121
B.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays susceptibles de fournir des contingents et des éléments de police civile au projet d'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	121
C.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	122
D.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	122
E.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	122
F.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	123
G.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	123
H.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	123
I.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	124
J.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	124

K. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	124
13. La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie	125
14. La situation en Sierra Leone	127
15. La situation au Burundi	129
16. Justice et légalité : rôle de l'Organisation des Nations Unies	132
17. La situation en Guinée-Bissau	133
18. Questions concernant le Soudan	135
A. Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies	135
B. Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies	136
C. Rapport du Secrétaire général sur le Soudan	137
19. La situation en Afghanistan	140
20. La situation au Timor-Leste	142
21. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	143
22. La situation concernant le Sahara occidental	145
23. Les femmes et la paix et la sécurité	146
24. Mission du Conseil de sécurité	147
25. La situation en Somalie	148
26. L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix	150
27. La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix	150
28. La situation dans la région des Grands Lacs	151
29. La situation à Chypre	152
30. Région de l'Afrique centrale	155
31. Protection des civils en période de conflit armé	156
32. Exposés des présidents de comité ou de groupe de travail du Conseil de sécurité	156
33. Armes légères	157

34. Les enfants et les conflits armés	158
35. Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies	158
36. La situation en Géorgie	159
37. La question concernant Haïti	161
38. Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest	163
39. Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits	163
40. Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive	164
41. Non-prolifération des armes de destruction massive	164
42. Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	165
43. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	165
44. Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	166
45. Crises complexes et réaction de l'Organisation des Nations Unies	166
46. Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits	167
47. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation	167
Troisième partie	
Autres questions examinées par le Conseil de sécurité	
1. Questions relatives à la synthèse des travaux du Conseil de sécurité	169
2. Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	169
3. Documentation et méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité	169
Quatrième partie	
Comité d'état-major	
Travaux du Comité d'état-major	171
Cinquième partie	
Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais n'ayant pas fait l'objet d'un débat lors des réunions du Conseil au cours de la période considérée	
1. La question indo-pakistanaise	173
2. La situation en Afrique	173
3. Communications de l'Union européenne	174
4. La situation en République centrafricaine	176
5. Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés	176
6. Communications du Kazakhstan	176
7. Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive	176

8.	Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	177
9.	Communications concernant l'Organisation de la Conférence islamique.	178
10.	Communications concernant la réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.	178
11.	La situation concernant le Rwanda	178
12.	Communications concernant l'Angola.	179
13.	Communications concernant le Tchad	180
14.	Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	180
15.	Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria	180
16.	Communications concernant la Corée	181
17.	Communication de l'Autriche	181
18.	Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.	181
19.	Questions d'ordre général relatives aux sanctions	181
20.	Communications concernant les relations entre l'Érythrée et le Soudan	181
21.	Communication concernant les relations entre El Salvador et le Honduras	182
22.	Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa.	182
23.	Communication concernant les Comores	182
24.	Communications concernant l'Ukraine	182
25.	Communication de l'Association sud-asiatique de coopération régionale	183
26.	Communication concernant les relations entre l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie.	183
27.	Communication de la Suède.	183
28.	Communication concernant les relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique	183
29.	Communication concernant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	183
30.	Communications concernant les relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda.	183
31.	La situation au Tadjikistan et sur la frontière tadjiko-afghane.	183
32.	Communication de l'Ouganda	184
33.	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Cour pénale internationale)	184
34.	Communication concernant l'Organisation de coopération d'Asie centrale.	184
35.	Communication concernant l'Organisation de Shanghai pour la coopération	184

36. Communications concernant la nomination du Conseiller spécial du Secrétaire général chargé de la prévention des génocides	184
---	-----

Sixième partie

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	185
2. Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	186
3. Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies créée en application du paragraphe 1 de la résolution 1284 (1999)	188
4. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne	191
5. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	191
6. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	192
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	198
8. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	198
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	199
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	200
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria	201
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	202
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	204
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	204
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	205
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	206

Appendices

I.	Liste des membres du Conseil de sécurité en 2003 et 2004	207
II.	Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité	208
III.	Présidents du Conseil de sécurité	216
IV.	Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004	217

Introduction

Durant les 12 derniers mois, le Conseil de sécurité a connu une intense activité, examinant un large éventail de questions.

L'Iraq a occupé une très large place dans l'ordre du jour, comme en témoignent l'adoption de cinq résolutions et la convocation à intervalles réguliers de quatre réunions d'information par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en application de la résolution 1483 (2003), ainsi que d'une réunion d'information par le Représentant permanent des États-Unis conformément à la résolution 1511 (2003) sur les activités de la force multinationale. Par sa résolution 1546 (2004), le Conseil a approuvé la formation d'un gouvernement souverain, étape qui marquerait la fin officielle de l'occupation. L'année a également été marquée par la fin de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, créée par la résolution 689 (1991), ainsi que du programme « pétrole contre nourriture », établi par la résolution 986 (1995).

Le Conseil a continué à suivre de près la situation au Moyen-Orient dans le cadre de ses réunions d'information mensuelles ouvertes à tous, accordant son attention au plan de retrait unilatéral. Trois tentatives visant à faire adopter des résolutions n'ont pas abouti, mais le Conseil a adopté deux résolutions, dont la résolution 1515 (2003), dans laquelle il a approuvé la feuille de route du Quatuor. Par ailleurs, il s'est penché régulièrement sur la question de l'Afghanistan, ce qui a notamment débouché sur la prorogation de la Force internationale d'assistance à la sécurité en vertu de la résolution 1510 (2003), et a accueilli avec satisfaction l'adoption d'une nouvelle constitution et l'annonce de la tenue d'élections. Le Kosovo (Serbie-et-Monténégro) a également occupé une très large place dans l'ordre du jour du Conseil, qui a régulièrement procédé à un examen trimestriel des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en particulier dans le contexte des violences interethniques à grande échelle qui ont éclaté au milieu du mois de mars 2004 et du lancement d'un mécanisme d'examen de la politique d'application des normes pour le Kosovo.

Le Conseil a accordé une grande importance aux questions intéressant l'Afrique. Il a tenu trois séances publiques consacrées à la région, a réagi à des crises et à des flambées de violence en Côte-d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Soudan (Darfour), et a autorisé la création de missions des Nations Unies au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Libéria. Il convient de noter que, par sa résolution 1506 (2003), le Conseil a levé les sanctions imposées depuis une dizaine d'années à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne après que celle-ci eut pris des mesures pour se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil s'est également penché sur la question concernant Haïti, ce qui a abouti à la création d'une mission des Nations Unies en vertu de la résolution 1542 (2004), ainsi que sur le règlement global du problème de Chypre. Il a en outre entrepris des missions en Afghanistan, en octobre et novembre 2003, et en Afrique de l'Ouest, en juin 2004.

Le terrorisme est demeuré une des principales questions examinées par le Conseil, compte tenu de la gravité et du nombre croissant des attaques terroristes perpétrées en Iraq, en Afghanistan, en Turquie, en Espagne et dans la République tchétchène de la Fédération de Russie. Le Conseil a régulièrement entendu des exposés faits par le Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et a adopté la résolution 1526 (2004) en vue de renforcer le régime de sanctions correspondant. Enfin, il a continué à recevoir des rapports du Comité créé par la résolution 1373 (2001) et a adopté la résolution 1535 (2004) sur la revitalisation du Comité.

Des réunions d'information ont également eu lieu avec la participation des hauts responsables des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et il y a été principalement question de l'application des stratégies d'achèvement décrites dans la résolution 1503 (2003). En décembre 2003, le Président du Conseil de sécurité, s'appuyant sur le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale (A/58/2), a représenté le Conseil à la réunion organisée par le Secrétaire général à l'intention des présidents des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies.

Afrique

Afrique de l'Ouest

La situation en Afrique de l'Ouest s'est nettement améliorée en ce qui concerne les efforts de consolidation de la paix, exception faite de l'inquiétant effondrement du processus de paix en Côte d'Ivoire. Malgré des difficultés intrinsèques, la consolidation de la paix en Sierra Leone après le conflit est en bonne voie, la sécurité a été considérablement renforcée au Libéria, et la Guinée-Bissau a mené à bien la première phase de son processus de transition politique, après la tenue d'élections législatives.

Du 20 au 29 juin 2004, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone, au Nigéria, en Guinée-Bissau et en Guinée. La mission a concentré son attention sur le lien entre sécurité et développement, la nécessité d'instaurer une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix ni de prospérité durables, ainsi que sur l'importance d'une approche dynamique de la prévention des conflits. Le 16 juillet, elle a présenté au Conseil de sécurité son rapport (S/2004/525) dans le cadre d'un débat public. Ce rapport décrit les activités de la mission et présente ses observations et ses recommandations.

Côte d'Ivoire

Le Conseil de sécurité a continué à surveiller de près la situation en Côte d'Ivoire, où le climat politique est fragile. Le 4 août 2003, le Conseil, par sa résolution 1498 (2003), a renouvelé pour une période de six mois l'autorisation donnée aux États Membres participant aux forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de même qu'aux forces françaises qui les soutenaient, les chargeant de surveiller le cessez-le-feu et de veiller à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, signé en janvier 2003.

La décision que les Forces nouvelles ont prise de suspendre leur participation aux réunions du Conseil des ministres et l'incapacité du Gouvernement ivoirien d'adopter certaines législations essentielles ont aggravé les tensions politiques. Le 13 novembre 2003, le Conseil, par sa résolution 1514 (2003), a prorogé au 4 février 2004 le mandat de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et a demandé au

Secrétaire général de lui remettre un rapport sur le renforcement éventuel de la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le 4 février 2004, le Conseil, par sa résolution 1527 (2004), a prorogé le mandat de la MINUCI jusqu'au 27 février 2004. Après une série de consultations, le Conseil, par sa résolution 1528 (2004), a créé l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à compter du 4 avril 2004. En conséquence, le Conseil a décidé de renouveler, jusqu'au 4 avril 2004, le mandat de la MINUCI et l'autorisation donnée aux forces de la CEDEAO.

À la suite des violents événements survenus les 25 et 26 mars 2004 à Abidjan, une commission internationale, créée sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises.

La crise politique s'est aggravée lorsque les représentants des forces de l'opposition ont suspendu leur participation au Gouvernement de réconciliation nationale. Le 30 avril 2004, le Conseil a autorisé son président à faire une déclaration dans laquelle a été soulignée la responsabilité individuelle de chacun des acteurs ivoiriens dans le règlement de la crise (S/PRST/2004/12). Le Conseil s'est déclaré prêt à envisager de nouvelles mesures pour encourager la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis, y compris des mesures qui pourraient être prises, si nécessaire, à l'encontre des individus dont les activités constitueraient un obstacle à la pleine application de l'Accord.

Après la présentation, le 14 mai 2004, du rapport de la Commission d'enquête établie par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim (S/2004/384), le Conseil, le 25 mai, a arrêté une déclaration de son président dans laquelle il a condamné fermement les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Côte d'Ivoire, et a réitéré son exigence que le Gouvernement ivoirien identifie et traduise devant la justice les responsables de ces actes (S/PRST/2004/17). Le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir une commission d'enquête internationale qui serait chargée d'enquêter sur l'ensemble des violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Prenant note du fait que, le 20 mai 2004, le

Président Gbagbo a démis de leurs fonctions des ministres de l'opposition, le Conseil a appelé toutes les parties ivoiriennes à reprendre immédiatement le dialogue politique en vue d'assurer le fonctionnement effectif du Gouvernement ainsi que l'application intégrale et inconditionnelle de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Libéria

Par sa résolution 1497 (2003) du 1^{er} août 2003, le Conseil de sécurité a autorisé les États Membres à mettre en place au Libéria une force multinationale qui appuierait, entre autres, la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 17 juin 2003.

Une des conditions énoncées dans l'accord de paix était la démission et le départ du Président Charles Taylor, qui a effectivement quitté le Libéria le 11 août 2003.

Le 27 août 2003, lors d'une séance officielle à laquelle a participé une délégation de la CEDEAO, le Conseil s'est félicité de la signature de l'Accord général de paix à Accra le 18 août. Le 19 septembre, par sa résolution 1509 (2003), le Conseil a créé la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), pour une période de 12 mois, pour qu'elle appuie la mise en œuvre de l'Accord général de paix.

Le Conseil a régulièrement reçu des rapports sur le déploiement de la MINUL. Avec le désarmement et la démobilisation d'un grand nombre d'anciens combattants, des progrès considérables ont été faits en vue d'améliorer la sécurité au Libéria.

Le Conseil a continué à surveiller et à évaluer le régime des sanctions imposé à l'encontre du Libéria. Au vu des rapports du Groupe d'experts sur le Libéria et des recommandations du Comité des sanctions créé par la résolution 1343 (2001), le Conseil, par sa résolution 1521 (2003) du 22 décembre 2003, a décidé de reconduire, sur une base juridique révisée, un régime des sanctions légèrement modifié. Il a créé un nouveau Comité des sanctions en remplacement du Comité créé par la résolution 1343 (2001), ainsi qu'un Groupe d'experts, pour une période de cinq mois, ayant pour mandat, entre autres, de surveiller l'application des mesures imposées par la résolution susmentionnée. Le 12 mars, le Conseil a adopté la résolution 1532 (2004), par laquelle il a gelé les avoirs financiers de l'ancien Président Taylor et de ses proches collaborateurs.

Le 3 juin 2004, lors d'une séance d'information ouverte à tous, le Président du Gouvernement national de transition du Libéria, M. Gyude Bryant, s'est prononcé en faveur de la levée des sanctions économiques. Après avoir examiné les rapports du Groupe d'experts sur le Libéria et du Secrétaire général, le Conseil, dans une déclaration que son président a faite à la presse le 10 juin, a indiqué que les conditions n'étaient pas encore pleinement réunies pour la levée des sanctions. Il a souligné que le maintien des mesures prises à l'encontre du Libéria ne visait pas à punir les autorités nationales et le peuple libérien mais à garantir l'irréversibilité du processus de paix.

Le 27 juin, le Conseil a adopté la résolution 1549 (2004), par laquelle il a décidé de reconduire, jusqu'au 21 décembre 2004, le Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 22 de la résolution 1521 (2003) et de lui confier de nouvelles tâches.

Sierra Leone

La situation en Sierra Leone a continué de s'améliorer avec l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et des travaux de la Commission Vérité et réconciliation, le lancement réussi des activités du Tribunal spécial et l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays.

Le 19 septembre 2003, par sa résolution 1508 (2003), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période de six mois, jusqu'au 30 mars 2004. Lors de consultations tenues le 9 janvier 2004, il s'est félicité de la nomination d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, M. Daudi Mwakawago.

Le 29 mars 2004, par sa résolution 1537 (2004), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUSIL jusqu'au 30 septembre 2004. Compte tenu des difficultés auxquelles la Sierra Leone continuait de se heurter, le Conseil était d'avis que les principaux objectifs relatifs à la sécurité ne seraient pas pleinement atteints à la fin du mandat de la MINUSIL en décembre 2004. Le Conseil s'est dit préoccupé du fait que le Gouvernement sierra-léonais ne serait toujours pas en mesure d'assumer efficacement la responsabilité principale du maintien de la sécurité intérieure à cette date. Il a donc approuvé l'intention du Secrétaire général d'adapter le calendrier de

réduction des effectifs de la MINUSIL en 2004, afin que la réduction de l'effectif militaire se fasse plus progressivement. Enfin, le Conseil a décidé qu'une présence résiduelle de la MINUSIL demeurerait en Sierra Leone pour une période initiale de six mois à compter du 1^{er} janvier 2005.

Guinée-Bissau

À la suite du coup d'État du 14 septembre 2003 en Guinée-Bissau, le Conseil de sécurité, dans une déclaration que son président a faite à la presse, a condamné la prise de pouvoir par des moyens non constitutionnels et demandé que l'ordre constitutionnel soit rapidement rétabli.

Le Conseil a été informé en permanence des efforts ininterrompus déployés par la CEDEAO, la Communauté des États lusophones et l'Organisation des Nations Unies afin de préserver le processus électoral. Lors de consultations tenues le 6 avril 2004, les membres du Conseil se sont félicités de ce que des élections législatives se soient déroulées avec succès les 28 et 29 mars 2004 et ont rendu hommage au peuple de la Guinée-Bissau pour sa maturité démocratique.

Le Conseil est resté préoccupé devant la persistance des graves difficultés économiques et a lancé un appel pour que la communauté internationale maintienne son appui. Dans une déclaration de son président datée du 18 juin 2004, le Conseil s'est félicité de l'amélioration du dialogue entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les institutions de Bretton Woods et a souligné l'importance qu'il attachait à l'organisation, au dernier trimestre de 2004, d'une table ronde en vue de répondre à certains des besoins les plus urgents de la Guinée-Bissau (S/PRST/2004/20).

La mission susmentionnée du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest s'est rendue en Guinée-Bissau les 27 et 28 juin 2004, en même temps qu'une mission du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social et du Groupe des amis de la Guinée-Bissau.

République démocratique du Congo

Le Conseil de sécurité a continué de suivre avec attention et sur une base régulière la situation en République démocratique du Congo par le biais des rapports périodiques du Secrétaire général et des exposés du Département des opérations de maintien de

la paix et du Représentant spécial du Secrétaire général William Swing. Des incidents violents ont continué de se produire sur le terrain, en particulier dans l'est du pays.

Par le biais de déclarations faites à la presse, de déclarations du Président et de résolutions, le Conseil a exprimé sa préoccupation au sujet de la persistance de la violence et de l'instabilité dans la République démocratique du Congo. Il a continué d'exercer des pressions sur toutes les parties congolaises afin de faire en sorte qu'elles demeurent fermement déterminées à promouvoir le processus de paix de l'Accord global et inclusif. Le Conseil a demandé à maintes reprises à tous les États de la région de jouer un rôle constructif. Il a lancé un avertissement solennel aux États voisins de la République démocratique du Congo au sujet des conséquences de leur soutien aux groupes rebelles armés. Le soutien du Conseil à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à la nature robuste de son mandat a été maintes fois souligné. Le Conseil a aussi demandé à la communauté internationale d'aider le Gouvernement de transition à appliquer l'Accord global et inclusif. Pendant la période à l'examen, une importance particulière a également été accordée à la nécessité d'appliquer et de surveiller l'embargo sur les armes établi par la résolution 1493 (2003).

Le 13 août 2003, par sa résolution 1499 (2003), le Conseil a prorogé le mandat du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo pour trois mois, jusqu'au 31 octobre 2003, afin de lui permettre d'achever les éléments restants de son mandat. Le 19 novembre 2003, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle il a pris acte du rapport final du Groupe qui avait achevé ses travaux.

Le 26 août 2003, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1501 (2003) par laquelle il a décidé d'assurer le transfert d'autorité de la Force multinationale intérimaire d'urgence à la MONUC pendant la période du 1^{er} au 15 septembre 2003. Dans une déclaration faite à la presse, le 3 septembre, il s'est félicité des mesures prises par l'Union européenne touchant les déploiements de la Force, lesquelles avaient aidé à éviter une tragédie humanitaire à Bunia.

Le 15 janvier 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1522 (2004) dans laquelle il a décidé l'exigence de la démilitarisation de Kisangani et de ses environs, exprimée dans la résolution 1304 (2000), ne s'appliquerait pas aux forces intégrées et restructurées de la République démocratique du Congo et aux forces armées comprises dans le programme global pour la formation d'une armée nationale restructurée et intégrée.

Le 12 mars 2004, par sa résolution 1533 (2004), le Conseil a établi un comité du Conseil de sécurité et un groupe d'experts sur l'application de l'embargo sur les armes imposé dans le contexte de la situation en République démocratique du Congo par le paragraphe 20 de sa résolution 1493 (2003).

Le 14 mai 2004, dans une déclaration du Président (S/PRST/2004/15), le Conseil a exprimé sa grave préoccupation quant aux rapports faisant état d'incursions d'éléments de l'armée rwandaise en République démocratique du Congo, et exigé que le Gouvernement rwandais prenne des mesures pour empêcher toute présence de ses troupes sur le territoire de la République démocratique du Congo. Il a également appelé les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à mener conjointement une enquête, avec l'aide de la MONUC, sur le contenu des rapports faisant état d'incursions armées par-delà leur frontière commune.

Dans une déclaration du Président adoptée le 7 juin 2004, le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté la prise de la ville de Bukavu, le 2 juin, par des forces rebelles et souligné que ces actions constituaient une grave menace au processus de paix et à la transition (S/PRST/2004/19). Le 22 juin, le Conseil a réitéré sa vive préoccupation devant la poursuite des violences et de l'instabilité en République démocratique du Congo, et condamné dans les termes les plus vigoureux toute implication de forces extérieures en République démocratique du Congo; il a mis en garde toutes les parties contre toute tentative de s'engager dans des actes de guerre ou des violations de l'embargo imposé par la résolution 1493 (2003), et invité le Secrétaire général à examiner précisément le besoin d'une éventuelle capacité de réaction rapide pour la MONUC (S/PRST/2004/21).

Le 27 juillet 2004, le Conseil a tenu des consultations et entendu une déclaration du

Représentant permanent de l'Algérie en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004).

Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1552 (2004), renouvelant, jusqu'au 31 juillet 2005, les dispositions des paragraphes 20 à 22 de la résolution 1493 (2003) et toutes les dispositions de la résolution 1533 (2004), et rétablissant pour une période expirant le 31 janvier 2005 le groupe d'experts visé au paragraphe 10 de la résolution 1533 (2004).

Le 29 juillet 2004, par sa résolution 1555 (2004), le Conseil a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Burundi

Le Conseil de sécurité a continué d'appuyer l'application de l'Accord d'Arusha sur la paix et la réconciliation au Burundi. Le 9 octobre 2003, dans une déclaration faite par le Président à la presse, il s'est félicité de la signature du Protocole de Pretoria sur le partage des pouvoirs politique, de défense et de sécurité entre le Gouvernement de transition du Burundi et les CNDD-FDD. Le Conseil a renouvelé son appel urgent aux rebelles des FNL-Rwasa, afin qu'ils engagent immédiatement des négociations avec le Gouvernement de transition pour rejoindre le processus de paix de l'Accord d'Arusha.

Le 4 décembre 2003, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation au Burundi, à laquelle ont participé le Vice-Président de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi, et le Président du Conseil économique et social. Les membres du Conseil se sont félicités du rôle de premier plan joué par la mission de l'Union africaine qui avait soutenu les efforts des Burundais attachés à un règlement pacifique d'un conflit décennal.

Le 22 décembre 2003, dans une déclaration du Président, le Conseil a réaffirmé son plein appui au processus de paix de l'Accord d'Arusha et appelé toutes les parties burundaises à mettre en œuvre leurs engagements; il a prié le Secrétaire général de procéder aux travaux d'évaluation appropriés sur la manière dont les Nations Unies pourraient apporter l'appui le plus efficace à la mise en œuvre complète de l'Accord d'Arusha (S/PRST/2003/30).

Le 21 mai 2004, par sa résolution 1545 (2004), le Conseil a autorisé, pour une durée initiale de six mois à

compter du 1^{er} juin 2004, avec l'intention de la proroger pour des périodes additionnelles, le déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi intitulée Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Cette dernière comprendrait un effectif maximum de 5 650 militaires, et jusqu'à 120 policiers civils, ainsi que le personnel civil approprié. Carolyn McAskie a été nommée Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi et Chef de l'ONUB. À la suite du lancement du déploiement de l'ONUB, le 1^{er} juin 2004, le Conseil a entendu des exposés présentés à intervalles réguliers par le Département des opérations de maintien de la paix sur l'évolution de la situation au Burundi et l'établissement de l'ONUB.

Somalie

Le 20 août 2003, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie sur le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts créé par la résolution 1474 (2003) pour enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes. Du 5 au 18 octobre, cet organe a entrepris une mission d'évaluation dans la région, centrée sur l'application de l'embargo sur les armes et ses conséquences sur le processus de paix en Somalie.

Le 4 novembre 2003, le Représentant spécial du Secrétaire général, Winston Tubman, a présenté aux membres du Conseil le rapport du Secrétaire général (S/2003/987) sur la situation en Somalie. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2003/19) engageant les parties à soutenir le processus de réconciliation.

Le 3 décembre 2003, le Conseil a tenu des consultations officieuses pour examiner le rapport du Groupe d'experts et entendre le rapport du Président du Comité. À cette occasion, il a souligné le rôle critique d'une application et d'une surveillance effectives du régime des sanctions pour les pourparlers nationaux sur la paix et la réconciliation en Somalie.

Le 16 décembre 2003, dans sa résolution 1519/2003, le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par les flux continus d'armes et de munitions arrivant en Somalie et prié le Secrétaire général de créer un groupe de contrôle qui axera son action sur les violations de l'embargo.

Le 25 février 2004, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2004/115), après quoi le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2004/3) dans laquelle il a affirmé son appui au processus de paix en Somalie, s'est félicité de la signature, le 29 janvier 2004 de la Déclaration sur l'harmonisation des différentes questions, et a condamné ceux qui font obstacle aux négociations de paix.

Le 9 juin 2004, le Conseil a reçu le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2004/469), annonçant la phase finale du processus de réconciliation nationale en Somalie qui devait s'achever avec la formation du gouvernement de transition d'ici le 31 juillet 2004.

Le 14 juillet 2004, dans une déclaration du Président (S/PRST/2004/24), le Conseil a réaffirmé son appui résolu au processus de réconciliation nationale en Somalie, rendu hommage à l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour les efforts qu'elle déployait afin de restaurer la paix en Somalie, et exprimé de nouveau sa préoccupation devant les violations de l'embargo sur les armes à l'encontre de ce pays.

Éthiopie et Érythrée

Le 10 septembre 2003, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et Érythrée, Legwaila Joseph Legwaila, a présenté au Conseil de sécurité le rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Éthiopie et Érythrée (S/2203/858). Le 12 septembre 2003, par sa résolution 1507 (2003), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE) jusqu'au 15 mars 2004.

Le 8 janvier 2004, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2003/1186) sur la situation en Éthiopie et Érythrée. Il a souligné les retards intervenus dans le processus de démarcation et l'absence de liberté de mouvement de la Mission et de soutien logistique. Il a demandé aux membres du Conseil et aux deux Gouvernements de demeurer fermement déterminés à parvenir à une solution politique mutuellement acceptable, conforme à l'Accord de paix d'Alger.

Le 11 mars 2004, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/180), centrante son attention sur les causes de l'impasse. Un Envoyé spécial du Secrétaire général, Lloyd Axworthy, a été nommé afin de faciliter l'application de l'Accord d'Alger et de la décision de la Commission du tracé de la frontière.

Le 12 mars 2004, par sa résolution 1531 (2004), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUEE jusqu'au 15 septembre 2004. Le 15 juillet, il a tenu des consultations pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation en Éthiopie et Érythrée (S/2004/543). Dans une déclaration faite à la presse, il a engagé les deux parties à prendre des mesures afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient leurs relations, à appliquer sans retard la décision de la Commission du tracé de la frontière, et à coopérer avec la MINUEE, afin de maintenir la stabilité et de prévenir les incidents dans les zones frontalières. Les membres du Conseil ont également demandé aux parties d'intensifier leurs efforts afin de parvenir à une solution politique efficace et mutuellement acceptable des problèmes en suspens.

Soudan

Le 2 avril 2004, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur des secours d'urgence sur la situation humanitaire dans la région du Darfour, au Soudan. Dans une déclaration à la presse adoptée le 2 avril, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la crise humanitaire massive. Ses membres ont demandé aux parties concernées de coopérer pleinement afin de trouver une solution à la grave situation prévalant dans la région, d'assurer la protection des civils et de faciliter l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées.

Le 25 mai 2004, dans une déclaration du Président (S/PRST/2004/18), le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire au Darfour et les informations selon lesquelles des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuaient d'être perpétrées. Il a de nouveau demandé aux parties, en particulier au Gouvernement soudanais, d'assurer la protection des civils et de faciliter l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées, souligné que le Gouvernement devait faciliter le retour volontaire et en sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers,

et leur assurer une protection, et engagé toutes les parties, y compris les groupes rebelles à souscrire à ces objectifs. Le Conseil s'est félicité de l'accord de cessez-le-feu du 8 avril 2004, a exprimé son plein et actif appui aux efforts déployés par l'Union africaine pour constituer une commission de cessez-le-feu et des unités de protection, et a demandé aux parties soudanaises de faciliter le déploiement immédiat d'observateurs au Darfour. Le Conseil a également souligné que toutes les parties devraient d'urgence observer le cessez-le-feu et prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la violence, et appelé le Gouvernement soudanais à respecter l'engagement qu'il avait pris de neutraliser et de désarmer les milices Jinjawid. Il a demandé à la communauté internationale de répondre rapidement et efficacement à l'appel consolidé pour le Darfour, et encouragé les parties à intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement politique de leur différend.

Le 3 juin 2004, le Secrétaire général a publié son rapport sur l'état d'avancement du processus de paix au Soudan (S/2004/453), demandant au Conseil d'approuver le déploiement d'une équipe préparatoire dans le pays, d'appuyer le processus de paix entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais, et de prendre des mesures énergiques, compte tenu de la détérioration de la situation au Darfour.

Par sa résolution 1547 (2004), adoptée le 11 juin 2004, le Conseil a autorisé le déploiement d'une mission politique spéciale chargée d'entreprendre des travaux préparatoires dans la perspective d'une opération de paix plus complète, après la signature d'un accord de paix global.

Le 7 juillet 2004, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation au Darfour, à l'issue de sa visite dans la région, sur la détérioration de la situation humanitaire dans la région et la signature, le 3 juillet, d'un communiqué conjoint par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général.

Le 21 juillet 2004, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Jan Pronk, a fait un exposé au Conseil, dans le cadre d'une séance officielle, sur les mesures prises et les engagements assumés par le Gouvernement soudanais aux termes du communiqué conjoint, et sur la situation humanitaire au Darfour.

Le 30 juillet 2004, par 13 voix, contre zéro, avec 2 abstentions, le Conseil a adopté la résolution 1556 (2004), par laquelle il a imposé un embargo sur les armes contre des entités non gouvernementales et des personnes, y compris les janjaouid au Darfour, et exigé que le Gouvernement soudanais désarme et arrête et traduise en justice ces milices, les chefs et leurs complices. Il a également demandé au Gouvernement de mettre en œuvre tous les engagements pris dans le communiqué conjoint du 3 juillet 2004, et aux rebelles d'engager, sans préalable, des pourparlers en vue d'un règlement politique avec le Gouvernement. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte dans les 30 jours, puis tous les mois, des progrès accomplis par le Gouvernement, et déclaré son intention d'envisager d'autres actions, y compris des mesures telles que celles prévues à l'Article 41 de la Charte des Nations Unies en cas de non-respect de ses engagements par le Gouvernement soudanais.

République centrafricaine

Le Conseil de sécurité a continué de suivre la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), par le biais des rapports périodiques du Secrétaire général et des exposés de son Représentant, le général Lamine Cissé. Tout au long de l'année, le Conseil a été encouragé par l'évolution positive de la situation politique en République centrafricaine.

En juillet 2004, le Conseil a encouragé les autorités centrafricaines qui assumaient la responsabilité principale du succès de la transition, à poursuivre leurs efforts afin d'organiser à titre prioritaire des élections présidentielles et législatives libres, transparentes et démocratiques au début de 2005. Il a pris note des efforts considérables déployés par les membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et lancé un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse dans les meilleurs délais l'assistance nécessaire à la République centrafricaine.

Sahara occidental

Le Conseil de sécurité a entendu des exposés à intervalles réguliers sur la situation concernant le Sahara occidental.

Le 29 avril 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1541 (2004), réaffirmant son soutien au Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui constitue une solution politique optimale reposant sur un accord entre les deux parties. La résolution prévoyait la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour une période de six mois, jusqu'au 31 octobre 2004, et le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter avant la fin du mandat de la Mission un rapport sur la situation contenant notamment une évaluation de l'importance des effectifs dont la MINURSO aurait besoin, en vue d'une éventuelle réduction de son envergure.

Le 11 juin 2004, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre par laquelle il l'informait que son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, M. James A. Baker III, avait présenté sa démission et que l'actuel Représentant spécial pour le Sahara occidental, M. Álvaro de Soto poursuivrait avec les parties et les pays voisins, la recherche d'une solution politique juste, durable et acceptable par les parties qui donne l'autodétermination au peuple du Sahara occidental suivant des modalités compatibles avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Jamahiriya arabe libyenne

En septembre 2003, les membres du Conseil de sécurité ont examiné la question de la levée des sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne, lesquelles avaient été suspendues en 1999. Le 12 septembre, le Conseil, par sa résolution 1506 (2003) a levé les sanctions et retiré la question de la liste des questions dont il est saisi.

Le 23 décembre 2003, à l'issue de consultations officieuses entre les membres du Conseil, le Président a fait une déclaration à la presse au sujet de la lettre annonçant la décision du Gouvernement libyen d'abandonner volontairement ses programmes de fabrication d'armes de destruction massive.

Le 22 avril 2004, le Conseil a autorisé le Président à faire une déclaration accueillant avec satisfaction la décision libyenne et exprimant l'espoir que la résolution 2004/18 du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique serait

appliquée dans un esprit de coopération continue (S/PRST/2004/10).

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

En mars 2004, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a adopté un calendrier d'activités pour 2004.

D'après son programme, le Groupe de travail a tenu des réunions conjointes avec le Groupe consultatif spécial sur le Burundi du Conseil économique et social et des experts non gouvernementaux sur les normes régionales et internationales concernant les changements de régimes non constitutionnels en Afrique, ainsi qu'avec la Mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Questions diverses

Le 20 novembre 2003, le Conseil a tenu une séance publique de haut niveau sur la situation dans la région des Grands Lacs, au cours de laquelle il a examiné le rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099). Ont participé aux travaux le Secrétaire général, des ministres des pays de la région, les représentants du Président de l'Union africaine et du Président de la Commission de l'Union africaine, et les Représentants spéciaux du Secrétaire général et de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. La séance avait pour objet de préparer, en faisant fond sur les décisions antérieures du Conseil et d'autres instances, la tenue en temps opportun d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, le développement et la démocratie dans la région des Grands Lacs de l'Afrique, qui serait organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine en vue d'assurer une paix durable, la sécurité et la stabilité dans la région, en particulier par la normalisation complète des relations entre les pays concernés et la mise en place de mesures et de mécanismes propres à rétablir la confiance. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2003/23), dans laquelle il réitérait son attachement à la tenue d'une telle conférence.

Le 24 novembre 2003, le Conseil a tenu une séance publique consacrée au renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la

sous-région centrafricaine aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. Le Conseil a fondé ses débats sur le rapport d'une mission d'évaluation envoyée par le Secrétaire général en Afrique centrale du 8 au 22 juin 2003 (S/2003/1077). Le Secrétaire général a proposé la nomination d'un envoyé spécial pour la région qui concentrerait ses efforts sur les questions politiques. Ont également participé à la séance des représentants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale.

Le 25 mars 2004, le Conseil a tenu une séance publique sur les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest en relation avec le rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200). Le Secrétaire général et des représentants de la CEDEAO ont participé aux travaux. Les membres du Conseil qui ont pris la parole ont appuyé les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et demandé aux États de la région de prendre un certain nombre de mesures pour résoudre des questions transfrontalières telles que les enfants soldats, les mercenaires et le trafic d'armes. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2004/7).

Le 7 avril 2004, lors d'une réunion de l'Assemblée générale commémorant le génocide de 1994 au Rwanda, coprésidée par le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité, ce dernier a déclaré que le Conseil approuvait sans réserve la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial chargé de la prévention des génocides. Il a également déclaré que le Conseil ne doutait pas que le Conseiller spécial pourrait contribuer utilement à ses travaux, et était résolu et prêt à coopérer, conformément à la Charte, avec le Conseiller spécial de manière à faire face à toute situation qui, si rien n'était fait pour l'empêcher ou y mettre fin, risquait de conduire à un génocide.

Amériques

Haïti

Le Conseil de sécurité a réagi promptement et efficacement devant la dégradation de la situation en Haïti. Il s'est réuni à plusieurs reprises, pour des consultations officieuses et des séances officielles, en vue d'examiner cette situation, caractérisée par la

montée de la violence et une détérioration sur le plan politique et humanitaire.

Le 26 février 2004, suite à la demande formulée par le Gouvernement jamaïcain au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Conseil a tenu une séance publique sur la question de Haïti. À l'issue de la séance, il a adopté une déclaration de son Président saluant et approuvant l'Organisation des États américains (OEA) et la CARICOM pour leur rôle moteur dans la promotion d'un règlement pacifique et pour leurs efforts visant à rétablir la confiance entre les parties. Le Conseil a déclaré qu'il étudierait d'urgence les options concernant un engagement international, et notamment celle d'une force internationale d'appui à un règlement politique, conformément à la Charte des Nations Unies (S/PRST/2004/4).

Le 29 février 2004, prenant note de la démission de Jean-Bertrand Aristide comme Président d'Haïti et prenant acte du fait que le nouveau Président d'Haïti appelait la communauté internationale à lui apporter d'urgence son soutien pour l'aider à rétablir la paix et la sécurité en Haïti et à promouvoir le processus politique constitutionnel en cours, le Conseil, par sa résolution 1549 (2004), adoptée à l'unanimité, a autorisé le déploiement en Haïti d'une force internationale intérimaire pour une période de trois mois au maximum. Il s'est déclaré prêt à créer ensuite une force de stabilisation des Nations Unies.

Le 30 avril 2004, le Conseil a, à l'unanimité, adopté la résolution 1542 (2004) et établi la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} juin 2004. La MINUSTAH comporterait jusqu'à 6 700 hommes, jusqu'à 1 622 officiers de police et un certain nombre de composantes multidimensionnelles de consolidation de la paix. Une égale importance était accordée dans le mandat de la Mission à l'instauration d'un climat sûr et stable, au processus politique et aux droits de l'homme. Le Conseil demandait instamment à la communauté internationale, en particulier aux organes, organismes et institutions des Nations Unies d'aider le Gouvernement de transition à arrêter une stratégie de développement à long terme propre à rétablir durablement la stabilité et à combattre la pauvreté en Haïti.

À la suite du déploiement de la MINUSTAH le 1^{er} juin 2004, le Conseil a entendu à intervalles réguliers des exposés du Département des opérations

de maintien de la paix sur les derniers événements survenus en Haïti et la mise sur pied de la MINUSTAH. Le Conseil s'est dit encouragé de constater que la situation en Haïti demeurait calme et stable, et que le déploiement de la Mission était en bonne voie. Les membres du Conseil ont rappelé qu'il était d'une importance cruciale de promouvoir le développement économique et social à long terme et la lutte contre la pauvreté en Haïti, pour préserver durablement la paix et la stabilité dans ce pays.

Le Secrétaire général a nommé M. Juan Gabriel Valdés Représentant spécial et Chef de la MINUSTAH.

Asie

Afghanistan

Le Conseil de sécurité a continué d'examiner à intervalles réguliers la situation en Afghanistan, sur la base en particulier des rapports du Secrétaire général et des exposés du Département des opérations de maintien de la paix ou du Représentant spécial du Secrétaire général. Il a prêté une attention particulière aux préparatifs de la Loya Jirga constitutionnelle, qui est convenue, le 4 janvier 2004, d'adopter la nouvelle constitution afghane, et de préparer la tenue d'élections nationales en 2004. L'importance d'un environnement sûr pour des élections démocratiques libres, régulières et crédibles a été soulignée à maintes occasions.

Le 13 octobre 2003, le Conseil, par sa résolution 1510 (2003), a autorisé l'élargissement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour lui permettre, dans la limite des ressources disponibles, d'aider l'Autorité intérimaire afghane et ses successeurs à maintenir la sécurité dans les régions de l'Afghanistan en dehors de Kaboul et ses environs et de fournir une assistance dans le domaine de la sécurité pour l'exécution de toutes les autres tâches à l'appui de l'Accord de Bonn. Le Conseil a décidé aussi de proroger l'autorisation de la Force internationale pour une période de 12 mois.

Du 31 octobre au 7 novembre 2003, une mission du Conseil s'est rendue en Afghanistan; à son retour, elle a présenté un rapport contenant ses observations et ses recommandations (S/2003/1074). La mission a noté que la communauté internationale continuait de soutenir le processus de paix en Afghanistan et que le Conseil appuyait le processus de Bonn et les processus constitutionnel et électoral.

M. Jean Arnault a été nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, en remplacement de M. Lakhdar Brahimi, qui s'était démis de ses fonctions le 6 janvier 2004.

Le 26 mars 2004, le Conseil, par sa résolution 1536 (2004), a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour une nouvelle période de 12 mois. Reconnaissant qu'il importe de pourvoir à la sécurité et d'obtenir des donateurs le concours significatif nécessaire pour organiser des élections nationales crédibles comme prévu par la Constitution afghane et l'Accord de Bonn, il a exhorté les États membres et les organisations internationales à travailler en étroite coordination avec la MANUA et l'Administration transitoire.

Le 6 avril 2004, le Conseil a tenu une séance publique consacrée aux résultats de la Conférence de Berlin sur l'Afghanistan, tenue les 31 mars et 1^{er} avril 2004. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil, se félicitant de l'issue de la Conférence et exprimant son entier soutien à l'engagement, pris par l'Afghanistan et la communauté internationale, de mener à bonne fin la mise en œuvre de l'Accord de Bonn et de poursuivre le processus de transition en Afghanistan en association durable. Le Conseil a approuvé la Déclaration de Berlin et souligné l'intérêt du Plan de travail du Gouvernement afghan, du rapport d'étape et de la Déclaration sur la lutte contre les stupéfiants annexée à la Déclaration de Berlin (S/PRST/2004/9).

Le 10 juin 2004, les membres du Conseil ont, dans une déclaration à la presse, condamné avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré le même jour en Afghanistan, au cours duquel 11 travailleurs du bâtiment chinois avaient été tués et plusieurs autres blessés.

Le 15 juillet 2004, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2004/25), le Conseil, prenant note de la décision annoncée par l'Organe mixte d'administration des élections créé par les autorités afghanes, a salué et soutenu la tenue de l'élection présidentielle en Afghanistan le 9 octobre 2004. Le Conseil a noté également la décision de l'Organe de tenir des élections législatives en avril 2005. Le Conseil comprenait que, pour des raisons d'ordre technique et logistique, il n'avait pas été possible, comme l'avait indiqué le Secrétariat, de tenir

simultanément des élections présidentielles et législatives en septembre 2004. Le Conseil soulignait qu'il importait de mettre à profit les mois qui restaient pour prendre toutes les dispositions nécessaires et réunir les conditions requises pour tenir des élections libres et régulières conformément aux calendriers de l'Organe mixte d'administration des élections. Il importait d'accélérer l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion afin de créer un environnement plus sûr pour le déroulement du scrutin.

Timor-Leste

Le Conseil de sécurité a continué à suivre les travaux de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et les progrès accomplis par le Timor-Leste sur le plan de l'administration et de l'équipement. Le Conseil a reçu régulièrement des rapports du Secrétaire général et tenu des séances publiques, au cours desquelles il a entendu des exposés du Département des opérations de maintien de la paix et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma. Les membres du Conseil ont examiné principalement la question de la nécessité de maintenir la présence des Nations Unies au Timor-Leste au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO le 20 mai 2004.

Le 14 mai 2004, par sa résolution 1543 (2004), le Conseil a prorogé le mandat de la MANUTO pour une période de six mois, l'objectif étant de le proroger ensuite de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Le Conseil a décidé aussi de réduire les effectifs de la MANUTO et de redéfinir ses tâches et son mandat, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport du 29 avril 2004 (S/2004/333).

Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le Conseil de sécurité a continué de recevoir à intervalles réguliers des comptes rendus du Département des affaires politiques faisant le point de la situation à Bougainville. Le 19 décembre 2003, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2003/1198), dans laquelle il informait celui-ci qu'il avait l'intention d'établir, avec l'assentiment du Conseil, une petite mission d'observation des Nations Unies à Bougainville pour une période de six mois. La Mission d'observation devait mener à bonne fin les tâches que le Bureau

politique des Nations Unies à Bougainville, dont le mandat expirait le 31 décembre 2003, n'avait pu achever. Par une lettre au Secrétaire général datée du 23 décembre 2003 (S/2003/1199), le Président du Conseil a informé celui-ci que les membres du Conseil avaient pris note de son intention.

Dans une lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 25 juin 2004 (S/2004/526), le Secrétaire général a noté les progrès accomplis sur la voie de l'application de l'Accord de paix de Bougainville, et l'intention des parties de tenir des élections le 31 décembre 2004 au plus tard en vue de la constitution du premier gouvernement autonome de Bougainville. Le Secrétaire général recommandait la prorogation du mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois, venant à expiration le 31 décembre 2004. En réponse à la lettre du Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité a informé ce dernier que les membres du Conseil avaient pris note de ses recommandations et n'avaient pas l'intention de renouveler le mandat de la Mission par la suite (S/2004/527).

Moyen-Orient

Israël/Palestine

Le Conseil de sécurité a continué d'examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, à intervalles réguliers et en particulier à l'occasion des exposés mensuels du Secrétaire général, de son Représentant personnel et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, ou de hauts fonctionnaires du Secrétariat.

En septembre 2003, le Conseil a tenu un débat public en vue d'examiner la décision « de principe » d'Israël d'expulser le Président Arafat des territoires palestiniens occupés. Bien qu'étant convenus, le 12 juillet 2003, de faire une déclaration à la presse exprimant leurs préoccupations devant la décision d'Israël, les membres du Conseil n'ont pu ensuite se mettre d'accord sur un projet de résolution.

En octobre 2003, le Conseil a tenu deux débats publics, l'un sur les frappes aériennes israéliennes dirigées contre la République arabe syrienne, et l'autre pour examiner la décision d'Israël de lancer la deuxième phase de l'érection de son mur de séparation/clôture de sécurité. Le Conseil de sécurité

n'a pu parvenir à un accord sur un projet de résolution relatif au mur de séparation/clôture de sécurité.

Le 19 novembre 2003, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1515 (2003) dans laquelle il a approuvé la feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, établie par le Quatuor, et a demandé aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombaient en vertu de la feuille de route, en coopération avec le Quatuor, et de concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

En mars 2004, à la suite de l'assassinat du chef du Hamas, Cheikh Ahmed Yassine, les membres du Conseil ont tenu des consultations et un débat public. Un projet de résolution soumis subséquemment n'a pu être adopté. Le Conseil a tenu un nouveau débat public le 19 avril 2004, à la suite de l'assassinat du chef du Hamas, Abdel Aziz al-Rantisi.

Le Conseil a continué de suivre les travaux du Quatuor, dont la feuille de route a été officiellement remise aux parties le 30 avril 2003.

Après une opération militaire israélienne dans un camp de réfugié de Rafah, au cours de laquelle des civils palestiniens avaient été tués et plusieurs maisons détruites, le Conseil a tenu une séance publique le 19 mai 2004 et adopté la résolution 1544 (2004), dans laquelle il demandait à Israël de respecter les obligations que lui imposait le droit international humanitaire, en particulier l'obligation qui lui était faite de ne pas se livrer aux destructions d'habitations. Le Conseil s'est aussi déclaré gravement préoccupé par la situation humanitaire des Palestiniens privés de leurs abris dans la zone de Rafah et, réaffirmant son soutien à la feuille de route, a demandé aux deux parties de s'acquitter immédiatement de leurs obligations en application du plan. Le Conseil a été informé des difficultés rencontrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la conduite de ses activités humanitaires et au service du développement.

Le Conseil a examiné la situation au Moyen-Orient tous les mois, sur la base des rapports que le Secrétariat lui a régulièrement adressés. Il a également continué de renouveler tous les six mois les mandats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargées d'observer le

dégagement. Dans le sud du Liban se sont produites des deux côtés des violations ininterrompues de la Ligne bleue, auxquelles le Conseil, exprimant sa grande préoccupation, a exhorté les parties à mettre fin.

Le Conseil de sécurité a continué d'appuyer un règlement juste et global au Moyen-Orient, reposant sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), les fondements de la Conférence de Madrid, le principe « terre contre paix », les accords préalablement conclus entre les parties et l'initiative du Prince héritier Abdullah d'Arabie saoudite, entérinée par le Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth.

Iraq

La question de l'Iraq a figuré en tête des questions examinées par le Conseil de sécurité durant la période considérée.

Processus politique

Le 14 août 2003, par sa résolution 1500 (2003), le Conseil a créé la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Le 19 août 2003, une attaque terroriste a été perpétrée contre le bureau de l'ONU à Bagdad, faisant 22 morts, dont le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello. Les membres du Conseil ont condamné l'attaque terroriste dans les termes les plus vigoureux (S/PRST/2003/13).

Le 5 septembre 2003, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a annoncé aux membres du Conseil que l'ONU allait réduire et redéployer sa présence en Iraq à la suite de l'attentat à la bombe commis le 19 août contre le bureau de l'Organisation à Bagdad. Il a dit que l'ONU garderait la décision à l'étude et renverrait du personnel sur place quand les conditions de sécurité le permettraient. Les membres du Conseil ont déclaré comprendre la position du Secrétariat.

Le 16 octobre 2003, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1511 (2003), dans laquelle, entre autres, il s'est déclaré résolu à ce que l'ONU renforce son rôle crucial en Iraq, a autorisé une force multinationale et a prié instamment les États Membres de fournir à celle-ci une assistance, et a invité le Conseil de gouvernement de l'Iraq à lui communiquer, au plus tard le 15 décembre 2003, un calendrier et un programme relatifs au processus politique.

Le 24 novembre 2003, par sa résolution 1518 (2003), le Conseil a créé un Comité du Conseil de sécurité chargé de recenser les personnes et les entités visées aux paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003).

Le 16 décembre 2003, lors d'une séance publique, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 1511 (2003) (S/2003/1149). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation en Iraq. Le Secrétaire général a parlé du rôle de l'ONU en Iraq et souligné que l'Organisation était prête à jouer son rôle plein et entier en aidant les Iraquiens à reprendre le contrôle de leur destin et à construire un avenir meilleur. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, a également pris la parole. Il a décrit les mesures prises en application du paragraphe 7 de la résolution 1511 (2003), par lequel le Conseil de gouvernement avait été invité à établir un calendrier aux fins de la rédaction d'une nouvelle constitution et de la tenue d'élections. Il a en outre demandé aux membres du Conseil de sécurité de mettre de côté leurs différences et de s'unir afin de forger un consensus international sur l'Iraq.

Le 19 janvier 2004, lors d'une séance privée, le Conseil a reçu une délégation du Conseil de gouvernement de l'Iraq. Le Secrétaire général a assisté à la séance. Le Président du Conseil de gouvernement pour le mois de février, M. Adnan Pachachi, a rendu compte des progrès accomplis dans son pays et des problèmes persistants, et a prié le Secrétaire général d'envoyer une mission qui déterminerait s'il était possible d'organiser prochainement des élections directes. Le Secrétaire général a alors décidé d'envoyer en Iraq une mission exploratoire dirigée par son Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi.

Le 9 février 2004, lors de consultations du Conseil, le Secrétaire général a informé celui-ci de sa décision d'envoyer en Iraq une mission exploratoire de l'ONU dirigée par M. Lakhdar Brahimi. Les membres du Conseil ont apporté leur plein appui à la décision du Secrétaire général et déclaré que la mission favoriserait le processus politique en Iraq.

Le 24 février 2004, après avoir reçu le rapport de la mission exploratoire (S/2004/140), les membres du Conseil ont exprimé leur gratitude à M. Brahimi et à son équipe pour leurs efforts. Ils ont souligné qu'il fallait se tenir à la date du 30 juin 2004 pour le

transfert de souveraineté à l'Iraq et se sont déclarés favorables à ce que l'ONU joue un plus grand rôle dans le processus politique en Iraq.

Le 2 mars 2004, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus vigoureux les attaques terroristes perpétrées en Iraq (Bagdad et Kerbala).

Durant la séance officielle tenue le 24 mars 2004, le Président du Conseil a été autorisé à faire une déclaration (S/PRST/2004/6) dans laquelle le Conseil a appuyé la décision que le Secrétaire général avait prise d'envoyer en Iraq son Conseiller spécial et son équipe pour fournir une aide au peuple iraquien en vue de la formation d'un gouvernement intérimaire auquel la souveraineté serait transférée le 30 juin 2004, et de la préparation d'élections directes, qui seraient tenues avant la fin de janvier 2005.

Le 27 avril 2004, le Conseil a tenu une séance d'information ouverte à tous suivie de consultations privées sur l'Iraq, en présence du Conseiller spécial du Secrétaire général. Le Conseil a adopté une déclaration du Président appuyant la mission de M. Brahimi en Iraq (S/PRST/2004/11).

Le 7 juin 2004, les membres du Conseil ont assisté à une séance d'information officielle au cours de laquelle le Conseiller spécial leur a rendu compte du processus ayant abouti à l'annonce du gouvernement intérimaire de l'Iraq le 1^{er} juin 2004.

Le 8 juin 2004, après plusieurs séries de consultations, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1546 (2004), dans laquelle il a approuvé la formation d'un gouvernement intérimaire souverain, qui assumerait pleinement d'ici au 30 juin 2004 la responsabilité et l'autorité de gouverner l'Iraq. Par cette résolution, le Conseil a défini le rôle de l'ONU, a clairement indiqué la voie à suivre pour le futur processus politique, notamment la possibilité de convoquer une réunion internationale à l'appui du relèvement et de la transition politique de l'Iraq, et a clairement fait savoir que la souveraineté, la responsabilité et l'autorité seraient pleinement transférées au gouvernement intérimaire de l'Iraq.

Le 28 juin 2004, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité de ce que la responsabilité et l'autorité de gouverner l'Iraq aient été pleinement transférées au gouvernement intérimaire totalement indépendant et souverain de l'Iraq, ce qui marquait la

fin de l'occupation du pays. Les membres du Conseil ont réaffirmé l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

*Exposés du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord et des États-Unis
d'Amérique au Conseil*

Les 21 août et 21 novembre 2003, ainsi que les 24 février et 19 mai 2004, lors de séances publiques, les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont rendu compte au Conseil, comme il l'avait demandé dans sa résolution 1483 (2003), de leurs efforts et de leurs activités en Iraq dans les domaines politique, économique et humanitaire, ainsi qu'en ce qui concerne la sécurité. Le 16 avril 2004, les États-Unis d'Amérique ont fait un exposé, comme prévu par la résolution 1511 (2003), sur les activités de la force multinationale.

*Les nationaux koweïtiens et autres portés disparus
et la restitution des biens koweïtiens*

Le 26 août 2003, le Conseil a tenu des consultations privées pour examiner le rapport du Secrétaire général sur les nationaux koweïtiens et autres portés disparus et la restitution des biens koweïtiens (S/2003/813). Le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général, M. Yuli Vorontsov, a affirmé qu'il poursuivrait ses efforts afin de régler les questions en suspens et de classer certains dossiers conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général. Le Président du Conseil de sécurité a ensuite fait une déclaration à la presse condamnant les graves violations des droits de l'homme que l'ancien régime iraquien avait commises, au mépris des règles du droit international.

Les 18 décembre 2003 et 21 avril 2004, le Conseil a entendu des exposés faits par le Coordonnateur, qui a présenté les rapports du Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2003/1161 et S/2004/301). Soulignant l'importance de l'Autorité provisoire de la Coalition, du Comité international de la Croix-Rouge, et de la Commission tripartite et de son sous-comité technique, le Conseil, dans une déclaration du Président à la presse, a demandé à toutes les parties concernées d'œuvrer en vue de parvenir à une solution satisfaisante de toutes les questions humanitaires en suspens couvertes par le mandat de M. Vorontsov.

Programme « pétrole contre nourriture »

Le 28 octobre 2003, le Directeur exécutif du Programme Iraq a déclaré aux membres du Conseil de sécurité que, le personnel international de l'ONU ayant quitté l'Iraq, le programme « pétrole contre nourriture », jusque-là géré par l'Organisation, était passé sous le contrôle de l'Autorité provisoire de la Coalition.

Le 19 novembre 2003, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles le Directeur exécutif a informé le Conseil des arrangements pris pour la clôture du programme « pétrole contre nourriture ». Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance ouverte à tous au cours de laquelle le Secrétaire général a déclaré que la clôture de ce programme marquait la fin d'une des tâches les plus lourdes, les plus complexes et les plus inhabituelles que le Conseil avait jamais confiées au Secrétariat, puisqu'il s'agissait du seul programme humanitaire à avoir été entièrement financé au moyen des ressources du pays pour lequel il avait été mis en place. Le 21 novembre 2003, la responsabilité de la gestion des contrats résiduels au titre du programme « pétrole contre nourriture » a été transférée à l'Autorité provisoire de la Coalition. Le 20 novembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2003/24) dans laquelle il a souligné le rôle exceptionnellement important du programme « pétrole contre nourriture », qui avait permis de fournir une aide humanitaire au peuple iraquien durant le régime de sanctions imposé par le Conseil à l'encontre du précédent Gouvernement iraquien.

À la suite de la création par le Secrétaire général de la Commission d'enquête indépendante de haut niveau, le Conseil, le 21 avril 2004, a adopté à l'unanimité la résolution 1538 (2004), dans laquelle il a accueilli avec satisfaction la décision de créer la Commission d'enquête et a demandé à l'Autorité provisoire de la Coalition, à l'Iraq et à tous les autres États Membres de coopérer pleinement et par tous les moyens appropriés à l'enquête.

COCOVINU

Les 4 septembre et 8 décembre 2003, ainsi que les 5 mars et 9 juin 2004, le Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Demetrius Perricos, a rendu compte au Conseil des activités de la Commission. Dans l'attente d'une

décision du Conseil concernant son futur mandat, comme prévu par les résolutions 1483 (2003) et 1546 (2004), la COCOVINU avait continué ses travaux en vue de la reprise de ses activités en Iraq. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux travaux de la COCOVINU, tels que décrits dans ses 14^e, 15^e, 16^e et 17^e rapports, et a fait observer qu'il serait nécessaire de réexaminer le mandat de la Commission en temps utile.

Europe

Kosovo, Serbie-et-Monténégro

Le Conseil de sécurité a continué à suivre de près la situation au Kosovo, grâce aux rapports trimestriels du Secrétaire général et aux exposés réguliers et spéciaux du Secrétariat ou du Représentant spécial du Secrétaire général.

En 2003, lors des séances publiques du Conseil tenues les 18 août, 12 septembre et 30 octobre, les délégations ont condamné les actes de violence commis au Kosovo, ont souligné qu'il ne fallait laisser aucune partie tirer un avantage quelconque de la violence ou utiliser celle-ci pour faire avancer ses intérêts politiques, ont réitéré leur appui à une société tolérante et pluriethnique, ont souligné l'importance d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade, et ont exprimé leur plein appui à la politique des « normes avant le statut » qui avait été élaborée pour le Kosovo et approuvée par le Conseil conformément à sa résolution 1244 (1999).

Le 8 août 2003, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont fermement condamné le meurtre d'un policier de la MINUK originaire d'Inde. Le 14 août, dans une autre déclaration à la presse, ils ont condamné dans les termes les plus vigoureux la violente attaque du 13 août, au cours de laquelle deux adolescents serbes du Kosovo avaient été tués et quatre autres blessés, ainsi que la blessure qu'une Albanaise du Kosovo avait subie le même jour lors d'un autre incident.

Le 16 octobre 2003, dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil s'est félicité de l'ouverture, entre les autorités de Belgrade et de Pristina, le 14 octobre 2003 à Vienne, d'un dialogue direct sur les questions pratiques présentant un intérêt commun, et il a demandé à toutes les parties, des deux côtés, de participer pleinement à ce dialogue.

Le 12 décembre 2003, le Président, au nom du Conseil, a fait une déclaration (S/PRST/2003/26) dans laquelle le Conseil a appuyé les « normes pour le Kosovo » présentées le 10 décembre, et s'est félicité du lancement d'un mécanisme d'évaluation pour l'application de huit normes. Le 17 décembre, lors d'une séance d'information ouverte à tous, le Secrétaire adjoint aux opérations de maintien de la paix a encore mis l'accent sur le lancement du processus d'évaluation.

Le 18 mars 2004, lors d'une séance d'urgence tenue en présence du Secrétaire général, du Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, M. Joschka Fischer, et du Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, M. Goran Svilanović, le Conseil, dans une déclaration du Président (S/PRST/2004/5), a condamné fermement les actes de violence interethnique qui se multipliaient depuis la veille au Kosovo. Il a condamné aussi fermement les attaques perpétrées contre la Force de paix au Kosovo et le personnel et les sites de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le Conseil a souligné que cette violence devait cesser immédiatement et a demandé que les responsables soient traduits en justice.

Le 26 mars 2004, les membres du Conseil ont fermement condamné le meurtre de deux policiers commis le 23 mars au Kosovo.

Le 13 avril 2004, lors d'une séance d'information, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué au Conseil que les attaques lancées au milieu du mois de mars par des extrémistes albanais du Kosovo contre les minorités serbe, rom et ashkali s'inscrivaient dans le cadre d'une vaste campagne organisée et ciblée et représentaient un échec considérable des efforts de stabilisation et de réconciliation déployés dans la province.

Le 30 avril 2004, dans une déclaration faite en son nom par le Président (S/PRST/2004/13), le Conseil a demandé instamment aux institutions provisoires d'administration autonome de témoigner de leur adhésion inconditionnelle et sans réserve au principe d'un Kosovo multiethnique. Le Conseil a pris note de la présentation, le 31 mars, du Plan d'application des normes pour le Kosovo et a réaffirmé qu'il devrait servir de base à l'évaluation des progrès accomplis par les institutions provisoires d'administration autonome

dans l'application de ces normes. Le Conseil a souligné qu'il était indispensable d'examiner et de revoir, le moment venu, deux parties essentielles du Plan d'application, à savoir celle qui portait sur « le rapatriement durable et les droits des communautés et de leurs membres » et celle qui avait trait à « la liberté de circulation ». Le Conseil a demandé aux institutions provisoires de prendre d'urgence des mesures à propos de ces deux questions. Il a réaffirmé que les progrès accomplis par les institutions provisoires dans l'application des normes, qui devraient se faire sentir partout au Kosovo, seraient évalués périodiquement et que l'on ne pourrait s'acheminer vers une définition du statut futur du Kosovo conformément à la résolution 1244 (1999) que quand un examen complet aurait donné des résultats concluants.

Le 11 mai 2004, lors d'une séance d'information ouverte à tous, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, M. Harri Holkeri, a décrit la vague de violence qui avait déferlé sur la province au milieu du mois de mars comme étant le plus grave échec de la Mission au cours des cinq dernières années, et il a souligné que cette violence avait remis en question la durabilité des efforts de la communauté internationale visant à construire un Kosovo multiethnique. S'adressant au Conseil, le nouveau Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, M. Vuk Drašković, a noté que la politique des « normes avant le statut » devait assurer la sécurité totale, le droit à la vie, et les autres droits humains, civils et ethniques des Serbes et des autres minorités vivant au Kosovo.

M. Harri Holkeri ayant démissionné pour des raisons de santé, le Secrétaire général a nommé, le 18 juin 2004, M. Søren Jessen-Petersen comme son Représentant spécial au Kosovo et chef de la MINUK.

Bosnie-Herzégovine

Le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix de Dayton, Paddy Ashdown, a continué de faire rapport au Conseil, à intervalles réguliers, et de lui présenter des exposés sur l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 1995 et l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le 8 octobre 2003, le Haut Représentant a mis l'accent sur les progrès réalisés et déclaré que l'établissement de l'état de droit et la réforme de

l'économie étaient demeurés des questions prioritaires. Le processus consistant à mettre les forces de police et l'appareil judiciaire en conformité avec les normes internationales et européennes se poursuivait et des mesures étaient prises pour lutter contre la criminalité organisée et la traite des êtres humains. Le Haut Représentant et le Président du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Theodor Meron, ont fait un exposé au Conseil sur la création d'une chambre spéciale des crimes de guerre dans le cadre de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine.

Le 3 mars 2004, lors de son exposé périodique, le Haut Représentant a déclaré au Conseil que la Bosnie-Herzégovine revenait progressivement à une situation normale et se transformait peu à peu en un pays européen moderne.

Compte tenu du nombre croissant de contestations de la procédure de certification des fonctionnaires de police organisée par le Groupe international de police (GIP) de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), le Conseil a demandé, le 25 juin 2004, aux autorités du pays de faire en sorte, par l'adoption ou la modification d'instruments internes, que toutes les décisions du GIP en matière de certification soient pleinement et effectivement appliquées (S/PRST/2004/22).

Le 9 juillet 2004, à la lumière de la décision prise par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de mettre fin aux opérations de sa force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR) d'ici la fin de l'année, le Conseil, par l'adoption à l'unanimité de sa résolution 1551 (2004), a autorisé les États Membres participants à maintenir la SFOR pendant une nouvelle période de six mois. Il s'est félicité de la décision prise par l'OTAN, ainsi que de l'intention manifestée par l'Union européenne d'établir une mission de suivi dans le pays, y compris une composante militaire, à compter de décembre 2004. Il a également exprimé l'intention d'étudier la possibilité de proroger l'autorisation si nécessaire, compte tenu de l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Chypre

Le 24 novembre 2003, par sa résolution 1517 (2003) adoptée à l'unanimité, le Conseil a de nouveau prorogé le mandat de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 15 juin 2004; il a aussi instamment prié la partie chypriote turque et les forces turques d'annuler toutes les restrictions encore imposées à la Force.

Le 9 février 2004, le Secrétaire général a informé le Conseil qu'après un examen approfondi de la question et à la suite de contacts encourageants, il avait décidé de reprendre ses efforts afin de parvenir à un règlement global du problème de Chypre qui persiste depuis longtemps. Il a invité à New York les dirigeants des deux parties au problème de Chypre, ainsi que les représentants de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie, pour une réunion le 10 février. Le 13 février, les parties ont accepté un processus en trois phases afin de poursuivre les négociations devant mener à des référendums sur un plan définitif avant le 1^{er} mai 2004. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'initiative du Secrétaire général.

Le 2 avril 2004, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre, Alvaro de Soto, au sujet de l'état d'avancement des pourparlers sur Chypre. Il a décrit les différentes phases de négociation depuis la reprise des pourparlers, le 13 février 2004. Le Conseiller spécial a souligné que les politiques n'avaient pu s'entendre sur les changements proposés. Dans le cadre de consultations officieuses tenues à l'issue de la séance publique, les membres du Conseil se sont félicités des bons offices du Secrétaire général et des efforts du Conseiller spécial et de son équipe, et ont exprimé l'espoir qu'une solution serait trouvée au problème chypriote. Dans une déclaration faite à la presse à la suite de la séance, les membres du Conseil ont souligné qu'il incombait maintenant aux Chypriotes de décider de leur avenir à ce stade important.

Le 16 avril 2004, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse et s'est félicité des résultats de la Conférence préparatoire internationale de donateurs pour Chypre, tenue à Bruxelles, le 15 avril 2004, pour organiser un soutien financier et couvrir les frais afférents à un règlement politique éventuel de la question chypriote. Les membres du Conseil se sont déclarés prêts à prendre d'autres mesures, comme prévu dans le plan, notamment en établissant une nouvelle opération des Nations Unies à l'appui de son application rapide et intégrale par toutes les parties, et en contribuant à faire en sorte que les parties remplissent tous les engagements qu'elles ont pris aux

termes du règlement, si le plan était approuvé lors des référendums.

Les 19, 20 et 21 avril 2004, le Conseil a tenu des consultations sur un projet de résolution soumis par les États-Unis et le Royaume-Uni. Le 21 avril, ce texte a été mis aux voix mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent.

Dans une déclaration faite à la presse le 29 avril 2004, les membres du Conseil ont pris acte des résultats des deux référendums organisés à Chypre, le 24 avril 2004, sur le règlement global du problème chypriote et déclaré qu'ils les respectaient. Le Conseil était, tout comme le Secrétaire général, déçu que les efforts menés depuis 1999 en vue de la réunification de l'île n'aient pas abouti. Ils ont déploré qu'une occasion extraordinaire et historique de régler le problème chypriote ait été manquée. Le Secrétaire général a présenté un rapport sur sa mission de bons offices à Chypre le 28 mai 2004 (S/2004/437).

Le 11 juin 2004, par sa résolution 1548 (2004) adoptée à l'unanimité, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 15 décembre 2004, d'étudier les recommandations que le Secrétaire général ferait à l'occasion de son examen de la Force et d'y donner suite dans un délai d'un mois après les avoir reçues. Dans son rapport sur la Force, en date du 26 mai 2004 (S/2004/427), le Secrétaire général avait exprimé l'intention de procéder à un examen, qui serait achevé dans un délai de trois mois, du mandat, des effectifs et du concept d'opérations de la Mission, compte tenu des résultats des référendums du 24 avril.

Abkhazie (Géorgie)

Le Conseil de sécurité a continué de suivre le déroulement du processus de paix des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) pendant la période considérée. Il a entendu un certain nombre d'exposés présentés par le Département des opérations de maintien de la paix et la Représentante spéciale du Secrétaire général, Heidi Tagliavini.

Le Président de la Géorgie, Mikhaïl Saakashvili, et le Premier Ministre, Zurab Zhvania, lors des exposés qu'ils ont présentés au Conseil les 26 février et 29 avril 2004 respectivement, ont affirmé leur attachement résolu à l'introduction de réformes sérieuses et au règlement pacifique du conflit en Abkhazie.

Le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie deux fois pendant l'année, le 30 janvier et le 29 juillet 2004, pour une nouvelle période de six mois à chaque occasion, la dernière prorogation devant prendre fin le 31 janvier 2005.

Le Conseil a souligné qu'il était urgent de faire des progrès sur la question des réfugiés et des personnes déplacées. Soulignant son appui résolu au document intitulé « Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », il a déploré l'absence de progrès sur l'ouverture de négociations sur le statut politique.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

À une séance publique tenue le 7 mai 2003, Solomon Passy, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a décrit au Conseil de sécurité les activités menées par l'Organisation sur diverses questions relatives à la paix et à la sécurité en Europe. Il a souligné que l'OSCE était un partenaire privilégié de l'ONU, en tant qu'organisme régional, aux termes du Chapitre VIII de la Charte.

Questions d'ordre général

Lutte contre le terrorisme

Le Comité contre le terrorisme a poursuivi ses travaux avec intensité et minutie afin de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié aux termes de la résolution 1373 (2001).

Durant la période à l'examen, le Comité contre le terrorisme a évolué, assumant un rôle plus actif dans le dialogue avec les États Membres, l'évaluation de l'application de la résolution 1373 (2001) et la facilitation de l'assistance technique aux États Membres, ainsi que dans la promotion d'une coopération et d'une coordination plus étroites avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Ces nouvelles tâches ont conduit le Comité à la conclusion que sa revitalisation était impérative; il a en conséquence adopté un rapport sur sa propre revitalisation, publié le 19 février 2004 (S/2004/124). L'objectif était de permettre au Comité d'être plus

opérationnel, plus proactif et plus visible dans les domaines susmentionnés, en lui donnant de nouveaux moyens de s'acquitter de son mandat, qui est de veiller à l'application de la résolution 1373 (2001), renforçant ainsi son rôle dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Le Comité revitalisé conserverait sa structure actuelle composée du Comité plénier (membres du Conseil de sécurité) et du Bureau; une direction exécutive du Comité serait créée, pour réorganiser le personnel actuel des experts et le secrétariat. Sur la base des conclusions du rapport susmentionné, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1535 (2004), le 26 mars 2004.

Le Secrétaire général a nommé, le 12 mai 2004, Javier Rupérez, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. M. Rupérez a pris ses fonctions le 29 juin 2004. Le 28 mai 2004, la présidence du Comité a été transférée de M. Inocencio Arias (Espagne) à M. Alexander V. Konuzin (Fédération de Russie). Le 27 juillet 2004, l'Ambassadeur Andrey I. Denisov, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a pris la présidence.

Le Comité a continué de recevoir et d'examiner les rapports des États et des organisations internationales. Au 30 juin 2004, il avait reçu 191 rapports initiaux d'États Membres et 5 rapports d'autres sources. Il avait également reçu 160 deuxièmes rapports d'États membres et 2 d'autres sources. Enfin, il avait reçu 116 troisièmes rapports et 40 quatrièmes rapports d'États Membres. Dans son examen des informations qu'il avait reçues, le Comité s'est attaché en priorité à vérifier si les États s'étaient dotés d'une législation couvrant tous les aspects de la résolution 1373 (2001) et s'ils avaient mis en place des mécanismes efficaces pour lutter contre le financement du terrorisme. Il a continué d'examiner avec attention les besoins d'assistance technique, ce qui l'a conduit à adopter à l'égard des États une démarche de plus en plus active pour recenser leurs besoins et trouver des sources éventuelles d'assistance.

Le 7 octobre 2003, le Comité contre le terrorisme a participé à Washington, à la deuxième réunion spéciale avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales accueillie par l'Organisation des États américains. Il a coparrainé la réunion de suivi de sa réunion extraordinaire du 6 mars

2003, accueillie par l'OSCE, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui s'est tenue à Vienne, les 11 et 12 mars 2004. Les participants ont reconnu la nécessité de renforcer davantage l'efficacité de leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme, notamment en améliorant la coopération et la coordination entre leurs pays.

Le Comité a mené ses activités en coordination avec celles du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban, et les personnes et entités qui leur sont associées. Les Présidents de ces comités ont défini de nouveaux moyens concrets d'améliorer la coopération entre les deux organes subsidiaires du Conseil de sécurité.

Dans les documents adoptés à la suite des attentats terroristes qui se sont produits à Bagdad, le 19 août 2003 et à Istanbul les 15 et 20 novembre 2003, le Conseil a réaffirmé sa détermination à lutter contre toutes les formes de terrorisme qui menacent la paix et la sécurité internationales. Dans une déclaration du Président, adoptée le 20 août 2003, il a condamné sans équivoque l'attaque terroriste perpétrée le 19 août 2003 contre le siège des Nations Unies à Bagdad, laquelle a fait de nombreux morts et blessés parmi le personnel international et la population iraquienne (S/PRST/2003/13). Par sa résolution 1516 (2003), le Conseil a également condamné dans les termes les plus vifs les attentats survenus à Istanbul les 15 et 20 novembre 2003. Par sa résolution 1530 (2004), il a condamné dans les termes les plus vigoureux l'attentat de Madrid qui s'est produit le 11 mars 2004. Dans une déclaration du Président adoptée le 10 mai 2004, le Conseil a condamné catégoriquement l'attentat terroriste qui s'est produit le 9 mai 2004 à Grozny (Fédération de Russie) (S/PRST/2004/14).

Prévention de la prolifération des armes de destruction massive

Le 28 avril 2004, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1540 (2004), pour faire face à la menace que constituerait l'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes et autres acteurs non étatiques. C'était la première fois que le Conseil adoptait une résolution sur cette question afin d'empêcher des terroristes et autres acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. Ces actes devaient être

érigés en infraction par tous les États dans le cadre de leur législation interne. Les contrôles, y compris le contrôle des exportations et les contrôles aux frontières, devaient être renforcés et les lois et règlements correspondants devaient être améliorés. L'adoption de la résolution a été précédée par d'intenses consultations et discussions au sein du Conseil et à l'extérieur. La résolution 1540 (2004) impose des obligations de grande portée à tous les États Membres de l'ONU, lesquels devront adopter, conformément à leurs procédures nationales, les mesures législatives et administratives voulues.

Le 9 juin 2004, les membres du Conseil ont choisi le Président et le Vice-Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Cet organe a commencé ses travaux le 11 juin 2004.

**Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1267 (1999)
concernant Al-Qaida et les Taliban,
et les personnes et entités
qui leur sont associées**

Au cours de l'année écoulée, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) a continué de s'acquitter de ses responsabilités, conformément aux résolutions pertinentes, en concentrant son attention sur la lutte contre la menace à la paix et à la sécurité internationales que représentent l'organisation Al-Qaida et les Taliban, et les personnes et entités qui leur sont associées.

Le 12 novembre 2003, le Conseil de sécurité a tenu des consultations afin d'examiner le rapport oral trimestriel présenté par le Président du Comité qui a souligné la qualité accrue et l'actualisation des informations figurant dans la liste des individus visés par les sanctions; et décrit les travaux accomplis par le Comité en ce qui concerne les procédures et la normalisation des demandes d'exemption, ainsi que les activités du Groupe de contrôle; et mentionné les entretiens qu'il avait eus lorsqu'il s'était rendu en Afghanistan, aux Émirats arabes unis, à Singapour, en Indonésie et en Allemagne dans le cadre d'une mission d'information.

Le 12 janvier 2004, le Conseil a tenu une séance publique sur les travaux du Comité. Le Président du Comité a présenté au Conseil une deuxième évaluation orale des travaux effectués et de l'application des sanctions par les États Membres.

Le 30 janvier 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1526 (2004) sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales que constituent les actes terroristes, qui contient un certain nombre de dispositions visant à renforcer le régime des sanctions et créait un cadre conceptuel et opérationnel nouveau et plus rigoureux pour les activités futures du Comité. Le Conseil a demandé aux États qui n'avaient pas soumis leurs rapports en application de la résolution 1455 (2003) de le faire avant le 31 mars 2004, ou sinon d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas rempli cette obligation.

Par sa résolution 1526 (2004), le Conseil a également établi une équipe de surveillance afin d'aider le Comité dans ses travaux. L'Équipe devait non seulement surveiller l'application des sanctions mais aussi entreprendre des travaux analytiques et, en particulier, étudier les moyens de rendre le régime de sanctions plus efficace; elle aurait aussi un rôle plus clairement défini en ce qui concerne l'appui aux travaux du Comité. La nouvelle Équipe a commencé ses travaux en avril.

Le 27 avril 2004, le Président du Comité a fait rapport au Conseil sur les aspects spécifiques concernant l'application des sanctions. Conformément à la résolution 1526 (2004), il a présenté une liste des États Membres qui n'avaient pas encore soumis les rapports demandés par la résolution 1455 (2003). Soulignant l'importance des rapports des États en tant qu'instruments permettant d'évaluer le niveau d'application des sanctions, le Président a annoncé que les États qui n'avaient pas soumis de rapport seraient contactés par le Comité et l'Équipe de surveillance afin d'examiner les raisons de la non-exécution de leurs obligations et qu'il leur serait offert une assistance, si nécessaire.

Le 25 mai 2004, le Conseil a tenu une autre séance publique lors de laquelle le Président du Comité a fait rapport sur l'ensemble des travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance. Plusieurs faits positifs ont été signalés, y compris une augmentation du nombre des États qui avaient soumis leurs rapports. Le Président du Comité a également mentionné les visites qu'il avait faites, avec d'autres membres du Comité, en Algérie, en Espagne, au Sénégal et en Tunisie.

Pendant la période considérée, le Comité a également pris des mesures concrètes pour renforcer la coordination de ses propres activités avec celles du

Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001). Parmi d'autres domaines d'activités, on mentionnera l'examen de la série de directives devant régir la conduite des travaux du Comité; l'examen des mesures non obligatoires prévues par la résolution 1526 (2004); et l'amélioration de la structure et du contenu de la liste récapitulative des personnes et entités établie par le Comité. Le Groupe de contrôle et par la suite son successeur, l'Équipe de surveillance, ont fait rapport à intervalles réguliers au Comité sur les activités qu'ils ont menées dans l'exercice de leurs mandats.

Maintien de la paix

Le 28 août 2003, lors de la séance consacrée à la synthèse des travaux qu'il a menés durant le mois, le Conseil a examiné comment les activités de maintien de la paix contribuaient au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Saluant l'adoption, le 26 août 2003, de la résolution 1502 (2003) sur la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de prendre des mesures appropriées pour la protection du personnel des Nations Unies. Le 13 novembre 2003, le Conseil a convoqué une séance ouverte à tous consacrée à l'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix. Le 19 novembre 2003, le Président a lu une déclaration sur la question au nom du Conseil (S/PRST/2003/22). Le 17 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information ouverte à tous portant sur la question de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix, en rapport avec la résolution 1308 (2000). Ont assisté à la séance le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Conformément à la résolution 1353 (2001), des réunions d'information périodiques sur les missions de maintien de la paix ont été organisées à l'intention des pays fournissant des contingents.

En 2004, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu des réunions pour examiner d'importantes questions relatives au maintien de la paix, qu'il s'agisse de missions précises ou de la gestion des opérations en cas d'augmentation de la

demande d'activités de maintien de la paix, ainsi que les modalités de participation aux futures réunions du Groupe de travail.

Le 7 avril 2004, à la suite d'une note du Président du Conseil de sécurité datée du 14 janvier 2002 (S/2002/56), le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents ont tenu une réunion conjointe au cours de laquelle ils ont examiné la configuration et le mandat de la mission de maintien de la paix que l'on comptait envoyer au Burundi.

Le 17 mai 2004, lors d'un débat ouvert à tous portant sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Conseil s'est penché sur la forte montée de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que sur les difficultés qui en découlaient pour le système des Nations Unies. Dans un document officiel sur la question, la présidence s'est étendue sur ce sujet et a recensé les questions pertinentes pour orienter le débat (S/2004/378). Le Ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Khursid M. Kasuri, a présidé la réunion et a exprimé l'espoir que le débat appellerait davantage l'attention sur les besoins à venir, aiderait à mobiliser suffisamment d'appui sur les plans politique, financier, humain et logistique, et renforcerait la poursuite de l'objectif commun qu'est l'utilisation du maintien de la paix en vue de consolider la paix et la sécurité internationales. Dans ses observations, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'obtenir l'engagement politique continu des gouvernements et de disposer de mandats clairement définis ainsi que des ressources nécessaires. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également participé au débat. La fin de la réunion a été marquée par l'adoption d'une déclaration du Président (S/PRST/2004/16) dans laquelle le Conseil a engagé les États Membres à fournir l'appui politique et financier ainsi que le personnel civil et militaire nécessaires pour que les différentes opérations puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs. Le Conseil a souligné qu'il fallait améliorer la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, afin d'harmoniser les conceptions et de conjuguer les capacités, mais aussi renforcer les relations entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Il a reconnu à cet égard que les réunions et

les mécanismes créés par sa résolution 1353 (2001) facilitaient les consultations, et a invité le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix à prêter une attention particulière dans l'année à venir aux questions relatives à l'augmentation de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à lui faire rapport lorsqu'il y avait lieu. Le Conseil a également souligné l'importance de la formation au maintien de la paix ainsi que du suivi en la matière, et a encouragé tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents, les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et le secteur privé à coopérer plus étroitement pour assurer d'emblée la coordination, la cohérence et la continuité des différents volets de la stratégie générale, notamment entre, d'une part, le maintien de la paix et, d'autre part, la consolidation de la paix.

Le 2 juillet 2004, la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Groupe de travail des efforts que le Secrétariat de l'ONU déployait pour faire face aux difficultés du moment en matière de maintien de la paix.

Sanctions

Le 18 décembre 2003, lors de consultations, le Président du Groupe de travail sur les questions générales relatives aux sanctions a rendu compte de la situation au Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont arrêté le texte d'une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont noté que le Groupe de travail avait examiné, lors de séances officielles et officieuses, un projet de document concernant l'utilisation des sanctions par le Conseil comme moyen d'action. Le Groupe de travail était parvenu à un consensus sur de nombreuses questions concernant la mise au point, la gestion et l'application des sanctions. Des vues divergentes ont toutefois été exprimées quant à la durée recommandée et la levée des sanctions. Les membres du Groupe de travail sont convenus de poursuivre leurs travaux en vue de dégager un consensus sur ces points.

Tribunaux internationaux

Le 28 août 2003, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1503 (2003) à la suite d'une lettre du Secrétaire général datée du 28 juillet 2003 (S/2003/766), dans laquelle celui-ci demandait aux

membres du Conseil d'envisager l'adoption d'une résolution aux fins de la nomination de procureurs distincts pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Le 4 septembre 2003, le Conseil a adopté la résolution 1504 (2003), par laquelle il a nommé M^{me} Carla del Ponte Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour une période de quatre ans, à compter du 15 septembre 2003, ainsi que la résolution 1505 (2003), par laquelle il a nommé M. Hassan Bubacar Jallow Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour la même période, à compter du 15 septembre 2003 également.

Par sa résolution 1503 (2003), le Conseil a défini les conditions d'application des stratégies d'achèvement des travaux des deux tribunaux, à qui l'on a demandé de prendre toutes les mesures possibles pour mener à bien les enquêtes d'ici à la fin de 2004, achever tous les procès de première instance d'ici à la fin de 2008 et terminer leurs travaux en 2010.

Le 10 octobre 2003, les présidents et les procureurs des deux tribunaux sont apparus devant le Conseil pour présenter leurs rapports annuels. Ils ont également rendu compte au Conseil des progrès accomplis dans l'application des stratégies d'achèvement des travaux.

Par sa résolution 1534 (2004), adoptée le 26 mars 2004, le Conseil a réaffirmé les délais mentionnés dans la résolution 1503 (2003), tout en exhortant de nouveau les États des régions concernées à coopérer et en demandant aux présidents et aux procureurs des deux tribunaux de lui fournir, tous les six mois, des évaluations des progrès réalisés en vue de l'application des stratégies d'achèvement des travaux. La première évaluation prévue par cette résolution a été présentée lors d'une séance du Conseil ouverte à tous, tenue le 29 juin 2004.

Par sa résolution 1512 (2003), adoptée le 27 octobre 2003, le Conseil a élargi les attributions des juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour le Rwanda de façon que, pendant qu'ils sont affectés à un procès, ils puissent également se prononcer pendant la phase préalable d'autres affaires. Le nombre des juges *ad litem* susceptibles d'être affectés à tout moment à l'une des chambres de première instance a été porté à neuf. À la même date, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle il a confirmé

qu'il entrerait dans les attributions du Tribunal pénal international pour le Rwanda de financer la rénovation et la modernisation des installations pénitentiaires dans les États qui avaient conclu avec l'ONU des accords prévoyant l'exécution de peines de prison prononcées par le Tribunal (S/PRST/2003/18).

Questions thématiques

Le nombre de débats thématiques organisés durant l'année a sensiblement augmenté.

Le 24 septembre 2003, les ministres des affaires étrangères de 11 membres du Conseil ont pris la parole à la réunion ministérielle que le Conseil a convoquée afin d'examiner la question intitulée « La justice et l'état de droit : le rôle des Nations Unies ». Le Secrétaire général a proposé de présenter un rapport afin d'informer le Conseil et d'orienter ses futures délibérations. À la fin de la réunion, les ministres ont réaffirmé l'importance cruciale de ces questions dans une déclaration du Président (S/PRST/2003/15). Le 30 septembre, une autre réunion consacrée à ce sujet a été organisée pour donner aux États non membres du Conseil la possibilité de participer aux discussions.

Le 9 décembre 2003, lors d'une séance ouverte à tous portant sur la protection des civils dans les conflits armés, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence a présenté un document d'orientation pour définir clairement les responsabilités, renforcer la coopération, faciliter la mise en œuvre et renforcer encore la coordination au sein du système des Nations Unies. Le 15 décembre 2003, à la fin d'une séance consacrée à cette question, le Président a fait une déclaration sur ce sujet au nom du Conseil (S/PRST/2003/27).

Le 19 janvier 2004, le Conseil a tenu un débat ouvert à tous portant sur les armes légères afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application de ses recommandations en la matière (S/2003/1217). Les membres se sont dits satisfaits de la teneur du rapport, dans lequel le Secrétaire général a relevé les progrès accomplis et cerné les domaines dans lesquels des mesures concrètes étaient encore nécessaires. Le Conseil a approuvé une déclaration du Président sur la question, dans laquelle il a accueilli avec satisfaction, entre autres, la décision que l'Assemblée générale avait prise de créer un groupe de travail à composition non limitée pour négocier, à

l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites (S/PRST/2004/1).

Le 20 janvier 2004, le Conseil a tenu un débat ouvert à tous portant sur les enfants et les conflits armés, au cours duquel il a reconnu qu'il fallait continuer à œuvrer en vue d'améliorer l'application des instruments juridiques existants relatifs à la protection des droits de l'enfant. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a présenté un rapport sur les progrès réalisés et les recommandations à suivre pour aller de l'avant (S/2003/1053 et Corr.1 et 2). La séance du Conseil a été précédée par une réunion sur la question tenue selon la formule Arria. Le 22 avril 2004, par sa résolution 1539 (2004) sur les enfants et les conflits armés, le Conseil a fait d'importants progrès dans la lutte pour la protection des droits de l'enfant dans les conflits armés : il a imposé de stricts objectifs assortis d'échéances pour les parties qui recrutent ou utilisent des enfants soldats en violation de leurs obligations internationales; et il a favorisé l'amélioration des activités de suivi et d'établissement de rapports, tant au Siège de l'ONU que sur le terrain. Le Conseil a élargi le champ d'application de la résolution en tenant compte de violations scandaleuses autres que le recrutement d'enfants soldats. Il a particulièrement mis l'accent sur la protection des enfants, en particulier des filles, contre l'exploitation sexuelle, ainsi que sur l'éducation comme moyen de faire cesser et de prévenir le recrutement.

Le 26 janvier 2004, le Conseil a tenu un débat ouvert à tous portant sur la question intitulée « Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies ». Les participants à la réunion ont réaffirmé que la réconciliation nationale était l'un des objectifs de l'action multilatérale engagée au lendemain d'un conflit. Le Conseil a ensuite adopté une déclaration du Président sur le sujet, dans laquelle il a invité le Secrétaire général à tenir compte des vues qui avaient été exprimées au cours du débat lorsqu'il établirait son rapport sur le rôle de l'ONU dans les domaines de la justice et de l'état de droit (S/PRST/2004/2). Une réunion a été convoquée selon la formule Arria afin de préparer le débat.

Le 15 avril 2004, manifestant sa volonté de faire intervenir des acteurs n'appartenant pas au système des Nations Unies, le Conseil a tenu une séance publique portant sur le rôle du secteur privé dans la prévention

des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Ont participé à la séance le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, le Président et Président-Directeur général de Siemens et le Président du Conseil économique et social. Les orateurs ont relevé le rôle important joué par le secteur privé dans la prévention et le règlement des conflits. L'accent a été mis sur la nécessité d'adopter une démarche plus cohérente, certains orateurs proposant un suivi à la réunion et d'autres demandant un rapport du Secrétaire général. Le Président du Conseil a ensuite fait distribuer un résumé des thèmes clefs de la réunion (voir S/2004/441).

Le 28 mai 2004, lors d'une séance publique, le Conseil a tenu un large débat sur les crises complexes et l'action de l'ONU. Comme la présidence (Pakistan) l'a indiqué dans son document officieux (S/2004/423), le principal objectif était d'examiner les questions interdépendantes constituant des crises complexes et de voir comment une démarche globale, intégrée et composite à long terme pouvait être élaborée et appliquée, avec une coordination renforcée à l'échelle du système, pour faire face à ces crises. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et le Président du Conseil économique et social ont assisté à la séance et ont fait des déclarations. Un certain nombre d'idées et de propositions utiles ont été avancées en ce qui concerne la conduite à suivre et l'amélioration de la coordination pour la prévention, la gestion et le règlement des crises complexes. La prévention des conflits, le lien entre la paix et le développement, et la prise en compte des causes premières des crises sont apparues comme étant les éléments essentiels d'une démarche intégrée, cohérente et globale qui permettrait d'assurer une paix et une sécurité durables. De nombreux orateurs ont noté la pertinence du sujet au vu des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et de la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005. La présidence a établi et fait distribuer un résumé d'idées et de propositions importantes (S/2004/723).

Le 14 juin 2004, le Conseil a tenu un débat ouvert à tous ayant trait au quatrième rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé, dans lequel le Secrétaire général a formulé un certain nombre de recommandations et mis l'accent sur les principaux domaines appelant d'autres mesures. Le 29 octobre 2003, à l'occasion du troisième anniversaire

de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Conseil a tenu un autre débat ouvert à tous portant sur les femmes, la paix et la sécurité. Les membres ont prié instamment le Conseil de faire en sorte que les questions relatives aux sexes spécifiques soient prises en compte lors des opérations de maintien de la paix et que les femmes participent à tous les aspects des processus de prise de décisions concernant le règlement des conflits.

Le 22 juin 2004, le Conseil a organisé un débat ouvert à tous portant sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits, durant lequel le Secrétaire général a salué les efforts déployés par le Conseil pour renforcer sa relation informelle avec les groupes de la société civile. Les membres ont appuyé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, publié le 11 juin 2004 (A/58/817).

Le 20 juillet 2004, le Conseil a tenu une séance publique portant sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans les processus de stabilisation. Présidée par le Premier Ministre roumain, M. Adrian Nastase, la séance a réuni le Secrétaire général et les chefs et représentants de neuf organisations régionales. Dans un document officieux, la présidence s'est étendue sur le sujet et a recensé des questions pour orienter le débat (S/2004/546). Le Premier Ministre roumain a reconnu qu'il était impossible d'établir un modèle de coopération universel entre l'ONU et les organisations régionales, mais il a mentionné certains principes qui devraient orienter les processus de coopération. Il a déclaré que les avantages comparatifs devraient servir à désigner l'organisation la mieux équipée pour intervenir dans une situation de conflit donnée, et que la coopération devrait être un processus continu débouchant sur l'évaluation des enseignements tirés et des pratiques optimales. Des propositions ont été faites pour renforcer la coopération, notamment la nomination conjointe de représentants spéciaux, l'échange d'officiers de liaison et l'établissement d'un dialogue régulier entre les secrétariats, et la mise en place de mécanismes pour surveiller l'efficacité de cette coopération. Le Secrétaire général a mentionné le Libéria, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Burundi, le Kosovo (Serbie-et-Monténégro) et l'Afghanistan comme des exemples de coopération entre l'ONU et des organisations

régionales. Il a fait observer que cette coopération avait été menée jusque-là à grande échelle, mais qu'elle était également ponctuelle et parfois émaillée de problèmes, d'où la nécessité de mettre au point des modes de coopération institutionnalisés pour rendre celle-ci plus efficace et plus effective. La déclaration du Président (S/PRST/2004/27) adoptée à la fin du débat a rendu compte de l'intérêt unanime que les États Membres et les représentants des organisations régionales portaient à la consolidation de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au

Chapitre VIII de la Charte. Le Conseil a invité tous les États Membres et autres entités du système des Nations Unies dotées de l'expérience et de la compétence voulues à contribuer au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en vue de maximiser l'efficacité des processus de stabilisation. Le Président a informé les participants à la séance que les principales conclusions et recommandations seraient communiquées au Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement pour qu'il détermine comment mieux faire face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité.

Première partie

Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

I

Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
1497 (2003)	1 ^{er} août 2003	La situation au Libéria
1498 (2003)	4 août 2003	La situation en Côte d'Ivoire
1499 (2003)	13 août 2003	La situation concernant la République démocratique du Congo
1500 (2003)	14 août 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1501 (2003)	26 août 2003	La situation concernant la République démocratique du Congo
1502 (2003)	26 août 2003	Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit
1503 (2003)	28 août 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1504 (2003)	4 septembre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
		Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1505 (2003)	4 septembre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
		Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1506 (2003)	12 septembre 2003	Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991 adressées par les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
1507 (2003)	12 septembre 2003	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1508 (2003)	19 septembre 2003	La situation en Sierra Leone
1509 (2003)	19 septembre 2003	La situation au Libéria
1510 (2003)	13 octobre 2003	La situation en Afghanistan
1511 (2003)	16 octobre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1512 (2003)	27 octobre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1513 (2003)	28 octobre 2003	La situation concernant le Sahara occidental
1514 (2003)	13 novembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire

**Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
1515 (2003)	19 novembre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
1516 (2003)	20 novembre 2003	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1517 (2003)	24 novembre 2003	La situation à Chypre
1518 (2003)	24 novembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1519 (2003)	16 décembre 2003	La situation en Somalie
1520 (2003)	22 décembre 2003	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1521 (2003)	22 décembre 2003	La situation au Libéria
1522 (2004)	15 janvier 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
1523 (2004)	30 janvier 2004	La situation concernant le Sahara occidental
1524 (2004)	30 janvier 2004	La situation en Géorgie
1525 (2004)	30 janvier 2004	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1526 (2004)	30 janvier 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1527 (2004)	4 février 2004	La situation en Côte d'Ivoire
1528 (2004)	27 février 2004	La situation en Côte d'Ivoire
1529 (2004)	29 février 2004	La situation concernant Haïti
1530 (2004)	11 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1531 (2004)	12 mars 2004	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1532 (2004)	12 mars 2004	La situation au Libéria
1533 (2004)	12 mars 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
1534 (2004)	26 mars 2004	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
		violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1535 (2004)	26 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1536 (2004)	26 mars 2004	La situation en Afghanistan
1537 (2004)	30 mars 2004	La situation en Sierra Leone
1538 (2004)	21 avril 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1539 (2004)	22 avril 2004	Les enfants et les conflits armés
1540 (2004)	28 avril 2004	Non-prolifération des armes de destruction massive
1541 (2004)	29 avril 2004	La situation concernant le Sahara occidental
1542 (2004)	30 avril 2004	La situation concernant Haïti
1543 (2004)	14 mai 2004	La situation au Timor-Leste
1544 (2004)	19 mai 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
1545 (2004)	21 mai 2004	La situation au Burundi
1546 (2004)	8 juin 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1547 (2004)	11 juin 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan
1548 (2004)	11 juin 2004	La situation à Chypre
1549 (2004)	17 juin 2004	La situation au Libéria
1550 (2004)	29 juin 2004	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1551 (2004)	9 juillet 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine
1552 (2004)	27 juillet 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
1553 (2004)	29 juillet 2004	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1554 (2004)	29 juillet 2004	La situation en Géorgie
1555 (2004)	29 juillet 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
1556 (2004)	30 juillet 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2003/13	20 août 2003	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2003/14	27 août 2003	La situation au Libéria
S/PRST/2003/15	24 septembre 2003	La justice et l'état de droit : le rôle des Nations Unies
S/PRST/2003/16	10 octobre 2003	Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/PRST/2003/17	16 octobre 2003	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2003/18	27 octobre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/PRST/2003/19	11 novembre 2003	La situation en Somalie
S/PRST/2003/20	13 novembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2003/21	19 novembre 2003	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2003/22	19 novembre 2003	L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix
S/PRST/2003/23	20 novembre 2003	La situation dans la région des Grands Lacs
S/PRST/2003/24	20 novembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PRST/2003/25	4 décembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2003/26	12 décembre 2003	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PRST/2003/27	15 décembre 2003	Protection des civils en période de conflit armé

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2003/28	18 décembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PRST/2003/29	22 décembre 2003	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2003/30	22 décembre 2003	La situation au Burundi
S/PRST/2004/1	19 janvier 2004	Armes légères
S/PRST/2004/2	26 janvier 2004	Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies
S/PRST/2004/3	25 février 2004	La situation en Somalie
S/PRST/2004/4	26 février 2004	La situation concernant Haïti
S/PRST/2004/5	18 mars 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PRST/2004/6	24 mars 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PRST/2004/7	25 mars 2004	Problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest
S/PRST/2004/8	30 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2004/9	6 avril 2004	La situation en Afghanistan
S/PRST/2004/10	22 avril 2004	Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses armes de destruction massive
S/PRST/2004/11	27 avril 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PRST/2004/12	30 avril 2004	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2004/13	30 avril 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PRST/2004/14	10 mai 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2004/15	14 mai 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2004/16	17 mai 2004	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
S/PRST/2004/17	25 mai 2004	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2004/18	25 mai 2004	Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

S/PRST/2004/19	7 juin 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2004/20	18 juin 2004	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2004/21	22 juin 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2004/22	25 juin 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine
S/PRST/2004/23	29 juin 2004	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2004/24	14 juillet 2004	La situation en Somalie
S/PRST/2004/25	15 juillet 2004	La situation en Afghanistan
S/PRST/2004/26	19 juillet 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2004/27	20 juillet 2004	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation

III

Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Communiqué</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.4806	8 août 2003	<p>Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p>
S/PV.4816	27 août 2003	La situation au Libéria
S/PV.4821	9 septembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4825	15 septembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays susceptibles de fournir des contingents et des éléments de police civile au projet d'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4827	16 septembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4832	22 septembre 2003	La situation au Burundi
S/PV.4847	23 octobre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

<i>Communiqué</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.4854	7 novembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4860	18 novembre 2003	La situation en Guinée-Bissau
S/PV.4866	20 novembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4874	24 novembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire
S/PV.4878	11 décembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4884	16 décembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PV.4897	19 janvier 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PV.4900	23 janvier 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4901	23 janvier 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4902	23 janvier 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4904	27 janvier 2004	La situation en Géorgie

<i>Communiqué</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.4922	10 mars 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4932	24 mars 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4955	28 avril 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4963	6 mai 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4983	7 juin 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.4996	24 juin 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5008	23 juillet 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5009	23 juillet 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Communiqué</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5010	26 juillet 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

IV

Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2003	République arabe syrienne	S/2003/1120
Septembre 2003	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2003/1046
Octobre 2003	États-Unis d'Amérique	S/2003/1221
Novembre 2003	Angola	S/2004/56
Décembre 2003	Bulgarie	S/2004/609
Janvier 2004	Chili	S/2004/524
Février 2004	Chine	S/2004/224
Mars 2004	France	S/2004/328
Avril 2004	Allemagne	S/2004/505
Mai 2004	Pakistan	S/2004/614
Juin 2004	Philippines	S/2004/622
Juillet 2004	Roumanie	S/2004/623

V

Séances tenues par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4803	1 ^{er} août 2003	La situation au Libéria Lettre datée du 29 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/769)
4804	4 août 2003	La situation en Côte d'Ivoire Rapport du Secrétaire général sur la Côte d'Ivoire (S/2003/374 et Corr.1 et Add.1)
4805	6 août 2003	Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)
4806	8 août 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
4807	13 août 2003	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 15 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2002/1146 et Add.1)
4808	14 août 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité (S/2003/715)
4809	18 août 2003	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		Lettre datée du 14 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie-et-Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/815)
4810	19 août 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4811	20 août 2003	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4812	21 août 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4813	26 août 2003	La situation concernant la République démocratique du Congo
		Lettre datée du 14 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/821)
4814	26 août 2003	Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit
4815	27 août 2003	La situation au Libéria
4816	27 août 2003	La situation au Libéria
4817	28 août 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex Yougoslavie depuis 1991
		Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
4818	28 août 2003	Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours
4819	4 septembre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
		Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
4820	9 et 12 septembre 2003	<p>Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991 des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/23306, S/23307, S/23308, S/23309 et S/23317)</p> <p>Lettre datée du 15 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/818)</p> <p>Lettre datée du 15 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/819)</p> <p>Vote sur le projet de résolution S/2003/824</p>
4821	9 septembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4822	12 septembre 2003	<p>La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie</p> <p>Rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2003/858)</p>
4823	12 septembre 2003	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
4824	15 septembre 2003	<p>La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne</p> <p>Lettre datée du 12 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/880)</p>
4825	15 septembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays susceptibles de fournir des contingents et des éléments de police civile au projet d'opération de maintien de la paix des Nations Unies

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4826	16 septembre 2003	La situation au Libéria Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Libéria (S/2003/875)
4827	16 septembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4828	16 septembre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 12 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/880)
4829	19 septembre 2003	La situation en Sierra Leone Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2003/863)
4830	19 septembre 2003	La situation au Libéria Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Libéria (S/2003/875)
4831	19 septembre 2003	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
4832	22 septembre 2003	La situation au Burundi Lettre datée du 17 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/900)
4833	24 septembre 2003	Justice et légalité : rôle de l'Organisation des Nations Unies
4834	29 septembre 2003	La situation en Guinée-Bissau
4835	30 septembre 2003	Justice et légalité : rôle de l'Organisation des Nations Unies

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4836	5 octobre 2003	Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/939) Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/943)
4837	8 octobre 2003	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 25 septembre 2003, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/2003/918)
4838	9 octobre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
4839	10 octobre 2003	Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/934)
4840	13 octobre 2003	La situation en Afghanistan Lettre datée du 7 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/970)
4841	14 octobre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 9 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/973)
4842	14 octobre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		Lettre datée du 9 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/973)
4843	15 octobre 2003	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/944)
4844	16 octobre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4845	16 octobre 2003	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4846	21 octobre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4847	23 octobre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4848	24 octobre 2003	La situation en Afghanistan
4849	27 octobre 2003	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 12 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/879) Lettre datée du 3 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/946)
4850	28 octobre 2003	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2003/1016)
4851	28 octobre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4852	29 octobre 2003	Les femmes et la paix et la sécurité

**Séances tenues par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4853	30 octobre 2003	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/996)
4854	7 novembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4855	11 novembre 2003	Mission du Conseil de sécurité Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan (31 octobre-7 novembre 2003)
4856	11 novembre 2003	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2003/987)
4857	13 novembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire Deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2003/1069)
4858	13 novembre 2003	L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix
4859	17 novembre 2003	La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix
4860	18 novembre 2003	La situation en Guinée-Bissau
4861	19 novembre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4862	19 novembre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4863	19 novembre 2003	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 23 octobre 2003, adressée au Président du conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/1027)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4864	19 novembre 2003	L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix
4865	20 novembre 2003	La situation dans la région des Grands Lacs Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099)
4866	20 novembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4867	20 novembre 2003	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4868	20 novembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4869	21 novembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4870	24 novembre 2003	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2003/1078)
4871	24 novembre 2003	Région de l'Afrique centrale Lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/1077)
4872	24 novembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4873	24 novembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire
4874	24 novembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire
4875	4 décembre 2003	La situation en Côte d'Ivoire
4876	4 décembre 2003	La situation au Burundi
4877	9 décembre 2003	Protection des civils en période de conflit armé
4878	11 décembre 2003	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4879	12 décembre 2003	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Séances tenues par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4880	12 décembre 2003	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
4881	15 décembre 2003	Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)
4882	15 décembre	Protection des civils en période de conflit armé
4883	16 décembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité (S/2003/1149)
4884	16 décembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4885	16 décembre 2003	La situation en Somalie Lettre datée du 4 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2003/1035)
4886	17 décembre 2003	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
4887	18 décembre 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït Quatorzième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2003/1161)
4888	22 décembre 2003	Exposés de présidents de comités et de groupes de travail du Conseil de sécurité
4889	22 décembre 2003	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2003/1148)
4890	22 décembre 2003	La situation au Libéria Lettre datée du 28 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2003/937 et Add.1)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4891	22 décembre 2003	La situation au Burundi Rapport établi par le Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Burundi (S/2003/1146)
4892	12 janvier 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4893	15 janvier 2004	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2003/1212)
4894	15 janvier 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
4895	16 janvier 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4896	19 janvier 2004	Armes légères Rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2003/1217)
4897	19 janvier 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4898	20 janvier 2004	Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2003/1053)
4899	23 janvier 2004	Mission du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147)
4900	23 janvier 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4901	23 janvier 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Séances tenues par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4902	23 janvier 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4903	26 janvier 2004	Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies
4904	27 janvier 2004	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2004/26)
4905	30 janvier 2004	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2004/39)
4906	30 janvier 2004	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2004/26)
4907	30 janvier 2004	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2004/50)
4908	30 janvier 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4909	4 février 2004	La situation en Côte d'Ivoire Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2004/3) présenté en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité en date du 13 novembre 2003
4910	6 février 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/71)
4911	17 février 2004	Mission du Conseil de sécurité Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4912	18 février 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4913	20 février 2004	La situation au Timor-Leste Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/117)
4914	24 février 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4915	25 février 2004	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2004/115 et Corr.1)
4916	26 février 2004	La situation en Géorgie
4917	26 février 2004	La question concernant Haïti Lettre datée du 23 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/143)
4918	27 février 2004	La situation en Côte d'Ivoire Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2004/3 et Add.1 et 2) présenté en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité en date du 13 novembre 2003
4919	29 février 2004	La question concernant Haïti
4920	3 mars 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 19 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/126)
4921	4 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 19 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2004/124)
4922	10 mars 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée,

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4923	11 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4924	12 mars 2004	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2004/180)
4925	12 mars 2004	La situation au Libéria
4926	12 mars 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2003/1098)
4927	18 mars 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4928	18 mars 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Serbie-et-Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/220)
4929	23 mars 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 23 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/233)
4930	24 mars 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït Lettre datée du 18 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/225)
4931	24 mars 2004	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2004/230)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4932	24 mars 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4933	25 mars 2004	Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200)
4934	25 mars 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4935	26 mars 2004	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
4936	26 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 19 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2004/124)
4937	26 mars 2004	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2004/230)
4938	30 mars 2004	La situation en Sierra Leone Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2004/228)
4939	30 mars 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4940	2 avril 2004	La situation à Chypre
4941	6 avril 2004	La situation en Afghanistan
4942	13 avril 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
4943	15 avril 2004	Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits
4944	16 avril 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4945	19 avril 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 19 avril 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/303)
4946	21 avril 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4947	21 avril 2004	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur Chypre (S/2004/302)
4948	22 avril 2004	Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2003/1053 et Corr.1 et 2)
4949	22 avril 2004	Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses armes de destruction massive
4950	22 avril 2004	Non-prolifération des armes de destruction massive
4951	23 avril 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4952	27 avril 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4953	27 avril 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4954	28 avril 2004	La situation à Chypre
4955	28 avril 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4956	28 avril 2004	Non-prolifération des armes de destruction massive

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4957	29 avril 2004	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2004/325 et Add.1)
4958	29 avril 2004	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2004/315)
4959	30 avril 2004	La situation en Côte d'Ivoire
4960	30 avril 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
4961	30 avril 2004	La situation concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur Haïti (S/2004/300)
4962	6 mai 2004	Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)
4963	6 mai 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4964	7 mai 2004	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
4965	10 mai 2004	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)
4966	10 mai 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4967	11 mai 2004	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/348)

**Séances tenues par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
4968	14 mai 2004	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)
4969	14 mai 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
4970	17 mai 2004	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies Lettre datée du 10 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/378)
4971	19 mai 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4972	19 mai 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 17 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/393)
4973	20 mai 2004	Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
4974	21 mai 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4975	21 mai 2004	La situation au Burundi Rapport du Secrétaire général sur le Burundi (S/2004/210 et Add.1)
4976	25 mai 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
4977	25 mai 2004	La situation en Côte d'Ivoire
4978	25 mai 2004	Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/425)
4979	27 mai 2004	La situation en Afghanistan
4980	28 mai 2004	Crises complexes et réaction de l'Organisation des Nations Unies Lettre datée du 24 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/423)
4981	3 juin 2004	La situation au Libéria Rapport présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité relative au Libéria (S/2004/428) Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2004/430 et Corr.1)
4982	3 juin 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4983	7 juin 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4984	7 juin 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4985	7 juin 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
4986	8 juin 2004	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2004/437)
4987	8 juin 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
4988	11 juin 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2004/453)
4989	11 juin 2004	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2004/427)
4990	14 juin 2004	Protection des civils dans les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2004/431)
4991	17 juin 2004	La situation au Libéria Rapport présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité relative au Libéria (S/2004/428)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		Lettre datée du 1 ^{er} juin 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/396 et Corr.1)
4992	18 juin 2004	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2004/456)
4993	22 juin 2004	Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits Lettre datée du 1 ^{er} juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/442)
4994	22 juin 2004	La situation concernant le République démocratique du Congo
4995	23 juin 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
4996	24 juin 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
4997	25 juin 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 19 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/126)
4998	29 juin 2004	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2004/499)
4999	29 juin 2004	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
		Lettre datée du 21 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2004/420)
		Lettre datée du 30 avril 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2004/341)
5000	30 juin 2004	Mission du Conseil de sécurité Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest
5001	9 juillet 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine
5002	13 juillet 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5003	14 juillet 2004	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2004/469)
5004	15 juillet 2004	La situation en Afghanistan
5005	16 juillet 2004	Mission du Conseil de sécurité Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juillet 2004 (S/2004/525)
5006	19 juillet 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 1 ^{er} juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2004/541)
5007	20 juillet 2004	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation Lettre datée du 8 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/546)
5008	23 juillet 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5009	23 juillet 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5010	26 juillet 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5011	27 juillet 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2004/551)
5012	29 juillet 2004	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nation Unies au Liban (S/2004/572 et Add.1)
5013	29 juillet 2004	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2004/570)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5014	29 juillet 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
5015	30 juillet 2003	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

VI

Rapports annuels des comités des sanctions

S/2003/1216	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2004/134	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda
S/2004/166	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2004/281	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2004/139 et Corr.1	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria

VII

Séances du Conseil de sécurité et de pays qui fournissent des contingents tenues entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
4821	9 septembre 2003	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
4825	15 septembre 2003	Opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria
4827	16 septembre 2003	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
4847	23 octobre 2003	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
4854	7 novembre 2003	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
4866	20 novembre 2003	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
4878	11 décembre 2003	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
4900	23 janvier 2004	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
4901	23 janvier 2004	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
4902	23 janvier 2004	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
4922	10 mars 2004	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
4932	24 mars 2004	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
4955	28 avril 2004	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
4963	6 mai 2004	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
4983	7 juin 2004	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
4996	24 juin 2004	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
5008	23 juillet 2004	Force intérimaires des Nations Unies au Liban
5009	23 juillet 2004	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
5010	26 juillet 2004	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

VIII

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Séance</i>	<i>Date</i>
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	
246 ^e	23 octobre 2003
247 ^e	17 novembre 2003
Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	
Quarante-neuvième session	
130 ^e	16 septembre 2003
131 ^e	18 septembre 2003
Cinquantième session	
132 ^e	16 décembre 2003
133 ^e	18 décembre 2003
Cinquantième et unième session	
134 ^e	9 mars 2004
135 ^e	11 mars 2004
Cinquantième session	
136 ^e	29 juin 2004
137 ^e	2 juillet 2004
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	
24 ^e	13 août 2003
25 ^e	22 octobre 2003
26 ^e	10 novembre 2003
27 ^e	19 mai 2004

<i>Séance</i>	<i>Date</i>
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	
33 ^e	8 octobre 2003
34 ^e	11 décembre 2003
35 ^e	24 février 2004
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	
21 ^e	11 novembre 2003
22 ^e	31 mars 2004
23 ^e	17 mai 2004
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria	
20 ^e	19 août 2003
21 ^e	3 novembre 2003
22 ^e	2 décembre 2003
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	
Séances plénières	
5 et 18 septembre; 2 octobre; 7 octobre (réunion de suivi de la réunion spéciale du 6 mars 2003 à Washington); 13 et 30 octobre; 13 novembre; et 4, 12, 18 et 23 décembre 2003; 5, 15, 23 et 30 janvier; 6, 17, 19 et 26 février; 3 mars; 11 et 12 mars (réunion de suivi de la réunion spéciale du 6 mars 2003 à Vienne); 18 et 25 mars; 1 ^{er} , 22 et 29 avril; 6, 13, 17 et 27 mai; 17 et 24 juin; et 1 ^{er} , 9, 15, 22 et 29 juillet 2004	
Réunions d'information à l'intention des États Membres	
9 octobre 2003; 30 janvier; 25 février; et 2 juillet 2004	
Réunions du Sous-Comité A avec les experts	
1 ^{er} , 9 et 14 octobre; 5 et 19 novembre; et 3 et 19 décembre 2003; 13 avril; et 6 juillet 2004	
Réunions du Sous-Comité A avec les États Membres	
14 octobre; et 15 et 19 novembre 2003; 13 avril; et 6 juillet 2004	
Réunions du Sous-Comité B avec les experts	
10 et 25 septembre; 28 octobre; et 16 décembre 2003; 23 mars; 21 avril; 20 mai; 22 juin; et 27 juillet 2004	

Réunions du Sous-Comité B avec les États Membres

10 septembre; et 28 octobre 2003; 22 juin; et 27 juillet 2004

Réunions du Sous-Comité C avec les experts

14 août; 11 septembre; et 10 novembre 2003; 4 février; 27 avril; et 14 juillet 2004

Réunions du Sous-Comité C avec les États Membres

14 août; et 11 septembre 2003; et 14 juillet 2004

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

1^{re} 14 janvier 2004

2^e 9 juin 2004

3^e 9 juillet 2004

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique du Congo**

1^{re} 5 mai 2004

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

1^{re} 14 juin 2004

IX

Séances tenues par les groupes de travail du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

23 février 2004

Groupe de travail informel sur les questions générales relatives aux sanctions

Séance

Date

18^e

16 décembre 2003

Note : Les séances des autres groupes de travail du Conseil de sécurité se déroulent à huis clos et ne font pas l'objet de comptes rendus; aucune information sur ces séances n'est disponible.

X

Groupes d'étude et instances de surveillance et leurs rapports

Groupe de suivi créé en application des résolutions 1363 (2001), 1390 (2002) et 1455 (2003) du Conseil de sécurité	S/2003/1070
Groupe d'experts créé en application des résolutions 1478 (2003) et 1521 (2003) du Conseil de sécurité concernant le Libéria	S/2003/779 S/2003/937 et Add.1 S/2004/396 et Corr.1
Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo	S/2003/1027
Groupe d'experts créé en application de la résolution 1474 (2003) du Conseil de sécurité concernant la Somalie	S/2003/1035
Groupe d'experts créé en application de la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo	S/2004/551

XI

Missions du Conseil de sécurité et rapports y relatifs

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Rapport</i>
S/2003/1074	11 novembre 2003	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, 31 octobre-7 novembre 2003
S/2004/525	2 juillet 2004	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

XII

Opérations de maintien de la paix créées, en cours, ou achevées entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créée par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération, adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	186 (1964)	1517 (2003) 1548 (2004)
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)	350 (1974)	1520 (2003) 1550 (2004)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	1525 (2004) 1553 (2004)
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)	687 (1991) 689 (1991)	Achevée le 6 octobre 2003 en application de la résolution 1490 (2003)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	1513 (2003) 1523 (2004) 1541 (2004)
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)	858 (1993)	1524 (2004) 1554 (2004)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)	1270 (1999)	1508 (2003) 1537 (2004)
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	1279 (1999)	1555 (2004)
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	1320 (2000)	1507 (2003) 1531 (2004)
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)	1410 (2002)	1543 (2004)

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créée par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération, adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)	1479 (2003)	1514 (2003) 1527 (2004) Mandat expiré le 4 avril 2004 en application de la résolution 1528 (2004)
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	Créée pour une période de 12 mois
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	Créée pour une période initiale de 12 mois, à compter du 4 avril 2004
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	Créée pour une période initiale de six mois, à compter du 1 ^{er} juin 2004
Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)	1545 (2004)	Créée pour une période initiale de six mois, à compter du 1 ^{er} juin 2004

XIII

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2003/793	5 août 2003	Rapport établi en application du paragraphe 19 de la résolution 1478 (2003) concernant le Libéria
S/2003/801	8 août 2003	Premier rapport sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2003/813	13 août 2003	Treizième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2003/858	4 septembre 2003	Rapport d'activité sur l'Éthiopie et l'Érythrée
S/2003/863 et Add.1	5 et 18 septembre 2003	Dix-neuvième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Léone
S/2003/875	11 septembre 2003	Libéria
S/2003/888	12 septembre 2003	Rapport intérimaire sur la prévention des conflits armés
S/2003/933	2 octobre 2003	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (16 juin-1 ^{er} octobre 2003)
S/2003/944	6 octobre 2003	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
S/2003/947	10 octobre 2003	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2003/987	13 octobre 2003	La situation en Somalie
S/2003/996	15 octobre 2003	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2003/1016	16 octobre 2003	La situation concernant le Sahara occidental
S/2003/1019	17 octobre 2003	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2003/1069	4 novembre 2003	Deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2003/1053 et Corr.1 et 2	10 novembre 2003	Les enfants et les conflits armés
S/2003/1078	12 novembre 2003	Opération des Nations Unies à Chypre (21 mai-10 novembre 2003)
S/2003/1098	17 novembre 2003	Quatorzième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2003/1099	17 novembre 2003	Préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs
S/2003/1146	4 décembre 2003	La situation au Burundi
S/2003/1147	5 décembre 2003	Rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest
S/2003/1149	5 décembre 2003	Rapport présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003)
S/2003/1157	5 décembre 2003	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays
S/2003/1148	9 décembre 2003	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (19 juin-9 décembre 2003)
S/2003/1161	9 décembre 2003	Quatorzième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2003/1175	15 décembre 2003	Premier rapport intérimaire sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2003/1186	19 décembre 2003	Rapport d'activité sur l'Éthiopie et l'Érythrée
S/2003/1201	23 décembre 2003	Vingtième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
S/2003/1209	29 décembre 2003	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
S/2003/1212	30 décembre 2003	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2003/1217 et Corr.1	31 décembre 2003	Armes légères
S/2004/3 et Add.1 et 2	6 janvier et 9 et 23 février 2004	Rapport sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire présenté en application de la résolution 1514 (2003)
S/2004/26	14 janvier 2004	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2004/39	19 janvier 2004	La situation concernant le Sahara occidental
S/2004/50	20 janvier 2004	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (24 juillet 2003-19 janvier 2004)

**Rapports du Secrétaire général publiés
entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2004/52	20 janvier 2004	Rapport intérimaire sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale
S/2004/71	26 janvier 2004	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2004/115 et Corr.1	12 février 2004	La situation en Somalie
S/2004/117	13 février 2004	Rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
S/2004/180	5 mars 2004	Rapport d'activité sur l'Éthiopie et l'Érythrée
S/2004/200	12 mars 2004	Moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest
S/2004/210 et Add.1	16 et 25 mars 2004	Burundi
S/2004/228	19 mars 2004	Vingt et unième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
S/2004/230	19 mars 2004	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2004/229	22 mars 2004	Deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2004/251	25 mars 2004	Quinzième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2004/272	1 ^{er} avril 2004	Rapport établi conformément à la résolution 1478 (2003) concernant le Libéria
S/2004/300	16 avril 2004	Haïti
S/2004/301	16 avril 2004	Quinzième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2004/302	16 avril 2004	Chypre
S/2004/315	20 avril 2004	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2004/325 et Add.1	23 et 27 avril 2004	La situation concernant le Sahara occidental
S/2004/333	29 avril 2004	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
S/2004/348	30 avril 2004	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2004/427	26 mai 2004	Opération des Nations Unies à Chypre (11 novembre 2003-20 mai 2004)
S/2004/428	26 mai 2004	Rapport établi conformément à la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2004/430 et Corr.1	26 mai 2004	Troisième rapport sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2004/431	28 mai 2004	Protection des civils dans les conflits armés
S/2004/437	28 mai 2004	Mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre
S/2004/443	2 juin 2004	Premier rapport sur l'Opération des Nations Unes en Côte d'Ivoire
S/2004/453	3 juin 2004	Soudan
S/2004/456	4 juin 2004	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays
S/2004/469	9 juin 2004	La situation en Somalie
S/2004/496	16 juin 2004	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
S/2004/499	21 juin 2004	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (9 décembre 2003-21 juin 2004)
S/2004/536	6 juillet 2004	Vingt-deuxième rapport de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
S/2004/543	7 juillet 2004	Rapport d'activité sur l'Éthiopie et l'Érythrée
S/2004/570	14 juillet 2004	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2004/572 et Add.1	21 juillet 2004	Force intérimaire des Nations au Liban (21 janvier-21 juillet 2004)
S/2004/613	30 juillet 2004	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

XIV

Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

S/2003/40/Add.31 à 51

S/2004/20 et Add.1 à 30

XV

Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2003/901	19 septembre 2003	Projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2003/935	3 octobre 2003	Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2003/1183	18 décembre 2003	Groupe de travail sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2003/1184	18 décembre 2003	Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix
S/2003/1185	18 décembre 2003	Groupe de travail officieux chargé des questions générales soulevées par les sanctions
S/2003/1188	22 décembre 2003	Rapport du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2004/4	8 janvier 2004	Présidents et vice-présidents des comités des sanctions
S/2004/5	8 janvier 2004	Présidents de groupes de travail
S/2004/70	26 janvier 2004	Rapport du Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2004/266	1 ^{er} avril 2004	La situation au Burundi
S/2004/280	8 avril 2004	Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2004/436	28 mai 2004	Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2004/472	11 juin 2004	Comité créé par la résolution 1540 (2004)

Deuxième partie

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre premier

La situation au Libéria

Séances du Conseil

4803^e (1^{er} août 2003); 4815^e (27 août 2003); 4816^e (27 août 2003); 4826^e (16 septembre 2003); 4830^e (19 septembre 2003); 4890^e (22 décembre 2003); 4925^e (12 mars 2004); 4981^e (3 juin 2004); 4991^e (17 juin 2004)

(voir également la section B du chapitre 12 de la deuxième partie)

Consultations plénières

1^{er}, 4, 8, 13, 14, 19, 21 et 26 août; 5, 16 et 17 septembre; 9 octobre; 4 novembre; 4, 19 et 22 décembre 2003; 6 et 27 janvier; 9 février; 5, 11 et 29 mars; 4 et 7 mai; 10 et 16 juin 2004

Résolutions adoptées

1497 (2003); 1509 (2003); 1521 (2003); 1532 (2004); 1549 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/14

Communiqués officiels

S/PV.4816

Groupes et mécanismes de suivi et rapports correspondants

Groupe d'experts créé en application de la résolution 1478 (2003)

Rapports : S/2003/779 (7 août 2003)

S/2003/937 et Add.1 (28 octobre et 6 novembre 2003)

Groupe d'experts créé en application de la résolution 1521 (2003)

Rapport : S/2004/396 et Corr.1 (1^{er} juin 2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003) Création pour une durée de 12 mois

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

Rapport : S/2004/525 (2 juillet 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/793	5 août 2003	Résolution 1478 (2003)
S/2003/875	11 septembre 2003	Résolution 1497 (2003)
S/2003/1147	5 décembre 2003	S/PRST/2003/12
S/2003/1175	15 décembre 2003	Résolution 1509 (2003)
S/2004/229	22 mars 2004	Résolution 1509 (2003)
S/2004/272	1 ^{er} avril 2004	Résolution 1478 (2003)
S/2004/428	26 mai 2004	Résolution 1521 (2003)
S/2004/430 et Corr.1	26 mai 2004	Résolution 1509 (2003)

Communications reçues du 7 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/779	7 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001)
S/2003/850	27 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Ghana
S/2003/859	3 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/876	10 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2003/899	16 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/926	29 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/927	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/937 et Add.1	28 octobre et 6 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001)
S/2003/1071	5 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Libéria

S/2004/40	16 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/139 et Corr.1	23 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2004/396 et Corr.1	1 ^{er} juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2004/468	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/531	2 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 2

La situation en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

4804^c (4 août 2003); 4857^c (13 novembre 2003); 4873^c (24 novembre 2003); 4874^c (24 novembre 2003); 4875^c (4 décembre 2003); 4909^c (4 février 2004); 4918^c (27 février 2004); 4959^c (30 avril 2004); 4977^c (25 mai 2004)

(voir également la section E du chapitre 12 de la deuxième partie)

Consultations plénières

20 août; 3 octobre; 11 novembre; 2-4 décembre 2003; 15 janvier; 4 et 25 février; 25, 26, 29 et 31 mars; 8, 14, 23, 26, 29 et 30 avril; 4, 7, 14, 18, 21, 24 et 25 mai; 10 et 16 juin; 7 et 14 juillet 2004

Résolutions adoptées

1498 (2003); 1514 (2003); 1527 (2004); 1528 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/20; S/PRST/2003/25; S/PRST/2004/12; S/PRST/2004/17

Communiqués officiels

S/PV.4874

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1479 (2003)	Création pour une durée initiale de six mois
Résolution 1514 (2003)	Prorogation du mandat jusqu'au 4 février 2004
Résolution 1527 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 27 février 2004
Résolution 1528 (2004)	Expiration du mandat le 4 avril 2004

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004)	Création pour une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004
------------------------	---

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

Rapport : S/2004/525 (2 juillet 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/801	8 août 2003	Résolution 1479 (2003)
S/2003/1069	4 novembre 2003	Résolution 1479 (2003)
S/2003/1147	5 décembre 2003	S/PRST/2003/12
S/2004/3 et Add.1 et 2	6 janvier et 9 et 23 février 2004	Résolution 1514 (2003)
S/2004/443	2 juin 2004	Résolution 1528 (2004)

Communications reçues du 12 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/810	12 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2003/849	29 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2003/913	19 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2003/924	23 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1054	28 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1081	12 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2003/1082	12 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Ghana
S/2003/1165	3 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2003/1181	12 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1182	13 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/100	8 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale
S/2004/67	23 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/88	4 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2004/241	24 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/267	25 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/257	29 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/258	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/268	31 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/309	8 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/321	22 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/384	12 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/411	19 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/414	20 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/468	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Guinée
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/561	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/610	27 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire

Chapitre 3

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4805° (6 août 2003); 4881° (15 décembre 2003); 4962° (6 mai 2004)

Consultations plénières

4 août; 4, 19 et 22 décembre 2003; 28 juin 2004

Communications reçues du 19 décembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1198	19 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1199	23 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/526	25 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/527	30 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 4

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

4806^c (8 août 2003); 4817^c (28 août 2003); 4819^c (4 septembre 2003); 4838^c
(9 octobre 2003); 4935^c (26 mars 2004); 4999^c (29 juin 2004)

(voir également la section C du chapitre 7 et le chapitre 21 de la deuxième partie)

Consultations plénières

4, 8 et 21 août; 6 et 12 novembre; 22 décembre 2003; 23 et 26 mars; 25 juin 2004

Résolutions adoptées

1503 (2003); 1504 (2003); 1505 (2003); 1534 (2004)

Communiqués officiels

S/PV.4806

Communications reçues du 5 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/794	5 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2003/879	12 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/265	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2004/341	30 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du

		Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2004/420	21 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2004/512	24 juin 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 5

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

4807^e (13 août 2003); 4813^e (26 août 2003); 4863^e (19 novembre 2003); 4894^e (15 janvier 2004); 4926^e (12 mars 2004); 4969^e (14 mai 2004); 4985^e (7 juin 2004); 4994^e (22 juin 2004); 5011^e (27 juillet 2004); 5014^e (29 juillet 2004)

(voir également la section K du chapitre 12 de la deuxième partie)

Consultations plénières

18 août; 3 septembre; 24 et 30 octobre; 12 et 19 novembre; 11 décembre 2003; 9, 14 et 23 janvier; 11 et 26 février; 2, 29 et 31 mars; 6 et 29 avril; 4 et 14 mai; 2, 6, 7, 9 et 22 juin; 2, 7, 14, 21, 26 et 27 juillet 2004

Résolutions adoptées

1499 (2003); 1501 (2003); 1522 (2004); 1533 (2004); 1552 (2004); 1555 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/21; S/PRST/2004/15; S/PRST/2004/19; S/PRST/2004/21

Groupes et mécanismes de suivi et rapports correspondants

Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo

Rapport final : S/2003/1027 (23 octobre 2003)

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Rapport : S/2004/551 (15 juillet 2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Résolution 1279 (1999) Création

Résolution 1555 (2004) Prorogation du mandat jusqu'au 1^{er} octobre 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1098	17 novembre 2003	Résolutions 1417 (2002) et 1493 (2003)
S/2004/52	20 janvier 2004	S/PRST/2003/12
S/2004/251	25 mars 2004	Résolutions 1417 (2002) et 1493 (2003)

Communications reçues du 14 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/821	14 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/950	6 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2003/969	7 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2003/983	7 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1024	15 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1017	16 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2003/1027	23 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1048	30 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2003/1075	6 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2003/1076	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1095	14 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2003/1116	20 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2003/1164	10 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2003/1178	15 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/201	12 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique

S/2004/243	22 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/307	31 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/280	8 avril 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/317	21 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/318	21 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/327	26 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/335	29 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/385	11 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/454	1 ^{er} juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/452	3 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/455	3 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/458	4 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2004/467	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/459	7 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/474	10 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/489	10 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/509	22 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2004/511	23 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2004/517	28 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2004/518	28 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/534	2 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/561	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/576	14 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2004/551	15 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2004/573	16 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/586	21 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/587	21 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/591	23 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2004/593	26 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/607	27 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda

Chapitre 6

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Séances du Conseil

4808^c (14 août 2003); 4812^c (21 août 2003); 4844^c (16 octobre 2003); 4851^c (28 octobre 2003); 4868^c (20 novembre 2003); 4869^c (21 novembre 2003); 4872^c (24 novembre 2003); 4883^c (16 décembre 2003); 4884^c (16 décembre 2003); 4887^c (18 décembre 2003); 4897^c (19 janvier 2004); 4914^c (24 février 2004); 4930^c (24 mars 2004); 4944^c (16 avril 2004); 4946^c (21 avril 2004); 4952^c (27 avril 2004); 4953^c (27 avril 2004); 4971^c (19 mai 2004); 4982^c (3 juin 2004); 4984^c (7 juin 2004); 4987^c (8 juin 2004)

Consultations plénières

4, 13, 14, 20, 21 et 26 août; 4, 5 et 29 septembre; 2, 6, 13 à 15 et 24 octobre; 3, 6, 9, 11, 19 et 24 novembre; 2, 4, 8, 12, 15, 18, 20, 21 et 29 décembre 2003; 6 et 14 janvier; 9 février; 2, 5, 22, 23, 29 et 31 mars; 6, 14, 16, 19, 20, 21 et 27 avril; 4, 7, 18, 19, 21, 24 et 26 mai; 1^{er} à 3, 6 à 9, 25 et 28 juin; 2, 7, 8, 13, 21 et 26 juillet 2004

Résolutions adoptées

1500 (2003); 1511 (2003); 1518 (2003); 1538 (2004); 1546 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/24; S/PRST/2003/28; S/PRST/2004/6; S/PRST/2004/11

Communiqués officiels

S/PV.4884; S/PV.4897

Opérations de maintien de la paix, créées, en cours ou achevées

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Résolutions 687 (1991) et 689 (1991)	Créée
Résolution 1490 (2003)	Achevée le 6 octobre 2003

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/813	13 août 2003	Résolution 1284 (1999)
S/2003/933	2 octobre 2003	Résolution 1490 (2003)
S/2003/1149	5 décembre 2003	Résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003)
S/2003/1161	9 décembre 2003	Résolution 1284 (1999)
S/2004/301	16 avril 2004	Résolution 1284 (1999)

Communications reçues entre le 19 août 2003 et le 31 juillet 2004

S/2003/822	19 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2003/827	20 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2003/830	22 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/831	22 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/845	22 août 2003	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mali
S/2003/844	28 août 2003	Note du Secrétaire général
S/2003/867	8 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Pologne
S/2003/914	18 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/1032	10 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït
S/2003/993	13 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1030	22 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1073	4 novembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie
S/2003/1108	14 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1110	18 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1109	20 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2003/1111	20 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1134	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie et de l'Inde
S/2003/1135	26 novembre 2003	Note du Secrétaire général
S/2003/1169	2 décembre 2003	Lettre adressée au représentant de l'Iraq par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1170	11 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2003/1190	17 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1205	18 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2004/7	6 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2004/28	8 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/29	13 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/84	26 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2004/121	18 février 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante du Koweït
S/2004/140	23 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/160	27 février 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/213	12 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2004/225	18 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/248	22 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/285	13 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2004/354	30 avril 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2004/435	28 mai 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/449	2 juin 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2004/461	7 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/519	25 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2004/547	5 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2004/538	6 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/542	6 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/563	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/564	13 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/590	23 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte

Chapitre 7

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

4809^e (18 août 2003); 4823^e (12 septembre 2003); 4853^e (30 octobre 2003); 4880^e (12 décembre 2003); 4886^e (17 décembre 2003); 4910^e (6 février 2004); 4928^e (18 mars 2004); 4942^e (13 avril 2004); 4960^e (30 avril 2004); 4967^e (11 mai 2004)

Consultations plénières

8 et 14 août; 6 novembre; 2, 4, 8, 11, 12 et 29 décembre 2003; 9 janvier; 18 et 26 mars; 8, 19, 20, 29 et 30 avril; 4 mai; 21 et 26 juillet 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2003/26; S/PRST/2004/5; S/PRST/2004/13

Opérations de maintien de la paix, créées, en cours ou achevées

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999)

Créée pour une durée initiale de 12 mois qui serait prolongée par la suite, sauf décision contraire du Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/996	15 octobre 2003	Résolution 1244 (1999)
S/2004/71	26 janvier 2004	Résolution 1244 (1999)
S/2004/348	30 avril 2004	Résolution 1244 (1999)
S/2004/613	30 juillet 2004	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues entre le 14 août 2003 et le 31 juillet 2004

S/2003/815	14 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2003/855	2 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/931	2 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2003/1141	1 ^{er} décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/98	5 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/141	24 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2004/175	4 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/220	17 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2004/237	22 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2004/262	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/352	4 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2004/462	7 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2004/487	11 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/500	15 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/501	18 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

B. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

4837^e (8 octobre 2003); 4920^e (3 mars 2004); 4997^e (25 juin 2004); 5001^e (9 juillet 2004)

Consultations plénières

22 et 25 juin; 7 et 8 juillet 2004

Résolutions adoptées

1551 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/22

Communications reçues entre le 29 août 2003 et le 31 juillet 2004

S/2003/851	29 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/918	25 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/928	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/1159	5 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/34	14 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/97	4 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/106	10 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/126	19 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/174	4 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/263	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/488	11 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/522	29 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Irlande
S/2004/588	20 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

C. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

Aucune

(voir aussi deuxième partie, chap. 4)

Consultations plénières

4, 8 et 21 août; 6 novembre; 22 décembre 2003; 23 et 26 mars; 25 juin 2004

Communications reçues entre le 5 août 2003 et le 31 juillet 2004

S/2003/794	5 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2003/829 et Corr. 1	20 août 2003	Note du Secrétaire général
S/2003/882	26 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/883	29 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/884	9 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1087	3 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1088	10 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1089	12 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/53	20 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/221	15 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2004/265	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2004/288	5 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/289	8 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/290	12 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/353	4 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/420	21 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2004/512	24 juin 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 8

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

4810° (19 août 2003); 4824° (15 septembre 2003); 4828° (16 septembre 2003); 4841° (14 octobre 2003); 4842° (14 octobre 2003); 4846° (21 octobre 2003); 4861° (19 novembre 2003); 4862° (19 novembre 2003); 4879° (12 décembre 2003); 4895° (16 janvier 2004); 4912° (18 février 2004); 4927° (18 mars 2004); 4929° (23 mars 2004); 4934° (25 mars 2004); 4945° (19 avril 2004); 4951° (23 avril 2004); 4972° (19 mai 2004); 4974° (21 mai 2004); 4995° (23 juin 2004); 5002° (13 juillet 2004)

Consultations plénières

4, 13 et 19 août; 12 et 15 à 17 septembre; 9, 10, 13, 14, 21 et 30 octobre; 4, 6, 17 et 19 novembre; 11, 12 et 29 décembre 2003; 16 janvier; 18 février; 11, 18, 22 à 25 et 29 mars; 19 et 23 avril; 7, 18, 19 et 21 mai; 2, 13 et 14 juillet 2004

Résolutions adoptées

1515 (2003); 1544 (2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/947	10 octobre 2003	Résolution 57/110 de l'Assemblée générale

Communications reçues du 12 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/809	12 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2003/834	25 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/843	27 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/848	29 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/853	2 septembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

S/2003/865	8 septembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/873	10 septembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2003/874	10 septembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/878	11 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2003/892	11 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/880	12 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2003/886	12 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/887	12 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2003/929	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2003/938	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/951	6 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/981	6 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/972	8 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2003/973	9 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2003/974	9 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2003/975	9 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2003/977	9 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/985	10 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/988	13 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/989	13 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/990	13 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1029	21 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1031	22 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1072	4 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2003/1079	11 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2003/1102	19 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1134	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Inde et de la Fédération de Russie
S/2003/1162	4 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1168	11 décembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1202	23 décembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1206	26 décembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/1219	31 décembre 2003	Note verbale adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/1	5 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2004/7	6 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2004/33	14 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/80	30 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/107	11 février 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/142	24 février 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/167	27 février 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/172	2 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/173	3 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/178	8 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/187	10 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/211	16 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/212	16 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/216	17 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2004/231	22 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/242	22 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/233	23 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2004/234	23 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/236	23 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Algérie
S/2004/279	7 avril 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/303	19 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2004/304	19 avril 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/305	19 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/306	19 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Algérie
S/2004/319	22 avril 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/354	30 avril 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2004/350	3 mai 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/382	12 mai 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/393	17 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2004/394	17 mai 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

S/2004/402	18 mai 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/406	19 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/409	19 mai 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/421	19 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/413	20 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2004/470	9 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2004/485	10 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/506	21 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/510	22 juin 2004	Note verbale adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2004/521	28 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/544	7 juillet 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

B. Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4836^e (5 octobre 2003)

Consultations plénières

5 et 6 octobre 2003

Communications reçues du 5 octobre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/939	5 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2003/940	5 octobre 2003	Lettrés identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2003/941	5 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2003/942	5 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2003/943	5 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2003/949	6 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

C. La situation au Moyen-Orient

1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageinent

Séances du Conseil

4889^e (22 décembre 2003); 4998^e (29 juin 2004)

(voir également partie II, chapitre 12.G)

Consultations plénières

2, 15, 18 et 19 décembre 2003; 25 juin 2004

Résolutions adoptées

1520 (2003); 1550 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/29; S/PRST/2004/23

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948)

Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Résolution 350 (1974)

Création

Résolution 1520 (2003)

Prorogation du mandat jusqu'au
30 juin 2004

Résolution 1550 (2004)

Prorogation du mandat jusqu'au
31 décembre 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1148	9 décembre 2003	Résolution 350 (1974) et résolutions suivantes, notamment la résolution 1488 (2003)
S/2004/499	21 juin 2004	Résolution 350 (1974) et résolutions suivantes, notamment la résolution 1520 (2003)

Communications reçues du 3 octobre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2004/1	5 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2004/7	6 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2004/30	9 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/31	14 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/205	15 mars 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2004/510	22 juin 2004	Note verbale adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie

2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban

Séances du Conseil

4907^c (30 janvier 2004); 5012^c (29 juillet 2004) (voir également partie II, chapitre 12.I)

Consultations plénières

13 août; 11 décembre 2003; 27 janvier; 2 et 27 juillet 2004

Résolutions adoptées

1525 (2004); 1553 (2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Création

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978)
et 426 (1978) Création

Résolution 1525 (2004) Prorogation du mandat jusqu'au 31 juillet 2004

Résolution 1553 (2004) Prorogation du mandat jusqu'au 31 janvier 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/50	20 janvier 2004	Résolution 1496 (2003)
S/2004/572 et Add.1	21 juillet 2004	Résolution 1525 (2004)

Communications reçues du 8 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/800	8 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
------------	-------------	--

S/2003/804	11 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2003/806	11 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2003/808	12 août 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2003/864	4 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/932	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/966	6 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/976	9 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2003/1020	16 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/1021	16 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/1068	3 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/1166	10 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2003/1220	31 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/7	6 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2004/6	7 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/15	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/35	14 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2004/68	19 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/54	20 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/55	20 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/61	21 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/64	22 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/69	26 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/83	28 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/81	30 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/85	3 février 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/217	16 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/250	25 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/260	30 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/278	5 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/297	15 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/320	22 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/355	5 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/357	5 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

S/2004/373	10 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/379	10 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/381	11 mai 23004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/401	17 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/424	24 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/457	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/463	8 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/465	8 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/494	14 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/508	22 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/510	22 juin 2004	Note verbale adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2004/560	9 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/574	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/575	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/577	20 juillet 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Chapitre 9

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Séances du Conseil

4811^e (20 août 2003); 4845^e (16 octobre 2003); 4867^e (20 novembre 2003); 4892^e (12 janvier 2004); 4908^e (30 janvier 2004); 4921^e (4 mars 2004); 4923^e (11 mars 2004); 4936^e (26 mars 2004); 4939^e (30 mars 2004); 4966^e (10 mai 2004); 4976^e (25 mai 2004); 5006^e (19 juillet 2004)

Consultations plénières

19 et 20 août; 2, 3, 5, 10 et 15 octobre; 11, 12, 20 et 21 novembre; 12 et 29 décembre 2003; 16, 23, 27 et 30 janvier; 2, 11, 16, 23 et 29 mars; 23 et 27 avril; 10, 14, 21 et 27 mai; 18 juin; 19 juillet 2004

Résolutions adoptées

1516 (2003); 1526 (2004); 1530 (2004); 1535 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/13; S/PRST/2003/17; S/PRST/2004/8; S/PRST/2004/14; S/PRST/2004/26

Groupes d'étude et instances de surveillance et leurs rapports

Groupe de suivi créé en application des résolutions 1363 (2001), 1390 (2002) et 1455 (2003) du Conseil de sécurité

Rapport : S/2003/1070 (1^{er} décembre 2003)

Communications reçues du 8 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2002/1445 et Add.1	18 juin 2002 et 2 octobre 2003	Rapport complémentaire des Îles Cook*
S/2003/912	3 juillet 2003	Troisième rapport de la Bosnie-Herzégovine*
S/2003/816	8 août 2003	Troisième rapport de l'Irlande**
S/2003/870	8 août 2003	Rapport complémentaire du Suriname
S/2003/833	11 août 2003	Troisième rapport de l'Ouzbékistan
S/2003/822	19 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

* Distribué après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2002-31 juillet 2003).

** Les rapports et les rapports complémentaires d'États ou d'organisations internationales ont été communiqués au Président du Conseil de sécurité par des lettres ou des notes verbales du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2003/827	20 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Malaisie
S/2003/845	22 août 2003	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mali
S/2003/837	27 août 2003	Troisième rapport du Soudan
S/2003/838	27 août 2003	Troisième rapport de Cuba
S/2003/839	27 août 2003	Troisième rapport de la Fédération de Russie
S/2003/840	27 août 2003	Troisième rapport du Sri Lanka
S/2003/841	27 août 2003	Troisième rapport de Saint-Marin
S/2003/842	27 août 2003	Troisième rapport de la Lituanie
S/2003/852	29 août 2003	Troisième rapport de la Bolivie
S/2003/854	29 août 2003	Rapport complémentaire du Samoa
S/2003/856	3 septembre 2003	Troisième rapport de la Turquie
S/2003/860	5 septembre 2003	Troisième rapport de la Nouvelle-Zélande
S/2003/861	5 septembre 2003	Rapport complémentaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée
S/2003/862	5 septembre 2003	Troisième rapport du Kazakhstan
S/2003/868	9 septembre 2003	Troisième rapport du Turkménistan
S/2003/869	9 septembre 2003	Troisième rapport du Mexique
S/2003/871	9 septembre 2003	Troisième rapport de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2003/894	10 septembre 2003	Troisième rapport de Monaco
S/2003/877	11 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2003/892	11 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/896	16 septembre 2003	Troisième rapport du Pérou
S/2003/897	16 septembre 2003	Troisième rapport des Pays-Bas
S/2003/903 et S/2003/911	18 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2003/915	22 septembre 2003	Troisième rapport de la Thaïlande

**Menaces à la paix et à la sécurité internationales
résultant d'actes terroristes**

S/2003/953 et S/2003/965	2 octobre 2003	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/967	2 octobre 2003	Troisième rapport de la Suisse
S/2003/968	2 octobre 2003	Troisième rapport d'Israël
S/2003/979	2 octobre 2003	Troisième rapport des Philippines
S/2003/935	3 octobre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/978	7 octobre 2003	Troisième rapport de la République de Moldova
S/2003/998 et S/2003/1012	9 octobre 2003	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1022	10 octobre 2003	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/997	13 octobre 2003	Troisième rapport de l'Islande
S/2003/994	14 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Chine
S/2003/995	14 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1014	16 octobre 2003	Troisième rapport du Luxembourg
S/2003/1015	16 octobre 2003	Troisième rapport de la Roumanie
S/2003/1018	16 octobre 2003	Troisième rapport du Portugal
S/2003/1040	23 octobre 2003	Troisième rapport de l'ex-République yougoslave de Macédoine
S/2003/1041	23 octobre 2003	Rapport complémentaire de l'Ouganda
S/2003/1042	23 octobre 2003	Troisième rapport du Belize
S/2003/1050	23 octobre 2003	Rapport complémentaire du Mali
S/2003/451/et Corr.1	24 octobre 2003	Rectificatif au troisième rapport du Liban
S/2003/1036	24 octobre 2003	Rapport complémentaire du Mozambique
S/2003/1037	24 octobre 2003	Troisième rapport du Yémen
S/2003/1038	24 octobre 2003	Troisième rapport de la Tunisie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2003/1039	24 octobre 2003	Rapport complémentaire des Îles Marshall
S/2003/1043	27 octobre 2003	Troisième rapport du Bahreïn
S/2003/1044	27 octobre 2003	Troisième rapport de l'Arménie
S/2003/1056 et Corr.2	31 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1057 et S/2003/1065	3 novembre 2003	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1084	6 novembre 2003	Troisième rapport de l'Ukraine
S/2003/1085	6 novembre 2003	Troisième rapport de l'Azerbaïdjan
S/2003/1086	6 novembre 2003	Troisième rapport de la Slovénie
S/2003/1103	11 novembre 2003	Troisième rapport du Koweït
S/2003/1104	11 novembre 2003	Troisième rapport du Sénégal
S/2003/1117	18 novembre 2003	Troisième rapport des Bahamas
S/2003/1118	21 novembre 2003	Troisième rapport de Malte
S/2003/1119	21 novembre 2003	Troisième rapport du Népal
S/2003/1121	21 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1122 et S/2003/1133	21 novembre 2003	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1134	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Inde et de la Fédération de Russie
S/2003/1140	21 novembre 2003	Rapport complémentaire du Guyana
S/2003/1070	1 ^{er} décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2003/1150 et S/2003/1156	2 décembre 2003	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1171	3 décembre 2003	Troisième rapport du Viet Nam
S/2003/1172	4 décembre 2003	Troisième rapport de la Jordanie

**Menaces à la paix et à la sécurité internationales
résultant d'actes terroristes**

S/2003/1173	4 décembre 2003	Troisième rapport du Maroc
S/2003/1174	8 décembre 2003	Troisième rapport de la Lituanie
S/2003/1192 et S/2003/1195	19 décembre 2003	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2003/1204	19 décembre 2003	Quatrième rapport de l'Australie
S/2003/1200	22 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Italie
S/2003/1210	22 décembre 2003	Troisième rapport de l'Angola
S/2003/1211	22 décembre 2003	Troisième rapport des Émirats arabes unis
S/2003/1218	29 décembre 2003	Rapport complémentaire des Seychelles
S/2004/16	30 décembre 2003	Quatrième rapport de l'Autriche
S/2004/17	30 décembre 2003	Quatrième rapport du Japon
S/2004/18	30 décembre 2003	Troisième rapport du Nicaragua
S/2004/19	2 janvier 2004	Rapport complémentaire des Maldives
S/2004/21	5 janvier 2004	Quatrième rapport du Pakistan
S/2004/7	6 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2004/22	7 janvier 2004	Quatrième rapport de l'Estonie
S/2004/23	8 janvier 2004	Troisième rapport de la République dominicaine
S/2004/10	9 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2004/32	12 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/41	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/36 et S/2004/38	14 janvier 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/57 et S/2004/60	16 janvier 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/65	23 janvier 2004	Troisième rapport de la Slovaquie
S/2004/70	26 janvier 2004	Note du Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/86	27 janvier 2004	Quatrième rapport de Chypre
S/2004/89 et S/2004/96	28 janvier 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/127	7 février 2004	Quatrième rapport de la République de Corée
S/2004/128	7 février 2004	Quatrième rapport de la Croatie
S/2004/122	9 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2004/129	10 février 2004	Quatrième rapport de l'Allemagne
S/2004/118	12 février 2004	Quatrième rapport de la Finlande
S/2004/119	12 février 2004	Quatrième rapport du Danemark
S/2004/130	17 février 2004	Troisième rapport de la Namibie
S/2004/131 et Corr.1	17 février 2004	Rapport complémentaire du Botswana
S/2004/132	17 février 2004	Quatrième rapport du Canada
S/2004/133	17 février 2004	Quatrième rapport de Singapour
S/2004/136	18 février 2004	Quatrième rapport de la Grèce
S/2004/124	19 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/156	23 février 2004	Troisième rapport de la Belgique
S/2004/157	23 février 2004	Quatrième rapport du Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2004/158	23 février 2004	Quatrième rapport de la Jamaïque
S/2004/159	23 février 2004	Quatrième rapport de Maurice
S/2004/149 et S/2004/155	27 février 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/170	27 février 2004	Quatrième rapport de l'Afrique du Sud
S/2004/171	27 février 2004	Quatrième rapport de la République tchèque
S/2004/179	3 mars 2004	Troisième rapport du Qatar
S/2004/215	3 mars 2004	Troisième rapport de la République islamique d'Iran
S/2004/181	4 mars 2004	Troisième rapport du Kenya

**Menaces à la paix et à la sécurité internationales
résultant d'actes terroristes**

S/2004/214 et Corr.1	10 mars 2004	Quatrième rapport du Guatemala
S/2004/196	12 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Roumanie
S/2004/204	15 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Espagne
S/2004/207	15 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/227	16 mars 2004	Rapport complémentaire du Lesotho
S/2004/226	19 mars 2004	Quatrième rapport de la France
S/2004/252	19 mars 2004	Troisième rapport du Cambodge
S/2004/253	22 mars 2004	Quatrième rapport de l'Italie
S/2004/254	26 mars 2004	Quatrième rapport du Liechtenstein
S/2004/255	26 mars 2004	Quatrième rapport du Bélarus
S/2004/264	31 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/269	31 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Espagne
S/2004/276	1 ^{er} avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/281	2 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2004/286	11 avril 2004	Quatrième rapport du Brésil
S/2004/284	13 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/295	14 avril 2004	Troisième rapport du Myanmar
S/2004/296	14 avril 2004	Troisième rapport des États-Unis d'Amérique
S/2004/340	19 avril 2004	Quatrième rapport de la Bulgarie
S/2004/323	20 avril 2004	Quatrième rapport de l'Argentine
S/2004/324	20 avril 2004	Quatrième rapport de l'Algérie
S/2004/342	23 avril 2004	Quatrième rapport de la Chine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/343	23 avril 2004	Quatrième rapport de l'Égypte
S/2004/344	26 avril 2004	Quatrième rapport de El Salvador
S/2004/345	27 avril 2004	Rapport de la Ligue des États arabes
S/2004/349	27 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2004/346	28 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/374	30 avril 2004	Troisième rapport du Niger
S/2004/375	30 avril 2004	Quatrième rapport du Paraguay
S/2004/376	30 avril 2004	Quatrième rapport de la Hongrie
S/2004/377	30 avril 2004	Troisième rapport de l'Uruguay
S/2004/359	3 mai 2004	Quatrième rapport de la Nouvelle-Zélande
S/2004/358	5 mai 2004	Troisième rapport du Rwanda
S/2004/362 et S/2004/372	5 mai 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/360	6 mai 2004	Troisième rapport de l'Andorre
S/2004/361	7 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/388	10 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/387	12 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan
S/2004/389	12 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/403	13 mai 2004	Quatrième rapport de la Colombie
S/2004/404	13 mai 2004	Quatrième rapport de Cuba
S/2004/405	13 mai 2004	Quatrième rapport du Chili
S/2004/390	14 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/429	17 mai 2004	Rapport complémentaire du Timor-Leste

**Menaces à la paix et à la sécurité internationales
résultant d'actes terroristes**

S/2004/436	28 mai 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/450	1 ^{er} juin 2004	Quatrième rapport de Monaco
S/2004/451	1 ^{er} juin 2004	Quatrième rapport de l'Inde
S/2004/432	8 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakhstan, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan
S/2004/475	8 juin 2004	Troisième rapport de Djibouti
S/2004/476	8 juin 2004	Troisième rapport de la Suède
S/2004/477	8 juin 2004	Troisième rapport de la Serbie-et-Monténégro
S/2004/478 et S/2004/483	9 juin 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/502	9 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2004/523	25 juin 2004	Quatrième rapport de l'Espagne
S/2004/532	1 ^{er} juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan
S/2004/541	1 ^{er} juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/552 et S/2004/559	7 juillet 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/578 et S/2004/580	16 juillet 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/589	19 juillet 2004	Quatrième rapport du Pérou

Chapitre 10

Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit

Séances du Conseil

4814^e (26 août 2003)

Consultations plénières

21 et 26 août 2003

Résolutions adoptées

1502 (2003)

Chapitre 11

Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991 des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Séances du Conseil

4820^e (9 et 12 septembre 2003)

Consultations plénières

18 et 20 août; 5 et 9 septembre 2003

Résolutions adoptées

1506 (2003)

Communications reçues du 15 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/818	15 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2003/819	15 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2003/885	12 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 12

Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents

A. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4821° (9 septembre 2003); 4922° (10 mars 2004)

(voir également le chapitre 13 de la deuxième partie)

Consultations plénières

5 mars 2004

Communiqués officiels

S/PV.4821; S/PV.4922

B. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays susceptibles de fournir des contingents et des éléments de police civile au projet d'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4825° (15 septembre 2003)

(voir également le chapitre premier de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4825

C. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4827^e (16 septembre 2003); 4932^e (24 mars 2004)

(voir également le chapitre 14 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4827; S/PV.4932

D. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4847^e (23 octobre 2003); 4902^e (23 janvier 2004); 4955^e (28 avril 2004)

(voir également le chapitre 22 de la deuxième partie)

Consultations plénières

23 avril 2004

Communiqués officiels

S/PV.4847; S/PV.4902; S/PV.4955

E. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4854^e (7 novembre 2003)

(voir également le chapitre 2 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4854

**F. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays
qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée
conformément aux sections A et B de l'annexe II
de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

4866^e (20 novembre 2003); 4983^e (7 juin 2004)

(voir également le chapitre 29 de la deuxième partie)

Consultations plénières

8 juin 2004

Communiqués officiels

S/PV.4866; S/PV.4983

**G. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays
qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies
chargée d'observer le dégageant, organisée conformément
aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

4878^e (11 décembre 2003); 4996^e (24 juin 2004)

(voir également la section C.1 du chapitre 8 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4878; S/PV.4996

**H. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays
qui fournissent des contingents à la Mission d'observation
des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément
aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

4900^e (23 janvier 2004); 5010^e (26 juillet 2004)

(voir également le chapitre 36 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4900; S/PV.5010

I. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4901^e (23 janvier 2004); 5008^e (23 juillet 2004)

(voir également la section C.2 du chapitre 8 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4901; S/PV.5008

J. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

4963^e (6 mai 2004)

(voir également le chapitre 20 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.4963

K. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5009^e (23 juillet 2004)

(voir également le chapitre 5 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5009

Chapitre 13

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Séances du Conseil

4822^c (12 septembre 2003); 4924^c (12 mars 2004)

(voir également la section A du chapitre 12 de la deuxième partie)

Consultations plénières

10 et 29 septembre; 2 octobre; 12 novembre 2003; 7 et 30 janvier; 5 et 11 mars; 4 et 14 mai; 2, 14 et 15 juillet 2004

Résolutions adoptées

1507 (2003); 1531 (2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Résolution 1320 (2000)	Création
Résolution 1507 (2003)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 mars 2004
Résolution 1531 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 septembre 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/858	4 septembre 2003	Résolution 1320 (2000)
S/2003/1186	19 décembre 2003	Résolution 1320 (2000)
S/2004/180	5 mars 2004	Résolution 1320 (2000)
S/2004/543	7 juillet 2004	Résolution 1320 (2000)

Communications reçues du 24 septembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/925	24 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2004/102	29 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/103	9 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/116	13 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2004/548	6 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/549	9 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/561	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/571	14 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

Chapitre 14

La situation en Sierra Leone

Séances du Conseil

4829^c (19 septembre 2003); 4938^c (30 mars 2004)

(voir également la section C du chapitre 12 de la deuxième partie)

Consultations plénières

17 septembre 2003; 9 janvier; 2, 18, 23, 26 et 29 mars; 15 juillet 2004

Résolutions adoptées

1508 (2003); 1537 (2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Résolution 1270 (1999)	Création
Résolution 1508 (2003)	Prorogation du mandat pour une période de six mois à compter du 30 septembre 2003
Résolution 1537 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 30 septembre 2004

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

Rapport : S/2004/525 (2 juillet 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/863 et Add.1	5 et 18 septembre 2003	Résolution 1492 (2003)
S/2003/1147	5 décembre 2003	S/PRST/2003/12
S/2003/1201	23 décembre 2003	Résolution 1492 (2003)
S/2004/228	19 mars 2004	Résolution 1492 (2003)
S/2004/536	6 juillet 2004	Résolution 1537 (2004)

Communications reçues du 3 octobre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/1142	28 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2003/1143	3 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/182	26 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/166	27 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2004/183	10 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/193	10 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Sierra Leone
S/2004/395	12 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)
S/2004/468	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 15

La situation au Burundi

Séances du Conseil

4832^c (22 septembre 2003); 4876^c (4 décembre 2003); 4891^c (22 décembre 2003); 4975^c (21 mai 2004)

Consultations plénières

4, 13 et 14 août; 10 septembre; 9 octobre; 6 novembre; 3, 15 et 19 décembre 2003; 23 janvier; 18 et 22 mars; 4 et 21 mai; 2 juin; 2 juillet 2004

Résolutions adoptées

1545 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/30

Communiqués officiels

S/PV.4832

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Opération des Nations Unies au Burundi

Résolution 1545 (2004) Création pour une période initiale de six mois à compter du 1^{er} juin 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1146	4 décembre 2003	S/PRST/2001/17
S/2004/52	20 janvier 2004	S/PRST/2003/12
S/2004/210 et Add.1	16 et 25 mars 2004	S/PRST/2003/30

Communications reçues du 13 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/920	29 mai 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*
S/2003/814	13 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2003/836	25 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil économique et social

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2002-31 juillet 2003).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2003/900	17 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2003/902	19 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2003/921	29 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/971	8 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2003/1025	15 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1075	6 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1105	19 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2003/1112	21 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2003/1136	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1188	22 décembre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/46	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/49	19 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/62	22 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/72	26 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/109	6 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/208	15 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/274	26 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Burundi

S/2004/261	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/270	31 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/266	1 ^{er} avril 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/275	1 ^{er} avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/316	21 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/415	19 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2004/433	24 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/434	28 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/448	28 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/471	8 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2004/561	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/576	14 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2004/583	16 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/584	21 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/608	21 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas

Chapitre 16

Justice et légalité : rôle de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4833^e (24 septembre 2003); 4835^e (30 septembre 2003)

Consultations plénières

3 et 29 septembre 2003; 2 juin 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2003/15

Chapitre 17

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

4834^c (29 septembre 2003); 4860^c (18 novembre 2003); 4992^c (18 juin 2004)

Consultations plénières

4 août; 15 septembre; 2 octobre; 4 et 17 novembre; 18 et 19 décembre 2003; 6 avril;
18 juin 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/20

Communiqués officiels

S/PV.4860

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

Rapport : S/2004/525 (2 juillet 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1147	5 décembre 2003	S/PRST/2003/12
S/2003/1157	5 décembre 2003	Résolution 1233 (1999)
S/2004/456	4 juin 2004	Résolution 1233 (1999)

Communications reçues du 25 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/836	25 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil économique et social
S/2003/919	19 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Ghana
S/2003/923	19 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/917	25 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Angola
S/2003/1096	11 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1097	14 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2003/1188	22 décembre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/283	6 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 18

Questions concernant le Soudan

A. Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4839^e (10 octobre 2003)

Consultations plénières

3, 6 et 10 octobre 2003; 31 mars; 7 mai; 2, 8 et 10 juin 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2003/16

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/453	3 juin 2004	S/PRST/2003/16

Communications reçues du 13 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/817	13 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/948	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/934	2 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/1138	14 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1139	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/14	4 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/11	8 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

S/2004/63	22 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2004/66	22 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/466	2 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande

B. Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4978^c (25 mai 2004)

Consultations plénières

2 et 14 avril; 4, 7, 18, 21 et 24-26 mai; 8 et 10 juin; 2, 7, 15, 19, 21 et 27-30 juillet 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/18

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/453	3 juin 2004	S/PRST/2003/16

Communications reçues du 12 janvier au 31 juillet 2004

S/2004/44	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/177	26 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/337	21 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/425	25 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/445	26 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/466	2 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande

S/2004/513	22 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/561	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/576	14 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2004/603	27 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/639	30 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas

C. Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Séances du Conseil

4988^e (11 juin 2004); 5015^e (30 juillet 2004)

Consultations plénières

3, 6 et 10 octobre 2003; 31 mars; 2 et 14 avril; 4, 7, 18, 21, 24 et 25 mai; 2, 8 et 10 juin; 2, 7, 15, 19, 21 et 27-29 juillet 2004

Résolutions adoptées

1547 (2004); 1556 (2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/453	3 juin 2004	S/PRST/2003/16

Communications reçues du 13 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/817	13 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/948	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/934	2 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2004/14	4 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

S/2004/11	8 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/44	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/63	22 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2004/66	22 janvier 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/177	26 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/337	21 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/425	25 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/445	26 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/466	2 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/490	11 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/498	17 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines
S/2004/503	17 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/504	18 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/513	22 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/561	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/576	14 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2004/603	27 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

Questions concernant le Soudan

S/2004/612	29 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cameroun
S/2004/639	30 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas

Chapitre 19

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

4840^c (13 octobre 2003); 4848^c (24 octobre 2003); 4893^c (15 janvier 2004); 4931^c (24 mars 2004); 4937^c (26 mars 2004); 4941^c (6 avril 2004); 4979^c (27 mai 2004); 5004^c (15 juillet 2004)

Consultations plénières

4 et 13 août; 6, 13, 14, 21 et 24 octobre; 11 et 12 novembre; 12 décembre 2003; 6, 15 et 16 janvier; 24 mars; 2 avril; 21 et 27 mai; 10, 16 et 18 juin; 2, 13, 14 et 26 juillet 2004

Résolutions adoptées

1510 (2003); 1536 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/9; S/PRST/2004/25

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afghanistan, 31 octobre-7 novembre 2003

Rapport : S/2003/1074 (11 novembre 2003)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1212	30 décembre 2003	Résolution 1471 (2003)
S/2004/230	19 mars 2004	Résolution 1471 (2003) du Conseil de sécurité et résolutions 58/27 A et B, en date du 5 décembre 2003, de l'Assemblée générale

Communications reçues du 11 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/807	11 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne et des Pays-Bas
S/2003/922	30 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/930	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

La situation en Afghanistan

S/2003/970	7 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/986	13 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1134	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie et de l'Inde
S/2004/277	16 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liechtenstein
S/2003/1189	17 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2004/42	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/104	6 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/105	10 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/222	17 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/432	8 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2004/532	1 ^{er} juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan
S/2004/537	6 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/585	19 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kirghizistan

Chapitre 20

La situation au Timor-Leste

Séances du Conseil

4843^c (15 octobre 2003); 4913^c (20 février 2004); 4965^c (10 mai 2004); 4968^c (14 mai 2004)

(voir également la section J du chapitre 12 de la deuxième partie)

Consultations plénières

14 mai 2004

Résolutions adoptées

1543 (2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Résolution 1410 (2002) Création

Résolution 1543 (2004) Prorogation du mandat pour une période de six mois

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/944	6 octobre 2003	Résolution 1410 (2002)
S/2004/117	13 février 2004	Résolution 1410 (2002)
S/2004/333	29 avril 2004	Résolution 1410 (2002)

Communications reçues du 6 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/802	6 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2004/108	11 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2004/114	12 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Timor-Leste
S/2004/120	18 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Brésil
S/2004/418	19 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/419	21 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 21

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

4849^e (27 octobre 2003)

(voir également le chapitre 4 de la deuxième partie)

Consultations plénières

4, 8 et 21 août; 5 septembre; 24 octobre; 22 décembre 2003; 23 mars; 25 juin 2004

Résolutions adoptées

1512 (2003)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/18

Communications reçues du 5 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/794	5 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2003/879	12 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/946	3 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1094	13 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2004/27	13 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit

		international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2004/24	15 janvier 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/265	30 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2004/291	2 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/292	7 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/293	8 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/341	30 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2004/420	21 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2004/512	24 juin 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/619	23 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/601	27 juillet 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/620	27 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 22

La situation concernant le Sahara occidental

Séances du Conseil

4850^c (28 octobre 2003); 4905^c (30 janvier 2004); 4957^c (29 avril 2004)

(voir également partie II, chapitre 12.D)

Consultations plénières

3 septembre; 27 octobre 2003; 27 janvier; 11 février; 14, 19, 23, 27 et 28 avril 2004

Résolutions adoptées

1513 (2003); 1523 (2004); 1541 (2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991)	Création
Résolution 1513 (2003)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 janvier 2004
Résolution 1523 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 30 avril 2004
Résolution 1541 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 octobre 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1016	16 octobre 2003	Résolution 1495 (2003)
S/2004/39	19 janvier 2004	Résolution 1513 (2003)
S/2004/325 et Add.1 et Corr.1	23 et 27 avril 2004	Résolution 1523 (2004)

Communications reçues du 5 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/796	5 août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/797	8 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1028	21 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2003/1045	28 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Algérie
S/2004/492	11 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 23

Les femmes et la paix et la sécurité

Séances du Conseil

4852^c (29 octobre 2003)

Communications reçues du 31 octobre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1055	31 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1075	6 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 24

Mission du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

4855^c (11 novembre 2003); 4899^c (23 janvier 2004); 4911^c (17 février 2004); 5000^c (30 juin 2004); 5005^c (16 juillet 2004)

Consultations plénières

9 et 14 octobre 2003; 6 et 7 janvier; 29 et 31 mars; 16 avril; 18 et 21 mai; 2, 8, 10 et 28 juin; 2 et 13 juillet 2004

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afghanistan, 31 octobre-7 novembre 2003

Rapport : S/2003/1074 (11 novembre 2003)

Mission en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

Rapport : S/2004/525 (2 juillet 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1147	5 décembre 2003	S/PRST/2003/12
S/2004/52	20 janvier 2004	S/PRST/2003/12

Communications reçues du 1^{er} octobre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/930	1 ^{er} octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/610	27 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire

Chapitre 25

La situation en Somalie

Séances du Conseil

4856^c (11 novembre 2003); 4885^c (16 décembre 2003); 4915^c (25 février 2004);
5003^c (14 juillet 2004)

Consultations plénières

4 et 20 août; 29 septembre : 10 octobre; 4 novembre; 2, 3 et 15 décembre 2003;
11 et 25 février; 7 et 26 mai; 7, 13 et 14 juillet 2004

Résolutions adoptées

1519 (2003)

Déclarations du Président

S/PRST/2003/19; S/PRST/2004/3; S/PRST/2004/24

Groupes et mécanismes de suivi et rapports correspondants

Groupe d'experts sur la Somalie créé conformément à la résolution 1474 (2003) du
Conseil de sécurité

Rapport : S/2003/1035 (4 novembre 2003)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/987	13 octobre 2003	S/PRST/2001/30
S/2004/115 et Corr.1	12 février 2004	S/PRST/2001/30
S/2004/469	9 juin 2004	S/PRST/2001/30

Communications reçues du 10 septembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/876	10 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2003/1051	22 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1052	28 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Somalie

S/2003/1035	4 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2003/1092	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1093	13 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1138	14 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1139	21 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1191	17 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1216	31 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2004/73	22 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/88	4 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2004/112	6 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/446	28 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande

Chapitre 26

L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix

Séances du Conseil

4858^c (13 novembre 2003); 4864^c (19 novembre 2003)

Consultations plénières

4, 17 et 19 novembre 2003

Déclarations du Président

S/PRST/2003/22

Chapitre 27

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Séances du Conseil

4859^c (17 novembre 2003)

Consultations plénières

30 octobre 2003

Communication reçue le 10 novembre 2003

S/2003/1077 10 novembre 2003

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 28

La situation dans la région des Grands Lacs

Séances du Conseil

4865^c (20 novembre 2003)

Consultations plénières

4, 17 et 19 novembre 2003; 27 avril 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2003/23

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1099	17 novembre 2003	S/PRST/1997/22 et résolutions 1457 (2003) et 1493 (2003)
S/2004/52	20 janvier 2004	S/PRST/2003/12

Communications reçues du 30 octobre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1066	30 octobre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1067	4 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2003/1075	6 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1188	22 décembre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/528	12 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/455	3 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/467	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/529	30 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/576	14 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale

Chapitre 29

La situation à Chypre

Séances du Conseil

4870^c (24 novembre 2003); 4940^c (2 avril 2004); 4947^c (21 avril 2004); 4954^c (28 avril 2004); 4986^c (8 juin 2004); 4989^c (11 juin 2004)

(voir également la partie II, chapitre 12.F)

Consultations plénières

21 novembre; 18 décembre 2003; 9 février; 2, 18 et 26 mars; 2, 16, 19, 20, 21, 26, 28 et 29 avril; 2, 3, 6, 8 et 10 juin; 2 juillet 2004

Résolutions adoptées

1517 (2003); 1548 (2004)

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Création
Résolution 1517 (2003)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 juin 2004
Résolution 1548 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 décembre 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1078	12 novembre 2003	Résolution 186 (1964) et résolutions suivantes, notamment les résolutions 1250 (1999) et 1486 (2003)
S/2004/302	16 avril 2004	
S/2004/427	26 mai 2004	Résolution 186 (1964) et résolutions suivantes, notamment la résolution 1517 (2003)
S/2004/437	28 mai 2004	

Communications reçues du 20 août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/828	20 août 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2003/857	3 septembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2003/952	3 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

La situation à Chypre

S/2003/982	9 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2003/991	10 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2003/1013	15 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2003/1047	27 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2003/1049	27 octobre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2003/1101	17 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2003/1163	8 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2003/1179	10 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2003/1214	24 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1203	26 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2003/1215	30 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/13	9 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/197	9 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/198	12 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/218	16 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/351	3 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/391	13 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/398	17 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

S/2004/399	17 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/438	28 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/464	7 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/493	15 juin 2004	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/507	18 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/520	25 juin 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2004/596	23 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/597	26 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/598	26 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

Chapitre 30

Région de l'Afrique centrale

Séances du Conseil

4871^c (24 novembre 2003)

Consultations plénières

13 octobre; 2 décembre 2003

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
-------------	-------------	---------------------------

S/2004/52	20 janvier 2004	S/PRST/2003/12
-----------	-----------------	----------------

Communications reçues du 6 novembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1075	6 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2003/1115	21 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2003/1137	25 novembre 2003	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République centrafricaine
S/2004/576	14 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale

Chapitre 31

Protection des civils en période de conflit armé

Séances du Conseil

4877^c (9 décembre 2003); 4882^c (15 décembre 2003); 4990^c (14 juin 2004)

Consultations plénières

3 et 12 décembre 2003

Déclarations du Président

S/PRST/2003/27

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/431	28 mai 2004	S/PRST/2002/41

Chapitre 32

Exposés des présidents de comité ou de groupe de travail du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

4888^c (22 décembre 2003)

Consultations plénières

12 novembre; 18 et 19 décembre 2003

Chapitre 33

Armes légères

Séances du Conseil

4896^c (19 janvier 2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/1

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1217 et Corr.1	31 décembre 2003	S/PRST/2002/30

Communications reçues du 6 novembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1075	6 novembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/282	2 avril 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

Chapitre 34

Les enfants et les conflits armés

Séances du Conseil

4898^c (20 janvier 2004); 4948^c (22 avril 2004)

Consultations plénières

6 janvier; 4 février; 2 et 31 mars; 14, 20 et 21 avril 2004

Résolutions adoptées

1539 (2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1053 et Corr.1 et 2	10 novembre 2003	Résolution 1460 (2003)

Communications reçues du 4 décembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1160	4 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2004/51	19 janvier 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Myanmar
S/2004/602	26 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Colombie, du Myanmar, du Népal, de l'Ouganda, des Philippines, du Soudan et de Sri Lanka

Chapitre 35

Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4903^c (26 janvier 2004)

Consultations plénières

14 et 23 janvier 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/2

Chapitre 36

La situation en Géorgie

Séances du Conseil

4904^c (27 janvier 2004); 4906^c (30 janvier 2004); 4916^c (26 février 2004); 4958^c (29 avril 2004); 5013^c (29 juillet 2004)

(voir également partie II, chapitre 12.H)

Consultations plénières

2 octobre; 11 et 12 novembre 2003; 23 et 27 janvier; 18 février; 26, 27 et 29 avril; 7 mai; 2, 26, 27 et 29 juillet 2004

Résolutions adoptées

1524 (2004); 1554 (2004)

Communiqués officiels

S/PV.4904

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Résolution 858 (1993)	Création
Résolution 1524 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 juillet 2004
Résolution 1554 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 janvier 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2003/1019	17 octobre 2003	Résolution 1494 (2003)
S/2004/26	14 janvier 2004	Résolution 1494 (2003)
S/2004/315	20 avril 2004	Résolution 1524 (2004)
S/2004/570	14 juillet 2004	Résolution 1524 (2004)

Communications reçues du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/791	1 ^{er} août 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2003/893	22 septembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2003/1080	11 novembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2003/1158	2 décembre 2003	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2003/1167	11 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2004/43	12 janvier 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/245	22 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/308	31 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/595	26 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

Chapitre 37

La question concernant Haïti

Séances du Conseil

4917^c (26 février 2004); 4919^c (29 février 2004); 4961^c (30 avril 2004)

Consultations plénières

18, 25, 26 et 29 février; 2, 5, 18, 23 et 30 mars; 8, 14, 26, 29 et 30 avril; 21 mai;
2, 6, 16 et 25 juin; 2 juillet 2004

Résolutions adoptées

1529 (2004); 1542 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/4

Opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004) Création pour une durée initiale de six mois à
compter du 1^{er} juin 2004

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/300	16 avril 2004	Résolution 1529 (2004)

Communications reçues du 23 février au 31 juillet 2004

S/2004/143	23 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamaïque
S/2004/145	25 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2004/147	26 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Bénin
S/2004/148	26 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/161	26 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/162	27 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/163	29 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Haïti

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/195	4 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République centrafricaine
S/2004/191	11 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jamaïque
S/2004/247	22 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/239	23 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2004/386	13 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/439	27 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/440	1 ^{er} juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/497	16 juin 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/565	12 juillet 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/566	13 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 38

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Séances du Conseil

4933^c (25 mars 2004)

Consultations plénières

2, 23 et 24 mars; 21 mai 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/7

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

Rapport : S/2004/525 (2 juillet 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/200	12 mars 2004	S/PRST/2003/11

Communications reçues du 4 juin au 31 juillet 2004

S/2004/468	4 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 39

Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

4943^c (15 avril 2004)

Communication reçue le 25 mai 2004

S/2004/441	25 mai 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
------------	-------------	--

Chapitre 40

Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive

Séances du Conseil

4949^e (22 avril 2004)

Consultations plénières

22 et 29 décembre 2003; 21 avril 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/10

Communications reçues du 19 décembre 2003 au 31 juillet 2004

S/2003/1196	19 décembre 2003	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2004/113	6 février 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande
S/2004/194	11 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 41

Non-prolifération des armes de destruction massive

Séances du Conseil

4950^e (22 avril 2004); 4956^e (28 avril 2004)

Consultations plénières

22 et 24 mars; 2, 8, 16, 19 à 21, 23, 26 et 28 avril; 2 et 9 juin 2004

Résolutions adoptées

1540 (2004)

Communications reçues du 27 avril au 31 juillet 2004

S/2004/329	27 avril 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde
S/2004/407	18 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2004/472	11 juin 2004	Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 42

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Séances du Conseil

4964° (7 mai 2004)

Consultations plénières

4 mai 2004

Communication reçue le 6 avril 2004

S/2004/294 6 avril 2004

Note verbale adressée au Secrétaire général par la
Mission permanente de l'Andorre

Chapitre 43

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séances du Conseil

4970° (17 mai 2004)

Consultations plénières

25 février; 4, 14 et 21 mai 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/16

Communications reçues du 5 février au 31 juillet 2004

S/2004/99 5 février 2004

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par
les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne,
du Brésil, du Canada, de l'Égypte, du Ghana, de
l'Inde, du Japon, du Mexique et du Pakistan

S/2004/378 10 mai 2004

Lettre adressée au Secrétaire général par le
représentant du Pakistan

Chapitre 44

Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Séances du Conseil

4973^c (20 mai 2004)

Consultations plénières

7 mai 2004

Chapitre 45

Crises complexes et réaction de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

4980^c (28 mai 2004)

Consultations plénières

4 mai 2004

Communications reçues entre le 24 mai et le 8 septembre 2004

S/2004/423	24 mai 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2004/723	8 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan*

* Distribuée après l'expiration de la période couverte par le présent rapport.

Chapitre 46

Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

4993^e (22 juin 2004)

Consultations plénières

2 juin 2004

Communications reçues entre le 1^{er} juin et le 3 août 2004

S/2004/442 1^{er} juin 2004

Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Philippines

S/2004/624 3 août 2004

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines*

Chapitre 47

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation

Séances du Conseil

5007^e (20 juillet 2004)

Consultations plénières

2, 15 et 19 juillet 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/27

Communication reçue le 8 juillet 2004

S/2004/546 8 juillet 2004

Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Roumanie

* Distribuée après l'expiration de la période couverte par le présent rapport.

Troisième partie

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre premier

Questions relatives à la synthèse des travaux du Conseil de sécurité

Séances du Conseil
4818 (28 août 2003)

Chapitre 2

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séances du Conseil
4831 (19 septembre 2003)

Communication reçue le 19 septembre 2003
S/2003/901 19 septembre 2003 Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 3

Documentation et méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

Communications reçues entre le 3 octobre 2003 et le 31 juillet 2004

S/2003/935	3 octobre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2003/1183	18 décembre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2003/1184	18 décembre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2003/1185	18 décembre 2003	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/4	8 janvier 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/5	8 janvier 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/99	5 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, de l'Égypte, du Ghana, de l'Inde, du Japon, du Mexique et du Pakistan
S/2004/135	19 février 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2004/169	1 ^{er} mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004)**

S/2004/185	9 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2004/190	10 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2004/199	12 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/203	12 mars 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
S/2004/206	15 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/259	30 mars 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2004/280	8 avril 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/436	28 mai 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/472	11 juin 2004	Note du Président du Conseil de sécurité

Quatrième partie

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Pendant la période considérée, le Comité d'état-major, créé en vertu de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur. Il a tenu 26 séances au total et il est resté prêt à assumer les fonctions qui lui étaient attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Cinquième partie

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais n'ayant pas fait l'objet d'un débat lors des réunions du Conseil au cours de la période considérée

Chapitre premier

La question indo-pakistanaise

Lettres identiques datées du 19 août 2003 (S/2003/823), adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan.

Lettre datée du 3 octobre (S/2003/952), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le texte du communiqué final adopté à la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 2003.

Lettre datée du 12 janvier 2004 (S/2004/41), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration publiée le 6 janvier 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union, qui se félicitait du succès du douzième sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Lettres identiques datées du 25 juin (S/2004/520), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, le texte de la Déclaration d'Istanbul, adopté par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Chapitre 2

La situation en Afrique

Lettre datée du 25 août 2003 (S/2003/836), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil économique et social.

Lettre datée du 6 novembre (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingtième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 27 au 31 octobre 2003 à Malabo.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1077), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Lettre datée du 14 novembre (S/2003/1138), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant de sa décision de proroger le mandat de son Conseiller spécial pour l'Afrique, Mohamed Sahnoun, jusqu'au 31 décembre 2004.

Lettre datée du 21 novembre (S/2003/1139), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 14 novembre 2003 (S/2003/1138) avait été portée à l'attention des membres du Conseil, qui en avaient pris note.

Lettre datée du 28 novembre (S/2003/1144), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Italie, transmettant le texte d'un discours prononcé par le Président de la République italienne le 18 novembre 2003.

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 18 décembre (S/2003/1183), annonçant qu'à l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il avait été convenu que le Groupe de travail sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique poursuivrait ses travaux jusqu'au 31 décembre 2004.

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 22 décembre (S/2003/1188) transmettant le rapport sur les activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Lettre datée du 4 février 2004 (S/2004/88), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine (UA), le communiqué publié à l'issue de la quatre-vingt-dix-septième session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'UA, réuni au niveau des ambassadeurs à Addis-Abeba le 30 janvier 2004.

Lettre datée du 6 avril (S/2004/287), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Ghana, transmettant le communiqué final issu du Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les défis de l'intégration et du développement et la mise en œuvre en Afrique de l'Ouest du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, tenu à Accra les 19 et 20 mars 2004.

Lettre datée du 26 mai (S/2004/444), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration publiée le 25 mai 2004 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union, à l'occasion du lancement officiel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba.

Lettres identiques datées du 25 juin (S/2004/520), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, le texte de la Déclaration d'Istanbul, adopté par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Lettre datée du 12 juillet (S/2004/561), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA à sa douzième réunion, tenue à Addis-Abeba le 4 juillet 2004.

Lettre datée du 14 juillet (S/2004/576), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingt et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de

sécurité en Afrique centrale, tenue du 21 au 25 juin 2004, à Malabo.

Chapitre 3 Communications de l'Union européenne

Lettre datée du 5 septembre 2003 (S/2003/866), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie, transmettant une déclaration concernant Daw Aung San Suu Kyi, publiée à la même date par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 12 janvier 2004 (S/2004/45), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration concernant la peine de mort au Myanmar publiée le 31 décembre 2003 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 12 janvier (S/2004/47), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur les prisonniers politiques en Azerbaïdjan, publiée le 9 janvier 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 15 janvier (S/2004/48), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur le premier anniversaire de l'investiture du Président équatorien Gutierrez, publiée le 14 janvier 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 16 janvier (S/2004/74), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration concernant le moratoire sur la peine de mort au Liban, publiée à la même date par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 19 janvier (S/2004/75), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration concernant le moratoire sur la peine de mort au Kazakhstan, publiée à la même date par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 6 février (S/2004/111), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur la création du Conseil national pour les droits de l'homme en Égypte, publiée

le 28 janvier 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 24 février (S/2004/176), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur le processus de vérification et de validation des signatures au Venezuela, publiée le 23 février 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 5 mars (S/2004/202), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur l'annonce faite par le Conseil national électoral du Venezuela le 2 mars 2004 concernant le processus de vérification des signatures au Venezuela, publiée le 4 mars 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 22 mars (S/2004/244), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur l'élection présidentielle en Fédération de Russie, publiée le 17 mars 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 26 mars (S/2004/271), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur la région de Gambela (Éthiopie), publiée le 25 mars 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 21 avril (S/2004/336), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur les élections partielles de Zengeza (Zimbabwe), publiée le 15 avril 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 28 avril (S/2004/338), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur les élections législatives en Indonésie, publiée le 26 avril 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 28 avril (S/2004/339), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur la décennie de démocratie en Afrique du Sud, publiée le 27 avril 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 14 mai (S/2004/416), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur les récents événements survenus au Nigéria, publiée le 13 mai 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 14 mai (S/2004/417), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant des déclarations sur l'élection présidentielle au Panama et sur l'adoption par le Conseil de l'Europe de la résolution et des recommandations figurant dans le rapport Pourgourides sur les personnes disparues au Bélarus publiées respectivement, les 13 et 14 mai, par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 18 mai (S/2004/422), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur les droits de l'homme à Cuba, publiée le 13 mai 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 28 mai (S/2004/447), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur l'élection partielle de Lupane (Zimbabwe), publiée à la même date par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 21 juin (S/2004/515), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration sur la Guinée équatoriale publiée le 17 juin 2004 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 23 juin (S/2004/516), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant une déclaration relative à la fermeture de l'hebdomadaire zimbabwéen *Tribune*, publiée à la même date par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 2 juillet (S/2004/569), adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas, transmettant une déclaration publiée par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union, le 30 juin 2004, à l'occasion du lancement officiel des discussions entre le Gouvernement de la Colombie et les groupes paramilitaires des Autodefensas Unidas de Colombia.

Chapitre 4

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 5 septembre 2003 (S/2003/889), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, proposant de proroger jusqu'au 31 décembre 2004 le mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

Lettre datée du 11 septembre (S/2003/890), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 5 septembre 2003 (S/2003/889) avait été portée à l'attention des membres du Conseil, qui en avaient pris note.

Lettre datée du 6 novembre (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport publié à l'issue de la vingtième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Malabo du 27 au 31 octobre 2003.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1077), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Rapport du Secrétaire général daté du 29 décembre (S/2003/1209) sur la situation en République centrafricaine et les activités du BONUCA, présenté conformément à la demande du Conseil de sécurité, contenue dans la déclaration de son président du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) et couvrant la période de juillet à décembre 2003.

Lettre datée du 10 février 2004 (S/2004/125), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République centrafricaine, transmettant le calendrier du processus électoral adopté le 23 janvier 2004 par le Gouvernement de la République centrafricaine et le Bureau du Conseil national de transition.

Rapport du Secrétaire général daté du 16 juin (S/2004/496) sur la situation en République centrafricaine et les activités du BONUCA, présenté conformément à la demande du Conseil de sécurité, contenue dans la déclaration de son président du

26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) et couvrant la période de janvier à juin 2004.

Lettre datée du 14 juillet (S/2004/576), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport publié à l'issue de la vingt et unième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 21 au 25 juin 2004, à Malabo.

Chapitre 5

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés

Rapport intérimaire du Secrétaire général daté du 12 septembre 2003 (S/2003/888) sur la prévention des conflits armés, présenté en application de la résolution 55/281 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} août 2001.

Chapitre 6

Communications du Kazakhstan

Lettre datée du 24 septembre 2003 (S/2003/916), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant la déclaration adoptée par les participants au premier Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, tenu à Astana les 23 et 24 septembre 2003.

Chapitre 7

Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

Lettre datée du 3 octobre 2003 (S/2003/952), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le texte du communiqué final adopté à la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 2003.

Lettres identiques datées du 10 octobre (S/2003/1022), adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant les conclusions du Président, la déclaration liminaire du Secrétaire général et la liste des participants à la cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, tenue à New York les 29 et 30 juillet 2003.

Lettre datée du 11 novembre (S/2003/1091), adressée au Secrétaire général par le représentant du Chili, transmettant une lettre datée du 5 novembre 2003 adressée au Secrétaire général par le Ministre chilien des relations extérieures.

Note verbale datée du 31 décembre (S/2003/1219), adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne, et pièce jointe.

Chapitre 8

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Lettre datée du 3 octobre 2003 (S/2003/952), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le texte du communiqué final adopté à la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 2003.

Lettre datée du 12 novembre (S/2003/1090), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant un rapport établi par le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Lettre datée du 19 février 2004 (S/2004/123), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, transmettant une déclaration publiée à la même date par le Ministère arménien des affaires étrangères.

Lettre datée du 19 février (S/2004/137), adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie,

transmettant le texte de la Déclaration de Moscou, adopté le 6 février 2004 par le Président de la Fédération de Russie et par le Président de la République d'Azerbaïdjan.

Lettre datée du 23 février (S/2004/138), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant une déclaration publiée le 20 février 2004 par le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Lettre datée du 26 février (S/2004/165), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, et pièce jointe.

Lettre datée du 1^{er} mars (S/2004/168), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, et pièce jointe.

Lettre datée du 10 mars (S/2004/184), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, et pièce jointe.

Lettre datée du 15 mars (S/2004/209), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, et pièce jointe.

Lettres identiques datées du 16 mars (S/2004/219), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant un mémorandum sur les aspects juridiques du conflit touchant en République d'Azerbaïdjan le Haut-Karabakh et la région avoisinante.

Lettres identiques datées du 11 mai (S/2004/380), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant une lettre datée du même jour adressée par le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Lettres identiques datées du 25 juin (S/2004/520), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, le texte de la Déclaration d'Istanbul, adopté par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Lettres identiques datées du 12 juillet (S/2004/562), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de

l'Azerbaïdjan, transmettant une lettre adressée par le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Lettre datée du 20 juillet (S/2004/581), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie.

Chapitre 9

Communications concernant l'Organisation de la Conférence islamique

Lettre datée du 3 octobre 2003 (S/2003/952), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le texte du communiqué final adopté à la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 2003.

Lettres identiques datées du 25 juin 2004 (S/2004/520), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, le texte de la Déclaration d'Istanbul, adopté par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Chapitre 10

Communications concernant la réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

Lettres identiques datées du 10 octobre 2003 (S/2003/1022), adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant les conclusions du Président, la déclaration liminaire du Secrétaire général et la liste des participants à la cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, tenue à New York les 29 et 30 juillet 2003.

Chapitre 11

La situation concernant le Rwanda

Lettre datée du 15 octobre 2003 (S/2003/1023), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie, transmettant le texte d'une déclaration concernant les élections parlementaires au Rwanda, publiée le 13 octobre 2003 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union.

Lettre datée du 6 novembre (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingtième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 27 au 31 octobre 2003 à Malabo.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1076), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1077), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Lettre datée du 19 novembre (S/2003/1113), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié le 18 novembre 2003 par le Ministère rwandais des affaires étrangères et de la coopération.

Lettre datée du 10 décembre (S/2003/1164), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 15 décembre (S/2003/1178), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo.

Lettre datée du 19 février 2004 (S/2004/134), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, transmettant le rapport du Comité, présenté conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 mars 1995 (S/1995/234).

Lettre datée du 8 avril (S/2004/310), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant le texte d'une déclaration publiée le même

jour par la présidence au nom de l'Union européenne, à l'occasion du dixième anniversaire du génocide rwandais.

Lettre datée du 29 avril (S/2004/335), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 11 mai (S/2004/385), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant le texte d'une déclaration concernant les événements survenus les jours précédents à la frontière entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, publiée le 10 mai 2004 par la présidence, au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 3 juin (S/2004/452), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié le même jour par le Gouvernement rwandais.

Lettre datée du 7 juin (S/2004/459), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié le 6 juin 2004 par le Ministère rwandais des affaires étrangères et de la coopération.

Lettre datée du 10 juin (S/2004/474), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant une lettre du Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération.

Lettre datée du 10 juin (S/2004/489), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo, transmettant le texte d'un compte rendu de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la République démocratique du Congo, tenue le 4 juin 2004.

Lettre datée du 22 juin (S/2004/509), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant le texte d'un projet d'accord entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sur la constitution d'une commission permanente mixte chargée de mener à terme les tâches non encore accomplies en vertu de l'Accord de Pretoria.

Lettre datée du 28 juin (S/2004/518), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 2 juillet (S/2004/534), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du

Rwanda, transmettant le texte d'un communiqué publié le même jour par le Ministère rwandais des affaires étrangères et de la coopération.

Lettre datée du 12 juillet (S/2004/561), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le texte du communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa douzième réunion, tenue à Addis-Abeba le 4 juillet 2004.

Lettre datée du 14 juillet (S/2004/576), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingt et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 21 au 25 juin 2004 à Malabo.

Lettre datée du 21 juillet (S/2004/586), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo.

Lettre datée du 21 juillet (S/2004/587), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 26 juillet (S/2004/593), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Chapitre 12 Communications concernant l'Angola

Lettre datée du 6 novembre 2003 (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 27 au 31 octobre 2003 à Malabo.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1077), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Chapitre 13

Communications concernant le Tchad

Lettre datée du 6 novembre 2003 (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 27 au 31 octobre 2003 à Malabo.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1077), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Lettres identiques datées du 8 janvier 2004 (S/2004/8), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso, transmettant le texte de l'Accord de paix entre le Gouvernement tchadien et le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad, conclu à Ouagadougou le 14 décembre 2003.

Lettre datée du 14 juillet (S/2004/576), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingt et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 21 au 25 juin 2004 à Malabo.

Chapitre 14

Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Lettre datée du 6 novembre 2003 (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 27 au 31 octobre 2003 à Malabo.

Lettre datée du 10 novembre (S/2003/1077), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Lettre datée du 14 juillet 2004 (S/2004/576), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingt et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 21 au 25 juin 2004 à Malabo.

Chapitre 15

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

Lettre datée du 6 novembre 2003 (S/2003/1075), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée équatoriale, transmettant le rapport issu de la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue du 27 au 31 octobre 2003 à Malabo.

Lettre datée du 17 mars 2004 (S/2004/298), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant son intention de continuer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria grâce à des ressources prélevées sur le budget ordinaire.

Lettre datée du 15 avril (S/2004/299), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité pour l'informer que sa lettre datée du 17 mars 2004 (S/2004/298) avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui avaient pris note des informations et de l'intention qui y étaient exprimées.

Lettre datée du 29 juillet (S/2004/612), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cameroun, transmettant le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la visite officielle effectuée au Cameroun les 28 et 29 juillet 2004 par le Président du Nigéria.

Chapitre 16

Communications concernant la Corée

Lettre datée du 21 novembre 2003 (S/2003/1134), adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie et de l'Inde, transmettant la Déclaration de la Fédération de Russie et de l'Inde sur les défis et les menaces mondiaux pesant sur la sécurité et la stabilité internationales, adoptée le 12 novembre 2003.

Lettre datée du 26 juillet 2004 (S/2004/592), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, transmettant une lettre, en date du 22 juillet 2004, adressée par le représentant de la Mission de l'Armée populaire coréenne à Panmunjom.

Chapitre 17

Communication de l'Autriche

Lettre datée du 1^{er} décembre 2003 (S/2003/1145), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche, transmettant le texte de la Déclaration de Vienne sur le rôle des juges dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, adoptée lors du colloque international organisé à Vienne le 24 novembre 2003.

Chapitre 18

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 18 décembre 2003 (S/2003/1184), déclarant qu'à l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il avait été décidé que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix poursuivrait ses travaux jusqu'au 31 décembre 2004.

Lettre datée du 5 février 2004 (S/2004/99), adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, de l'Égypte, du Ghana, de l'Inde, du Japon, du Mexique et du Pakistan.

Chapitre 19

Questions d'ordre général relatives aux sanctions

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 18 décembre 2003 (S/2003/1185), déclarant qu'à l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il avait été convenu que le mandat du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions serait prorogé jusqu'au 31 décembre 2004.

Lettre datée du 19 décembre (S/2003/1197), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cameroun transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions, son rapport final sur les travaux du Groupe.

Chapitre 20

Communications concernant les relations entre l'Érythrée et le Soudan

Lettres identiques datées du 4 janvier 2004 (S/2004/14), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan, transmettant le texte d'une lettre datée du même jour adressée par le Ministre soudanais des affaires étrangères.

Lettres identiques datées du 8 janvier (S/2004/11), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan, et annexes.

Lettre datée du 22 janvier (S/2004/63), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée, transmettant le texte d'une lettre adressée par le Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée.

Lettres identiques datées du 22 janvier (S/2004/66), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan, transmettant le texte d'un communiqué publié le 16 janvier 2004 par le Réseau régional intégré d'information.

Lettre datée du 12 juillet (S/2004/561), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria transmettant, en sa qualité de représentant

du Président en exercice de l'Union africaine, le texte du communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa douzième réunion, tenue à Addis-Abeba le 4 juillet 2004.

Chapitre 21

Communication concernant les relations entre El Salvador et le Honduras

Lettre datée du 5 janvier 2004 (S/2004/9), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras, transmettant le texte de la demande en révision de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 11 septembre 1992 en l'affaire du différend frontalier terrestre, insulaire et maritime [*El Salvador c. Honduras; Nicaragua* (intervenant)], en date du 18 septembre 2003.

Chapitre 22

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

Lettre datée du 6 janvier 2004 (S/2004/7), adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït, transmettant le texte du communiqué final et de la Déclaration du Koweït adoptés par le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe à sa vingt-quatrième session, tenue les 21 et 22 décembre 2003 au Koweït.

Lettre datée du 9 juin (S/2004/486), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes, transmettant le texte d'une lettre adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Lettre datée du 29 juin (S/2004/530), adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis, transmettant un extrait du communiqué de presse publié à l'issue de la quatre-vingt-onzième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Djedda (Arabie saoudite) le 30 juin 2004.

Lettre datée du 30 juillet (S/2004/617), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran.

Chapitre 23

Communication concernant les Comores

Lettre datée du 4 février 2004 (S/2004/88), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le communiqué publié à l'issue de la quatre-vingt-dix-septième session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui s'était réuni au niveau des ambassadeurs à Addis-Abeba le 30 janvier 2004.

Chapitre 24

Communications concernant l'Ukraine

Lettre datée du 6 février 2004 (S/2004/110), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant le texte d'une déclaration sur les propositions de changement constitutionnel en Ukraine publiée le 27 janvier 2004 par la présidence, au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 24 février (S/2004/144), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ukraine, concernant les propositions de changement constitutionnel en Ukraine.

Lettre datée du 22 mars (S/2004/246), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Irlande, transmettant le texte d'une déclaration sur la liberté des médias et les normes démocratiques en Ukraine, publiée le 18 mars 2004 par la présidence, au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 1^{er} avril (S/2004/273), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ukraine, et annexe.

Chapitre 25

Communication de l'Association sud-asiatique de coopération régionale

Lettre datée du 9 février 2004 (S/2004/122), adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan, transmettant les documents adoptés par les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale lors de leur douzième sommet, tenu à Islamabad du 4 au 6 janvier 2004.

Chapitre 26

Communication concernant les relations entre l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie

Lettre datée du 19 février 2004 (S/2004/137), adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la Déclaration de Moscou adoptée le 6 février 2004 par le Président de la Fédération de Russie et le Président de l'Azerbaïdjan.

Chapitre 27

Communication de la Suède

Lettre datée du 18 mars 2004 (S/2004/223), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suède, transmettant le texte de la Déclaration adoptée le 28 janvier 2004 par le Forum international de Stockholm de 2004 : « Prévenir le génocide : menaces et responsabilités ».

Chapitre 28

Communication concernant les relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique

Lettre datée du 23 mars 2004 (S/2004/235), adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba.

Chapitre 29

Communication concernant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Lettre datée du 6 avril 2004 (S/2004/287), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Ghana, transmettant le texte du communiqué final issu du sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les défis de l'intégration et du développement et la mise en œuvre en Afrique de l'Ouest du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), tenu à Accra les 19 et 20 mars 2004.

Chapitre 30

Communications concernant les relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda

Lettre datée du 16 avril 2004 (S/2004/312), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda.

Lettre datée du 27 juillet (S/2004/607), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda, transmettant le texte d'une déclaration publiée le 26 juillet 2004 par le Ministère ougandais des affaires étrangères.

Chapitre 31

La situation au Tadjikistan et sur la frontière tadjiko-afghane

Lettre datée du 23 avril 2004 (S/2004/331), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général pour informer le Conseil de son intention de prolonger les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 1^{er} juin 2005.

Lettre datée du 28 avril (S/2004/332), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité pour l'informer que sa lettre datée du 23 avril 2004 (S/2004/331) avait été portée à l'attention des

membres du Conseil de sécurité, qui avaient pris note des informations et des intentions qui y étaient exprimées.

Chapitre 32 Communication de l'Ouganda

Lettre datée du 14 mai 2004 (S/2004/392), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda.

Chapitre 33 Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Cour pénale internationale)

Lettre datée du 20 mai 2004 (S/2004/412), adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Canada, de l'Irlande, de la Jordanie, du Liechtenstein et de la Suisse.

Lettre datée du 27 juillet (S/2004/615), adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas, transmettant le texte d'une déclaration réaffirmant la position de l'Union européenne en faveur de l'intégrité du Statut de Rome, publiée le même jour par la présidence, au nom de l'Union européenne.

Chapitre 34 Communication concernant l'Organisation de coopération d'Asie centrale

Lettre datée du 8 juin 2004 (S/2004/432), adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, transmettant le texte d'une déclaration commune signée le 28 mai 2004 par les Présidents du

Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan lors d'une réunion des chefs d'État de l'Organisation de coopération d'Asie centrale, à Astana (Kazakhstan).

Chapitre 35 Communication concernant l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Lettre datée du 1^{er} juillet 2004 (S/2004/532), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan, transmettant le texte de la Déclaration de Tachkent adoptée par les chefs d'État des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération lors de leur réunion au sommet à Tachkent le 17 juin 2004.

Chapitre 36 Communications concernant la nomination du Conseiller spécial du Secrétaire général chargé de la prévention des génocides

Lettre datée du 12 juillet 2004 (S/2004/567), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général pour l'informer de sa décision de nommer M. Juan Méndez Conseiller spécial du Secrétaire général chargé de la prévention des génocides.

Lettre datée du 13 juillet (S/2004/568), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité pour l'informer que sa lettre datée du 12 juillet 2004 (S/2004/567) avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui avaient pris note de la décision y figurant.

Sixième partie

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre premier

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Comité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït a été chargé par le Conseil de sécurité de veiller à la mise en œuvre effective des dispositions des résolutions relatives aux sanctions contre l'Iraq, en particulier les résolutions 661 (1990), 665 (1990), 666 (1990), 669 (1990), 670 (1990), 687 (1991), 692 (1991), 700 (1991), 706 (1991), 707 (1991), 712 (1991), 715 (1991), 773 (1992), 778 (1992), 806 (1993), 833 (1993), 899 (1994), 986 (1995), 1111 (1997), 1143 (1997), 1153 (1998), 1158 (1998), 1175 (1998), 1210 (1998), 1242 (1999), 1266 (1999), 1281 (1999), 1284 (1999), 1293 (2000), 1302 (2000), 1330 (2000), 1352 (2001), 1360 (2001), 1382 (2001), 1409 (2002), 1441 (2002), 1443 (2002), 1447 (2002), 1454 (2002), 1472 (2003), 1476 (2003) et 1483 (2003).

Par sa résolution 1483 (2003) du 22 mai 2003, le Conseil a levé le régime de sanctions globales qu'il avait mis en place par sa résolution 661 (1990) et ses résolutions ultérieures pertinentes, à l'exception de la vente ou de la fourniture d'armes et de matériel connexe. Conformément aux paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), le Conseil a en outre chargé le Comité de recenser les personnes et les entités dont les fonds, avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Par sa résolution 1483 (2003), le Conseil a également décidé de dissoudre, le 21 novembre 2003, le Comité créé par la résolution 661 (1990).

La présidence du bureau du Comité a été assurée en 2003 par Gunter Pleuger (Allemagne), les deux vice-présidences étant assurées par la Bulgarie et par l'Espagne.

Au cours de la période allant du 1^{er} août 2003 à sa dissolution le 21 novembre 2003, le Comité a tenu deux séances officielles et sept séances officieuses pour examiner diverses questions relatives au régime des sanctions.

Au cours de cette période, le Comité a continué de collaborer étroitement avec le Bureau chargé du Programme Iraq afin d'assurer la mise en œuvre effective de tous les arrangements prévus au titre du programme « pétrole contre nourriture »; le transfert à l'Autorité provisoire de la coalition des fonds, avoirs et responsabilités opérationnelles au titre du programme; et l'achèvement progressif du programme. Le programme « pétrole contre nourriture » avait été établi par la résolution 986 (1995) et renouvelé par des résolutions ultérieures. Dans sa résolution 1472 (2003), le Conseil de sécurité a apporté, à titre provisoire, des aménagements au programme « pétrole contre nourriture » afin de continuer à fournir des biens humanitaires au peuple iraquien et a chargé le Comité de suivre de près l'application de certaines des principales dispositions de la résolution; il a prolongé ces mesures par des résolutions ultérieures. Par sa résolution 1483 (2003), le Conseil a mis fin, le 21 novembre 2003, au programme « pétrole contre nourriture », y compris les aménagements apportés par la résolution 1472 (2003), et au Comité.

Du 1^{er} août au 21 novembre 2003, le Comité a approuvé l'inscription de cinq nouveaux noms sur la liste des entités recensées en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003).

Le 24 octobre 2003, aux termes de l'alinéa f) du paragraphe 6 des directives visant à faciliter l'application intégrale, à l'échelon international, des paragraphes 24, 25 et 27 de la résolution 687 (1991), le Comité a présenté au Conseil de sécurité son dernier rapport à intervalle de 90 jours sur l'application de l'embargo sur les armes et sanctions connexes imposés contre l'Iraq, figurant dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (S/2003/1032).

Chapitre 2

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies a pour mandat de traiter les réclamations et de verser les indemnisations au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation illégale du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Au cours de la période à l'examen, le Conseil d'administration de la Commission a tenu quatre sessions ordinaires (quarante-neuvième à cinquante-deuxième), au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission.

Traitement des réclamations

Les décisions prises par le Conseil d'administration concernant les différentes catégories de réclamations sont les suivantes :

Réclamations palestiniennes tardives de la catégorie C

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations du Groupe des commissaires concernant les première et deuxième tranches de réclamations palestiniennes tardives de la catégorie C (pertes individuelles d'un montant supérieur à 100 000 dollars des États-Unis).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
2 887	23 591 035,84

Catégorie D

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations des groupes des commissaires pour les catégories D1 et D2 concernant la deuxième partie de la seizième tranche, les première et deuxième parties de la dix-septième tranche, les première et deuxième parties de la dix-huitième tranche, et les première et deuxième parties de la dix-neuvième tranche de la catégorie D (pertes

individuelles d'un montant supérieur à 100 000 dollars des États-Unis).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
2 472	766 356 154,95

Catégorie E

En ce qui concerne les réclamations entrant dans la catégorie E (réclamations présentées par des sociétés ou d'autres personnes morales privées, ou par des entreprises du secteur public), le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations du Groupe des commissaires concernant les première et deuxième parties des neuvième et dixième tranches de la catégorie E1 (réclamations présentées par le secteur pétrolier).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
39	95 609 909

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations du Groupe des commissaires concernant les quatorzième et quinzième tranches de la catégorie E2 (réclamations présentées par des sociétés ou d'autres entités commerciales non koweïtiennes, à l'exclusion de celles présentées par le secteur pétrolier et le secteur du bâtiment et des travaux publics et de celles portant sur les assurances et les garanties à l'exportation).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
487	67 753 554

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations du Groupe des commissaires pour la catégorie E3 concernant la vingt-huitième tranche de la catégorie E3 (réclamations présentées par des sociétés du secteur du bâtiment et des travaux publics non koweïtiennes).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
11	38 394 921

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations du Groupe des commissaires pour la catégorie E4 concernant les vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-huitième et vingt-neuvième tranches de la catégorie E4 (réclamations présentées par des sociétés koweïtiennes privées, à l'exclusion de celles du secteur pétrolier) et le deuxième rapport spécial sur les réclamations qui se chevauchaient.

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
663	252 843 661

Catégorie F

En ce qui concerne les réclamations relevant de la catégorie F (réclamations présentées par des gouvernements ou des organisations internationales), le Conseil d'administration a approuvé les rapport et recommandations du Groupe des commissaires pour la catégorie F4 concernant la troisième tranche de la catégorie F4 (réclamations relatives à l'environnement).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
5	1 148 701 011

En résumé, la Commission a réglé 6 584 réclamations et accordé des indemnités d'un montant total de 2 393 555 799,01 dollars pendant la période considérée.

Versement des indemnités

Les fonds utilisés proviennent de prélèvements sur le Fonds d'indemnisation, lequel reçoit un pourcentage du produit des ventes à l'exportation du pétrole et des produits pétroliers irakiens. Initialement fixé à 30 % en application de la résolution 705 (1991)

du Conseil de sécurité, ce pourcentage a été confirmé par la résolution 986 (1995) et les résolutions ultérieures qui ont créé et prolongé le mécanisme « pétrole contre nourriture ». Il a été ramené à 25 % à partir de décembre 2000 par la résolution 1330 (2000). Au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003), le Conseil a fixé à 5 % le pourcentage du produit de toutes les exportations de pétrole, produits pétroliers et gaz naturel à verser au Fonds d'indemnisation. Par sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a décidé que des mesures appropriées seraient prises pour que se poursuivent les versements des produits visés au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003).

Au cours de la période considérée, la Commission a mis un montant total de 794 647 964,85 dollars à la disposition des gouvernements et organisations internationales chargés d'indemniser les 5 544 requérants dont les réclamations avaient abouti.

Au cours de la première phase du versement des indemnités, chacun des bénéficiaires des indemnités approuvées au titre des catégories A (départ d'Iraq ou du Koweït) et C (pertes individuelles d'un montant inférieur à 100 000 dollars) a reçu un versement initial de 2 500 dollars et tous les bénéficiaires d'indemnités au titre de la catégorie B (décès ou blessure grave) ont reçu un versement équivalant au montant intégral de l'indemnisation approuvée. Lors de la deuxième phase, les bénéficiaires d'indemnités au titre de toutes les catégories ont reçu des montants allant jusqu'à 100 000 dollars. À l'issue des première et deuxième phases du versement des indemnités, en juillet 1999 et septembre 2000, respectivement, la Commission a mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales chargés d'indemniser les bénéficiaires le montant intégral des indemnités approuvées au titre des catégories A, B et C.

Au cours de la troisième phase du versement qui a commencé en octobre 2000, les requérants dont les réclamations au titre des catégories D, E et F ont abouti ont reçu un montant initial de 5 millions de dollars (ou le solde impayé) puis des versements ultérieurs de 10 millions de dollars (ou le solde impayé), dans l'ordre selon lequel les indemnités avaient été approuvées. En juin 2003, le Conseil d'administration a adopté la décision 197, portant création d'un mécanisme de règlement provisoire, compte tenu de la diminution des recettes du Fonds d'indemnisation. Dans le cadre de ce mécanisme, un montant de

200 millions de dollars est réservé aux versements effectués chaque trimestre en faveur des requérants dont la réclamation a abouti, après chaque session du Conseil d'administration (de la quarante-huitième à la cinquante et unième session, incluse). Les requérants de toutes les catégories dont la réclamation a abouti recevront un montant initial de 100 000 dollars ou le règlement du principal de l'indemnité à payer si son montant est inférieur à cette somme. Des séries de versements ultérieurs de 100 000 dollars seront effectués en faveur des requérants dont la réclamation a abouti dans toutes les catégories et dans l'ordre dans lequel elles ont été approuvées, jusqu'à ce que les fonds à répartir soient épuisés. En juillet 2004, le Conseil d'administration a décidé que, à titre provisoire, les dispositions de la décision 197 continueraient de s'appliquer s'agissant de la répartition trimestrielle des versements aux requérants dont la réclamation a abouti.

Au 31 juillet 2004, la Commission a fixé à 48 549 310 343 dollars le montant total de l'indemnisation à verser à 1 589 499 requérants – particuliers, sociétés et gouvernements. Sur cette somme, 18 580 891 450 dollars ont été réservés aux versements à effectuer en faveur des requérants dont la réclamation a abouti.

Chapitre 3

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies créée en application du paragraphe 1 de la résolution 1284 (1999)

Au cours de la période considérée, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) n'a pas pu s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité à l'intérieur de l'Iraq. Elle a toutefois continué à mener des activités en ce qui concerne les parties de son mandat pouvant être exécutées et a maintenu autant que possible sa capacité de reprendre ses opérations en Iraq quand le Conseil en déciderait ainsi.

Faits nouveaux

Le Président exécutif par intérim a informé oralement le Conseil de sécurité de ses rapports

trimestriels au cours de consultations officieuses des membres. Il a également fait des exposés tous les mois aux présidents successifs du Conseil de sécurité et a tenu le Secrétaire général au courant des activités de la COCOVINU.

Au paragraphe 11 de sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a réaffirmé que l'Iraq devait honorer ses obligations en matière de désarmement, encouragé le Royaume-Uni et les États-Unis à tenir le Conseil informé de leurs activités dans ce domaine, et souligné que le Conseil avait l'intention de réexaminer les mandats de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) énoncés dans les résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 1441 (2002). Au paragraphe 22 de sa résolution 1546 (2004), le Conseil a noté que rien ne modifiait les interdictions ou les obligations faites aux États concernant les articles spécifiés aux paragraphes 8 et 12 de la résolution 687 (1991), notamment les armes de destruction massive et leurs vecteurs, et a réaffirmé son intention de réexaminer les mandats de la COCOVINU et de l'AIEA. Au 31 juillet, le Conseil n'avait pas encore réexaminé le mandat de la COCOVINU.

Rapports

Le Président exécutif par intérim de la Commission a présenté quatre rapports au Conseil de sécurité : S/2003/844 du 28 août 2003, S/2003/1135 du 26 novembre 2003, S/2004/160 du 27 février 2004 et S/2004/435 du 28 mai 2004.

Outre qu'ils fournissent des informations détaillées sur les activités en cours de la COCOVINU, ces rapports comprennent des annexes sur des questions telles que l'évaluation du programme d'armes biologiques de l'Iraq, le développement des capacités de l'Iraq en matière de missiles, un état récapitulatif des munitions chimiques et biologiques de l'Iraq, la chronologie de la destruction, de l'élimination ou de la neutralisation d'articles et de matériels par l'Iraq sous la supervision des Nations Unies, des détails concernant la formation et le réseau de laboratoires de la COCOVINU, ainsi qu'un document sur les capacités et les pratiques de la COCOVINU en ce qui concerne l'imagerie par satellite, la télédétection et les systèmes d'information géographique.

Autres activités

La Commission a examiné avec intérêt les déclarations de chefs du Groupe d'inspection en Iraq, dirigé par les États-Unis et chargé du désarmement des armes de destruction massive de l'Iraq, qui ont été rendues publiques. Elle n'a eu accès ni aux rapports complets du Groupe ni aux documents et autres données sur la base desquels ils ont été établis, ce qui lui aurait permis d'en comparer les conclusions avec les siennes propres. Toutefois, si l'on considère les informations généralement disponibles, il semblerait que la Commission ait déjà eu connaissance de la plupart des informations que le Groupe d'investigation a divulguées à ce jour. Le Groupe n'a eu de contacts ni avec la COCOVINU ni avec l'AIEA.

L'une des principales activités menées par les experts de la Commission a consisté à définir les changements éventuellement susceptibles d'être apportés aux plans de contrôle et de vérification continus approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 715 (1991), notamment le cadre juridique, les procédures opérationnelles et les arrangements pratiques concernant le contrôle et la vérification, sur la base de l'expérience acquise et des enseignements tirés des nombreuses activités antérieures d'inspection et de contrôle. Les experts ont également pour tâche de réviser les annexes au plan de contrôle et d'actualiser la liste des articles et matériels qu'il contient en tenant compte des progrès de la technique, ainsi que d'amender et de mettre à jour les divers régimes multilatéraux de non-prolifération. Ils sont en outre censés réviser le contenu et la présentation des déclarations requises de l'Iraq pour les différentes catégories d'armes. Leur travail a également pour but de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain en Iraq depuis la dernière guerre. Le projet de révision vise à rendre le système de contrôle et de vérification correct sur le plan technique et à éviter toute ambiguïté afin que toutes les parties (Iraq, Commission et États fournisseurs) puissent exercer leurs droits et leurs obligations de manière efficace.

Un autre effort majeur en cours concerne la compilation d'un répertoire des armes et des programmes passés interdits en Iraq, de leur nature et de leur étendue. Ce répertoire examine la genèse des programmes, y compris l'environnement politique et de sécurité à l'origine des décisions qui ont conduit à leur mise en place, les raisons pour lesquelles l'Iraq a développé des armes chimiques et biologiques et des

vecteurs, ainsi que la mesure dans laquelle l'Iraq considérait son programme dans ce domaine comme un programme dissuasif ou jugeait utile d'avoir des capacités offensives. En ce qui concerne les enseignements à tirer de l'expérience, le répertoire examine aussi les signatures et indicateurs spécifiques d'activités liées aux armes de destruction massive et les moyens d'identifier les installations connexes, ainsi que la façon dont la détection de ces signes peut être utilisée dans le cadre d'activités de contrôle futures. Il examine en outre l'ampleur de l'assistance et des fournitures que l'Iraq a reçues de l'étranger et les méthodes qu'il a utilisées pour dissimuler l'objectif véritable de certains de ses achats et leur importance dans certains programmes.

Les experts de la Commission sont en train d'enquêter, en même temps que le Bureau de vérification du programme nucléaire iraquien de l'AIEA, sur la découverte d'articles en provenance de l'Iraq, tels que des matériaux, de l'équipement et des moteurs de missiles SA-2, qui relèvent des mandats de la COCOVINU et de l'AIEA, dans des entreprises de récupération situées en Jordanie et aux Pays-Bas. Avec la coopération active des gouvernements de ces pays, les experts de la Commission ont visité plusieurs sites et trouvé, en plus d'un certain nombre de moteurs de missiles SA-2, du matériel portant dans certains cas des étiquettes de l'Organisation des Nations Unies et dont une partie était en bon état. Ces visites n'ont donné qu'une image très partielle de la situation, dans la mesure où le métal à la ferraille ne reste que brièvement sur les sites et est réexporté à divers autres pays. La Commission, qui poursuit son enquête, a dépêché une équipe restreinte en Turquie à la fin du mois de juillet pour inspecter des entreprises de récupération dont on pense également qu'elles ont participé au commerce de matériaux en provenance d'Iraq.

La Commission a poursuivi l'interprétation de photographies, prises par des satellites commerciaux après la guerre, de sites qui auraient dû être inspectés. À la suite d'une analyse comparative, elle a vu que plusieurs sites dont on savait auparavant qu'ils contenaient du matériel et des matériaux soumis à un contrôle ont été soit nettoyés soit détruits. La Commission a par ailleurs achevé d'établir une série de dossiers techniques sur des questions telles que les activités de l'Iraq relatives aux armes de destruction

massive et d'autres évaluations techniques de systèmes d'armes spécifiques.

Bureaux extérieurs

Le Centre de contrôle et de vérification continus de la Commission à Bagdad se trouvait à l'hôtel Canal, siège de l'Organisation des Nations Unies à Bagdad, qui a été attaqué à la bombe le 19 août 2003 (et où il y avait aussi eu quelques pillages auparavant). Deux membres du personnel local de la COCOVINU ont été tués au cours de cet attentat et les bâtiments ont été endommagés. Une équipe du bureau de la Commission à Chypre s'est rendue à Bagdad à la suite de l'attaque, notamment pour établir les dossiers nécessaires pour l'assurance et autres prestations. Presque tout le matériel restant, lié aux inspections, a été transféré au bureau de Larnaca.

Le personnel de Larnaca a établi un inventaire détaillé de tout le matériel et s'est assuré qu'il fonctionnait normalement. Une partie du matériel d'inspection de pointe a été renvoyée au siège de la COCOVINU à New York, où il est actuellement utilisé à la formation et au recyclage des inspecteurs. Le bureau de la Commission à Larnaca a été transféré dans un endroit plus sûr à l'aéroport de cette ville, à côté de l'entrepôt de la COCOVINU et d'autres mesures de sécurité ont été prises.

Les locaux de la Commission à Bahreïn ont été fermés en décembre 2003, et ceux de Mossoul (Iraq) en mars 2003, quand les inspecteurs de la COCOVINU ont quitté le pays.

Formation

La formation continue du personnel du siège et des experts dont le nom figure sur la liste de la COCOVINU a été un objectif prioritaire de la Commission. Au cours de la période considérée, la COCOVINU a organisé une série de stages de formation poussée du personnel du siège, pour le familiariser avec les techniques et le matériel utilisés dans le cadre des opérations sur le terrain. Plus de 30 stages de ce type ont été organisés. Des stages spécialisés de deux semaines visant à renforcer les compétences des experts en matière de contrôle biologique et d'inspection et en matière d'identification et d'inspection du matériel de production biologique et chimique à double usage ont également été organisés; et le premier cours de

formation multidisciplinaire a eu lieu. D'autres stages de formation plus courts ont été organisés sur des questions spécifiques touchant à l'inspection et au contrôle.

Un examen et une évaluation des activités de la COCOVINU ont été effectués à la fin de 2003, pour identifier les enseignements tirés de l'expérience susceptibles d'être utiles pour les activités de formation futures.

Le personnel de la Commission a également continué à se rendre à des réunions et à des ateliers techniques pour se familiariser avec le matériel le plus récent et se tenir au courant des dernières techniques susceptibles d'avoir des applications dans le cadre d'activités futures de contrôle en Iraq.

Personnel

À la fin de juillet 2004, le personnel permanent de la COCOVINU dans la catégorie des administrateurs au siège se chiffrait au total à 51 experts en matière d'armements et autre personnel de 24 nationalités différentes, dont 9 femmes. Ce chiffre représente une réduction d'environ 5 % par rapport à l'année précédente. Il reste à Bagdad un petit nombre d'agents locaux chargés de protéger le matériel durable de la COCOVINU et de l'AIEA à l'hôtel Canal, notamment les laboratoires.

En plus de son personnel, la COCOVINU tient un fichier de plus de 300 inspecteurs qualifiés qui sont prêts à se mettre au service de l'ONU s'il est fait appel à eux.

Base de données, archives et informatique

Les fonctionnaires de la Commission employés à la Division de l'information ont achevé la dernière partie du projet de mise à niveau de l'infrastructure des systèmes informatiques de la COCOVINU. De nouveaux logiciels et matériels ont été achetés pour permettre à la Commission de mieux assurer la formation de futurs inspecteurs aux technologies de l'information. La numérisation des archives papier de la Commission spéciale et de la COCOVINU afin de faciliter la recherche, la récupération, l'analyse et le stockage des données pertinentes a continué.

Collège des commissaires

Trois des membres du Collège des commissaires ont démissionné au cours de la période couverte par le présent rapport. Le Secrétaire général a nommé Chen Weixiong (Chine), Susan Burk (États-Unis d'Amérique) et Anatoliy Scherba (Ukraine) pour les remplacer. Le Collège des commissaires s'est réuni le 21 novembre 2003 et les 24 février et 25 mai 2004. Conformément à leur mandat, les membres du Collège ont examiné les activités menées par la COCOVINU en vue de l'application des résolutions du Conseil, ils ont fourni des directives et des avis professionnels au Président exécutif par intérim et ils ont été consultés sur le contenu des rapports trimestriels au Conseil de sécurité. Lors des réunions du Collège, les membres ont été informés des diverses activités menées par le personnel de la COCOVINU ainsi que des conclusions d'un certain nombre d'évaluations effectuées par la Commission.

Chapitre 4 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne

Le Comité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne a été chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des dispositions des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) concernant les sanctions instituées contre la Jamahiriya arabe libyenne. Le régime des sanctions comprenait des embargos sur les armes et le matériel pétrolier, en plus de restrictions en matière d'activité aérienne, de sanctions financières et de restrictions concernant la représentation de la Jamahiriya arabe libyenne à l'étranger.

En 2003, le Bureau du Comité se composait de Mamady Traoré (Guinée) à la présidence, et des représentants de la Bulgarie et de l'Allemagne à la vice-présidence.

Les sanctions qui frappaient la Jamahiriya arabe libyenne ont été suspendues le 5 avril 1999, comme le Conseil de sécurité l'a rappelé dans la déclaration de son président en date du 8 avril 1999 (S/PRST/1999/10), dans laquelle il avait noté que les

conditions nécessaires à la suspension des sanctions avaient été remplies.

Le 12 septembre 2003, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1506 (2003), a décidé de lever avec effet immédiat le régime des sanctions concernant la Jamahiriya arabe libyenne et de dissoudre le Comité créé par sa résolution 748 (1992).

Chapitre 5 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Le Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie est chargé par le Conseil de sécurité de veiller à l'application de l'embargo sur les armes contre la Somalie institué par les résolutions 733 (1992), 1356 (2001) et 1425 (2002).

En 2003, le Bureau du Comité se composait de son président, Stefan Tafrov (Bulgarie), et de deux vice-présidents, les représentants du Mexique et de l'Allemagne. En 2004, Lauro L. Baja, Jr. (Philippines) a assumé la présidence du Comité, et les représentants de l'Algérie et de l'Allemagne la vice-présidence.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a tenu quatre réunions officielles et cinq réunions officieuses.

À sa 24^e séance, le 13 août 2003, le Comité s'est réuni pour entendre le Groupe d'experts faire rapport oralement sur le bilan à mi-parcours de ses travaux et présenter ses conclusions préliminaires.

À sa 25^e séance, le 22 octobre 2003, le Comité s'est réuni pour discuter des préparatifs de la mission qu'il allait effectuer dans les États de la région sous la direction de son président, en application du paragraphe 8 de la résolution 1474 (2003), afin d'assurer le strict respect de l'embargo sur les armes.

Lors d'une réunion officieuse, le 4 novembre 2003, et à sa 26^e séance, le 10 novembre, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (S/2003/1035). Le Président a rendu compte au Conseil de sécurité, le 3 décembre 2003, des discussions du Comité sur le rapport du Groupe.

Lors d'une réunion officieuse, le 26 novembre 2003, le Comité a examiné le rapport de sa mission

dans la région, au cours de laquelle, entre le 11 et le 21 novembre 2003, ses membres s'étaient rendus à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Éthiopie, en Italie, au Kenya et au Yémen.

Suite au paragraphe 1 de la résolution 1519 (2003), une note verbale a été envoyée à tous les États et autres parties intéressées le 23 février 2004, pour leur rappeler de rendre compte au Comité des mesures qu'ils avaient prises pour assurer le respect des résolutions 733 (1992) et 1356 (2001). Au 31 juillet 2004, le Comité avait reçu 18 réponses d'États en plus des 44 qu'il avait reçues auparavant.

En application du paragraphe 8 de la résolution 1519 (2003), le Président du Comité a adressé, le 23 février 2004, une lettre à Djibouti, à l'Éthiopie, à l'Érythrée, au Kenya et au Yémen, les priant de lui rendre compte à la mi-mars des mesures qu'ils avaient prises pour faire respecter l'embargo sur les armes institué contre la Somalie. En l'absence de réponses, le Comité a suivi cette question à sa réunion officielle du 3 mai 2004, à laquelle il a décidé de reporter à la fin juin le délai qu'il avait fixé. Au 31 juillet 2004, il avait reçu une réponse.

En application du paragraphe 5 de la résolution 1519 (2003) du 4 mars 2004, le Comité a envoyé à tous les États de la région et aux organisations régionales une note verbale leur demandant de mettre en place des centres de liaison en vue de renforcer la coopération avec le Groupe de contrôle et de faciliter l'échange d'informations. Au 31 juillet 2004, le Comité avait reçu sept réponses.

Lors d'une réunion officielle le 20 février 2004, le Comité a rencontré les quatre membres du Groupe de contrôle créé par la résolution 1519 (2003) du Conseil de sécurité pour une période de six mois, qui devait être établi à Nairobi et chargé, entre autres, de mener des enquêtes sur les violations de l'embargo sur les armes.

À sa 27^e séance, le 19 mai 2004, le Comité s'est réuni pour entendre un compte rendu à mi-parcours des activités du Groupe de contrôle en application du paragraphe 6 de la résolution 1519 (2003).

Le 31 décembre 2003, le Comité a adopté son rapport annuel pour 2003 (S/2003/1216).

Chapitre 6

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a entrepris en 2003 d'appliquer pleinement le programme d'action présenté au Conseil de sécurité en juillet 2002. La tenue simultanée de six procès dans les salles d'audience va lui permettre de mener à terme l'examen des affaires en première instance en 2008 et l'examen des appels en 2010. En 2003, les juges et juges *ad litem* ont pu mener à bonne fin 11 procès en première instance et trois en appel.

Un accord conclu avec le Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine en vue de la création, au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo, d'une chambre spéciale destinée à juger les crimes de guerre marque la réalisation d'un autre objectif du programme d'action. La création de cette chambre spéciale, approuvée le 12 juin 2003 par le Comité directeur du Conseil pour la mise en œuvre de la paix, permettra au cours des prochaines années au Tribunal de commencer à déférer certaines affaires mettant en cause des accusés de rang intermédiaire et subalterne.

En 2003 et 2004, le Tribunal a continué de conduire des procès et d'avancer à grands pas dans l'examen des affaires inscrites à son rôle, tout en respectant pleinement le principe du droit à un procès équitable. Tandis que le procès de Milošević se poursuivait tout au long de l'année, absorbant une bonne part du temps et des ressources des Chambres de première instance, 13 accusés ont été condamnés en première instance et deux autres en appel. Aucun accusé n'a été déclaré innocent de tous les chefs d'accusation.

Au cours d'une session plénière extraordinaire tenue le 27 février 2003, les juges permanents ont élu le juge Theodor Meron Président du Tribunal et le juge Fausto Pocar Vice-Président. L'un et l'autre ont été élus par acclamation.

Suite à l'adoption de la résolution 1481 (2003), par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé les juges *ad litem* à se prononcer pendant la phase préalable à l'audience, les juges ont apporté des modifications aux articles 62, 65 *bis* (A) et 65 *ter* (A) du Règlement de procédure et de preuve, de façon que les juges *ad litem* puissent présider les audiences de comparution initiale et les conférences de mise en état et agir comme juges de la mise en état. Afin d'améliorer encore la conduite des procès, les juges ont modifié l'article 73 *bis* de manière à conférer aux Chambres de première instance le pouvoir discrétionnaire de fixer le nombre de lieux de crimes ou de faits incriminés jugés représentatifs des crimes allégués dans l'acte d'accusation. La décision finale quant aux lieux de crimes ou faits à retenir appartient toujours au Procureur. Des modifications ont également été apportées aux articles 115 et 62, qui ont trait respectivement à la présentation de moyens de preuve supplémentaires et à la comparution initiale de l'accusé. À la session plénière du 28 juillet 2004, d'autres modifications à l'article 11 *bis*, concernant le transfert d'affaires du Tribunal aux États de l'ex-Yougoslavie, ont été adoptées. À la même session, les articles 68 et 70, concernant la présentation et la communication d'éléments de preuve, ont été examinés par les juges.

Le Tribunal a intensifié sa coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine au sujet du règlement et des fondements juridiques d'une chambre destinée à juger les crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine. Le 30 octobre 2003, le Président du Tribunal et le Haut Représentant adjoint, M. Bernard Fassier, ont tenu conjointement une conférence des donateurs à La Haye. Des ressources financières non négligeables ont été recueillies pour le projet, presque la moitié des fonds nécessaires pour les cinq premières années de fonctionnement. Plusieurs autres réunions de coordination ont eu lieu entre le Président et le Bureau du Haut Représentant.

Le 19 décembre 2003, l'équipe chargée de la base de données judiciaires en a achevé la mise à jour. Le Tribunal a mis en service cette base de données, qui permet aux juges et au personnel des Chambres, du Greffe et du Bureau du Procureur et aux avocats de disposer d'un accès électronique aux documents judiciaires dans la plupart des affaires portées devant le Tribunal.

Le 13 octobre 2003, une vidéoconférence entre le Greffier du Tribunal, Hans Holthuis, et le Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Adama Dieng, a marqué la mise en service officielle d'une liaison par satellite reliant La Haye à Arusha et Kigali. Ce système offre un certain nombre de possibilités, telles que la transmission directe des communications téléphoniques et des télécopies; un accès direct aux données (y compris les bases de données) des autres tribunaux; et l'organisation de vidéoconférences entre les tribunaux qui faciliteront l'audition à distance de témoins physiquement éloignés et la gestion des réunions, permettant ainsi d'économiser des frais de voyage.

À la session plénière du 28 juillet 2004, les juges ont modifié la directive concernant la commission d'office d'un avocat pour la défense et les règles de détention.

L'activité judiciaire des trois Chambres de première instance et de la Chambre d'appel a consisté en procédures de première instance et d'appel (appels de jugements, appels de décisions interlocutoires, procédures relatives à la primauté du Tribunal et procédures pour outrage).

L'activité judiciaire du Tribunal est restée très intense. Le 15 août 2003, l'accusé Mitar Rašević a été transféré au Tribunal. Il a été accusé de sept chefs de crimes contre l'humanité, de cinq chefs de violations des lois ou coutumes de la guerre et de six chefs d'infractions graves aux Conventions de Genève. Miodrag Jokić, qui s'était livré de son plein gré au Tribunal en 2001, a présenté le 25 août 2003 une requête relative à un accord de plaidoyer négocié. Vladimir Kovačević a été transféré le 23 octobre 2003. Il a été accusé de six chefs de violations des lois ou coutumes de la guerre.

Le 23 octobre 2003, Vladimir Kovačević est arrivé au quartier pénitentiaire. Milan Babić est arrivé au quartier pénitentiaire le 26 novembre, et ses conditions de détention ont été modifiées le 1^{er} décembre. Le 11 mars 2004, Ivan Čermak et Mladen Markač sont arrivés à La Haye. Le 5 avril, les accusés suivants ont été placés en détention provisoire : Valentin Čorić, Milivoj Petković, Slobodan Praljak, Jadranko Prlić, Berislav Pušić et Bruno Stojić.

Le 25 août 2003, la Chambre de première instance I a tenu une audience en vue d'examiner une requête conjointe aux fins d'examen d'un accord de

plaidoyer conclu entre Miodrag Jokić et le Bureau du Procureur. La requête avait pour objet un accord de plaidoyer négocié aux termes duquel l'accusé acceptait de plaider coupable de six des chefs retenus dans le second acte d'accusation modifié. S'étant assurée de la conformité de l'accord de plaidoyer avec l'article 62 *bis*, la Chambre de première instance a déclaré l'accusé coupable.

Le 17 septembre 2003, la Chambre d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire *Procureur c. Milorad Krnojelac*. Cet arrêt faisait suite aux appels interjetés par la défense et par le Procureur contre le jugement rendu par la Chambre de première instance II et la sentence prononcée par elle le 15 mars 2002. La Chambre d'appel a retenu de nouveaux chefs d'accusation et révisé la sentence, portant la durée de la peine d'emprisonnement de 7 ans et demi à 15 ans.

Le 30 septembre 2003, la Chambre de première instance II a tenu une audience en vue d'examiner une requête conjointe aux fins d'examen d'un accord de plaidoyer conclu entre Miroslav Deronjić et le Bureau du Procureur. La requête avait pour objet un accord de plaidoyer négocié aux termes duquel l'accusé plaiderait coupable d'un chef de crime contre l'humanité. La Chambre de première instance a déclaré l'accusé coupable de ce chef d'accusation.

Le 8 octobre 2003, la Chambre de première instance I a tenu une audience en vue d'examiner une requête conjointe aux fins d'examen d'un accord de plaidoyer conclu entre Ranko Češić et le Bureau du Procureur. La requête avait pour objet un accord de plaidoyer négocié aux termes duquel l'accusé plaiderait coupable de la totalité des 12 chefs figurant dans le troisième acte d'accusation modifié. S'étant assurée de la conformité de l'accord de plaidoyer avec les prescriptions de l'article 62 *bis*, la Chambre de première instance a déclaré l'accusé coupable de tous les chefs d'inculpation.

Le 17 octobre 2003, la Chambre de première instance II a rendu son jugement dans l'affaire concernant Blagoje Simić, Miroslav Tadić et Simo Zarić, dont le cinquième acte d'accusation modifié du 30 mai 2002 les visant conjointement avait établi la responsabilité pénale individuelle pour deux chefs de crimes contre l'humanité et un chef d'infraction grave aux Conventions de Genève. La Chambre de première instance a condamné Blagoje Simić, Miroslav Tadić et

Simo Zarić à des peines d'emprisonnement de 17 ans, 8 ans et 6 ans, respectivement.

Le 28 octobre 2003, la Chambre de première instance III a condamné Predrag Banović à une peine de 8 ans d'emprisonnement. Au cours d'une audience tenue le 26 juin 2003, l'accusé avait plaidé coupable du premier chef – crime contre l'humanité – de l'acte d'accusation consolidé. Ce plaidoyer était conforme à l'accord conclu entre les parties le 5 juin 2003, aux termes duquel l'accusation avait convenu qu'après que l'accusé aurait été déclaré coupable, suite à son plaidoyer de culpabilité, elle proposerait de façon ferme et définitive de retirer tous les autres chefs d'accusation engageant sa responsabilité pénale et les allégations à son encontre ne figurant pas dans l'accord de plaidoyer. En conséquence, la Chambre de première instance a rejeté tous les autres chefs d'accusation à l'encontre de l'accusé et n'a pas retenu sa responsabilité pénale pour les actes commis par d'autres individus, comme exposé dans l'acte d'accusation.

Le 2 décembre 2003 a été rendu le jugement concernant l'affaire *Procureur c. Dragan Nikolić*. L'accusé, Dragan Nikolić, alias « Jenki », est la première personne qui a été mise en accusation, le 4 novembre 1994, après la création du Tribunal. Le 4 septembre 2003, il avait plaidé coupable de l'ensemble des quatre chefs retenus dans le troisième acte d'accusation modifié, aux termes duquel il avait à répondre, entre autres, de sa responsabilité pénale personnelle pour crimes contre l'humanité. La Chambre de première instance l'a reconnu coupable des quatre chefs d'accusation et a prononcé à ce titre une peine unique de 23 ans d'emprisonnement.

Le 5 décembre 2003, la Chambre de première instance I a condamné Stanislav Galić à une peine de 20 ans d'emprisonnement. Le général Galić était accusé d'avoir mené, de septembre 1992 à août 1994, une campagne de bombardement et de harcèlement par des tireurs embusqués de la population civile de Sarajevo, tuant et blessant des civils, dont le principal objectif était de répandre la terreur au sein de cette population. Il a été reconnu coupable d'un chef de violation des lois ou coutumes de la guerre et de quatre chefs de crimes contre l'humanité. Le 10 décembre 2003, la Chambre de première instance I a condamné Dragan Obrenović à une peine d'emprisonnement de 17 ans à la suite d'un accord de plaidoyer conclu en mai 2003.

Le 27 octobre 2003, le Président a approuvé la demande de libération anticipée de Milan Simić, qui a pris effet le 3 novembre. Le 21 janvier 2004, il a approuvé la demande de libération anticipée de Simo Zarić, qui a pris effet le 28 janvier. À la suite d'une demande présentée par l'avocat de Tihomir Blaškić le 29 juillet 2004, il a ordonné la libération anticipée de ce dernier, à compter du 2 août. Le 29 juillet également, il a ordonné la libération anticipée d'Anto Furundzija, à compter du 17 août.

Le 19 décembre 2003, Miroslav Kvočka a été provisoirement mis en liberté, à la suite d'une décision de la Chambre d'appel, en date du 17 décembre. Le 18 janvier 2004, le juge Agius a ordonné la mise en liberté provisoire, pour une courte période, de l'accusé Enver Hadzihasanović pour lui permettre d'assister aux funérailles de son frère. Le 30 janvier, la Chambre de première instance II a ordonné la mise en liberté provisoire de l'accusé Mile Mrkšić pour lui permettre d'assister aux funérailles de sa mère à Belgrade. Le 2 juin 2004, la Chambre de première instance I a ordonné la mise en liberté provisoire de Vladimir Kovačević. Celui-ci devait se rendre dans un établissement médical fermé pour une première période de six mois. Le 28 juillet 2004, la Chambre de première instance III a ordonné la mise en liberté provisoire de Jovica Stanišić et de Franco Simatović sous certaines conditions précises décrites dans la décision, mais, le 29 juillet, a suspendu cet ordre. Le 30 juillet, la Chambre de première instance I a ordonné la mise en liberté provisoire de Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Čorić et Berislav Pušić sous certaines conditions précises décrites dans ses décisions. Cet ordre a été suspendu peu après.

Le 17 octobre 2003, un jugement a été rendu dans l'affaire *Simić et autres*. Blagoje Simić, Miroslav Tadić et Simo Zarić ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de 17 ans, 8 ans et 6 ans, respectivement. Dans le jugement rendu le 28 octobre, Predrag Banović a été condamné à une peine de huit ans d'emprisonnement. Dans l'affaire *Momir Nikolić*, le jugement a été rendu le 2 décembre. L'accusé a été condamné à une peine de 27 ans d'emprisonnement. Dans le jugement rendu le 5 décembre, Stanislav Galić a été condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement. Le 10 décembre, Dragan Obrenović a été condamné à une peine de 17 ans d'emprisonnement. Le 18 décembre, Dragan Nikolić a

été condamné à 23 ans d'emprisonnement. Dans un jugement rendu le 11 mars 2004, Ranko Češić a été condamné à une peine de 18 ans d'emprisonnement. Le 18 mars, Miodrag Jokić a été condamné à une peine de sept ans d'emprisonnement. Un jugement a été rendu le 30 mars, dans lequel Miroslav Deronjić a été condamné à une peine de 10 ans d'emprisonnement. Le 31 mars, Darko Mrota a été condamné à une peine de 17 ans d'emprisonnement. Dans un jugement rendu le 29 juin, Milan Babić a été condamné à 13 ans d'emprisonnement. Dans un jugement en appel rendu le 25 février, Mitar Vasiljević a été condamné à 15 ans d'emprisonnement. Le 19 avril, la Chambre d'appel a condamné Radislav Krstić à une peine de 35 ans d'emprisonnement. Le 29 juillet, un jugement en appel a été rendu dans l'affaire *Tihomir Blaškić* : le verdict a été neuf ans d'emprisonnement.

Le 23 juin 2004, le détenu Dragan Obrenović a été transféré en Norvège pour l'exécution de sa peine. Le 6 juillet, le détenu Mitar Vasiljević a été transféré en Autriche pour y purger sa peine de prison.

Le 23 septembre 2003, le juge Jean-Claude Antonetti (France) a été désigné par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies comme successeur du juge Jorda, à la suite de la démission de ce dernier, pour la durée restant à courir de son mandat, soit du 1^{er} octobre 2003 au 16 novembre 2005.

Le juge Wolfgang Schomburg (Allemagne) a prêté serment comme juge de la chambre d'appel le 1^{er} octobre 2003. Le juge Florence Mumba (Zambie) a été affectée à la Chambre d'appel le 17 novembre 2003. Le juge David Hunt (Australie) a quitté le Tribunal le 17 novembre 2003. Le juge Kevin Horace Parker (Australie) a été nommé juge de première instance le 4 décembre 2003.

Le Président s'est assuré de l'application de la résolution 1329 (2000) du Conseil de sécurité en demandant au Secrétaire général de nommer des juges *ad litem* supplémentaires en tant que de besoin. Les juges ont ensuite été affectés à une affaire particulière conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 13 *ter* du Statut du Tribunal.

Les juges *ad litem* Sharon Williams (Canada) et Per Lindholm (Finlande) ont quitté le Tribunal le 17 octobre 2003 et le juge *ad litem* Rafael Nieto-Navia (Colombie) le 5 décembre 2003. Les juges *ad litem* Maureen Harding Clark (Irlande) et Fatoumata Diarra (Mali) sont arrivés à expiration de leur mandat le

31 mars 2003. Le juge *ad litem* Joaquín Martín Canivell (Espagne) a été nommé le 1^{er} mai 2003 et affecté à l'affaire *Procureur c. Momčilo Krajišnik*. Le juge *ad litem* Vonimbolana Rasoazanany (Madagascar) a été nommée le 17 novembre 2003 et affectée à l'affaire *Procureur c. Enver Hadzihasanović et Amir Kubura*. Le juge *ad litem* Albert Swart (Pays-Bas) a prêté serment le 1^{er} décembre 2003 et a été affecté à l'affaire *Procureur c. Enver Hadzihasanović et Amir Kubura*. Le 15 décembre 2003, la juge *ad litem* Christine Van Den Wyngaert (Belgique) a prêté serment et a été affectée à l'affaire *Procureur c. Pavle Strugar*. Le 15 décembre 2003, le juge *ad litem* Krister Thelin (Suède) a prêté serment et a été affecté à l'affaire *Procureur c. Pavle Strugar*.

À la fin de 2003, le Tribunal se composait de 25 juges au total, dont 16 juges permanents, y compris 2 juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda siégeant à la Chambre d'appel et 9 juges *ad litem*. Les juges permanents étaient Theodor Meron (Président, États-Unis d'Amérique), Fausto Pocar (Vice-Président, Italie), Richard May (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, parti à la retraite le 31 mai 2004; remplacé par Iain Bonomy), Carmel A. Agius (Malte), Liu Daqun (Chine), Mohamed Shahabuddeen (Guyana), Florence Mumba (Zambie), Patrick Lipton Robinson (Jamaïque), Mehmet Güney (Turquie), Amin El Mahdi (Égypte), Alphonsus Martinus Maria Orié (Pays-Bas), Wolfgang Schomburg (Allemagne), O-Gon Kwon (République de Corée), Inés Mónica Weinberg de Roca (Argentine), Jean-Claude Antonetti (France) et Kevin Horace Parker (Australie). Les juges *ad litem* étaient les suivants : Ivana Janu (République tchèque), Chikako Taya (Japon), Volodymyr Vassylenko (Ukraine), Carmen Maria Argibay (Argentine), Joaquín Martín Canivell (Espagne), le juge Vonimbolana Rasoazanany (Madagascar), Albert Swart (Pays-Bas), Krister Thelin (Suède) et Christine Van Den Wyngaert (Belgique).

On déplore la disparition du juge Richard May, décédé le 1^{er} juillet 2004.

En 2003, le Bureau du Procureur a continué de s'efforcer de poursuivre des dirigeants de rang élevé et des individus notoirement responsables des crimes les plus graves, tandis que les subalternes et les exécutants de rang intermédiaire étaient traduits devant les juridictions locales ou nationales.

Les efforts plus vigoureux du Gouvernement serbe pour faire appliquer la loi au lendemain de l'assassinat du Premier Ministre Zoran Djindjić, le 11 mars 2003, ont conduit à l'arrestation et au transfert devant le Tribunal de plusieurs accusés importants, parmi lesquels Franko Simatović et Veselin Šljivančanin. Toutefois, près d'une vingtaine d'individus mis en accusation, dont plusieurs militaires et responsables politiques de haut rang, notamment Radovan Karadžić et Ratko Mladić, sont toujours en liberté. La pleine coopération des États de la communauté internationale, en particulier des États issus de l'ex-Yougoslavie, demeure indispensable à la bonne exécution du mandat du Tribunal.

Le 4 mai 2004, le Président du Tribunal a présenté au Conseil de sécurité un rapport l'informant que la Serbie-et-Monténégro ne coopérait pas avec le Tribunal. Dans le rapport, établi par le Procureur en application de l'article 7 *bis* du Règlement de procédure et de preuve, le Procureur se plaint du fait que la Serbie-et-Monténégro ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 29 du Statut et de l'article 39 du Règlement de procédure et de preuve. Il qualifie de quasi inexistante la coopération actuelle avec la Serbie-et-Monténégro et ajoute que la situation s'est dégradée après les élections de décembre 2003.

Éprouvant de sérieuses difficultés à obtenir des documents de la Serbie-et-Monténégro, et à consulter les archives et entrer en rapport avec les témoins dans ce pays, l'équipe de l'accusation chargée de l'affaire Milošević s'est résolue à demander à la Chambre de première instance, en application de l'article 54 *bis*, une ordonnance de production forcée à l'adresse de la Serbie-et-Monténégro. Cette ordonnance a été rendue le 5 juin 2003, puis appliquée.

Suite à sa décision d'invoquer la primauté du Tribunal au sujet de l'enquête sur les allégations de crimes de guerre commis par les forces de sécurité macédoniennes et des groupes rebelles organisés albanais au cours de l'année 2001, le Procureur a ouvert deux enquêtes sur les auteurs d'actes susceptibles de poursuite appartenant aux deux parties au conflit. Les tribunaux de l'ex-République yougoslave de Macédoine ayant contesté la forme sous laquelle le Tribunal exerçait sa primauté pour ces affaires, le Tribunal a tenu le 25 septembre 2003 une audience aux fins de dessaisissement, à l'issue de laquelle les tribunaux chargés de cinq affaires relatives

à des crimes de guerre ont été dessaisis en faveur du Tribunal.

Le 5 septembre 2003, le Président du Tribunal, Theodor Meron, a annoncé que Carla Del Ponte était reconduite dans ses fonctions de procureur pour un deuxième mandat.

Le Bureau du Procureur a continué de gérer le projet « règles de conduite », dont le financement est assuré par des contributions volontaires. Le projet a failli tourner court au premier trimestre de l'année 2003 faute de crédits. Plusieurs tentatives ont été faites pour réunir les fonds nécessaires à la poursuite du projet jusqu'à la fin de l'année.

Le Greffe a continué, sous la direction de M. Hans Holthuis de s'acquitter de ses responsabilités, qui consistent à gérer et seconder le Tribunal et à assister les Chambres et le Bureau du Procureur. Le Greffe a également administré la Section d'aide aux victimes et aux témoins, le quartier pénitentiaire, le système d'aide judiciaire et les outils d'information, a facilité les fonctions du service des audiences et a fourni un appui administratif général aux services des ressources humaines et des achats. Il a également informé le public et les médias à travers le programme d'information et de sensibilisation (Outreach) et la Section des services d'information du Tribunal.

En août 2003, David Tolbert a pris ses fonctions de greffier adjoint. En septembre 2003, Kevin St. Louis est entré en fonctions comme Chef de l'administration.

Comme suite à la mise en œuvre du projet de coopération entre les deux tribunaux pénaux internationaux, qui a été signée le 4 avril 2003 par les greffiers des deux tribunaux, et qui est financée par la Commission européenne, le Greffier a continué de coopérer étroitement avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Il a été fourni un appui juridique à différents États aux fins de négociations sur l'application des peines et le changement du lieu de résidence de témoins. En mars 2004, un accord sur l'application des peines a été conclu avec le Royaume-Uni.

Le 12 novembre 2003, l'équipe chargée du programme d'information et de sensibilisation a mis en service sur le site Web du Tribunal une nouvelle version de la section en bosniaque, croate et serbe destinée aux communautés issues de l'ex-Yougoslavie, dont la conception et l'organisation avaient été revues

pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Outre des informations générales, cette section donne accès en bosniaque, en croate et en serbe à tous les documents du Tribunal disponibles sous forme électronique. Elle est mise à jour quotidiennement. La nouvelle page d'accueil permettra de trouver plus rapidement et plus aisément toutes les informations relatives aux derniers événements survenus au Tribunal.

Le 11 décembre 2003, le Greffier adjoint a publié deux décisions interdisant aux détenus du quartier pénitentiaire de mettre à profit les privilèges qui leur étaient accordés en matière de communications pour mener des campagnes politiques dans les médias. Ces décisions visent deux accusés, Slobodan Milošević et Vojislav Šešelj.

En 2003, le Greffier s'est rendu à plusieurs reprises en visite officielle dans la région de l'ex-Yougoslavie. Le 14 mai 2003, il a effectué un voyage d'une semaine au Kosovo, au cours duquel il s'est rendu à l'antenne locale du Tribunal. Il a aussi conduit des réunions interagences avec des responsables de la MINUK et d'autres fonctionnaires internationaux sur un vaste éventail de questions d'ordre opérationnel et administratif afin d'acquiescer une vision d'ensemble de la manière dont la communauté internationale gérait les affaires de crimes de guerre en rapport avec la stratégie d'achèvement du Tribunal. En décembre 2003, le Greffier s'est rendu à Sarajevo, où il a effectué une visite à la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine et a rencontré son président et le Procureur général. Le Greffier a également effectué une visite à la Cour cantonale de Sarajevo et a rencontré son président et un certain nombre de représentants de groupes de victimes. Il a aussi assisté à une conférence sur les accords de plaidoyer, qu'il a ouverte officiellement.

En ce qui concerne la situation financière du Tribunal, le Contrôleur a informé le Tribunal, le 2 mai 2004, qu'il y avait un écart important et croissant entre, d'une part, le budget approuvé et les autres montants affectés aux tribunaux et, d'autre part, le montant des contributions des États Membres effectivement recueilli. À la fin de 2003, les tribunaux connaissaient un déficit de trésorerie de plus de 70 millions de dollars. Compte tenu de l'accroissement du déficit pour les deux tribunaux, le Département de la gestion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a imposé un gel sur tous les recrutements et a demandé aux tribunaux d'examiner et de reporter toutes les

dépenses autres que le coût des postes en vue de réduire les dépenses relatives aux articles non essentiels. Ces mesures étaient encore en vigueur lorsque le présent rapport a été soumis.

Le pourcentage de postes vacants a considérablement augmenté à l'échelle du Tribunal, qu'il s'agisse des Chambres, du Bureau du Procureur ou du Greffe. À des fins de planification, le Tribunal évalue actuellement s'il peut continuer à conduire tous les procès prévus, compte tenu des incidences croissantes des mesures de gel, notamment en ce qui concerne les postes directement liés au processus judiciaire. La perpétuation des incertitudes financières pourrait sérieusement entraver l'application complète du calendrier fixé par le Conseil de sécurité.

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Le Comité créé par la résolution 918 (1994) a été chargé par le Conseil de sécurité de suivre l'application des dispositions des résolutions 918 (1994) et 1011 (1995) concernant l'embargo sur les armes institué contre le Rwanda.

En 2003, le Bureau du Comité se composait de son président Mikhail Wehbe (République arabe syrienne) et de deux vice-présidents, les représentants de la Guinée et de l'Espagne. Pour 2004, les membres ont élu Abdallah Baali (Algérie) Président, les deux Vice-Présidents étant les représentants du Bénin et de l'Espagne. Le 20 février 2004, le Comité a adopté son rapport annuel au Conseil de sécurité pour 2003 (S/2004/134).

Chapitre 8

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés

de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Au cours de la période considérée, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a axé ses activités sur la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité. À la fin de 2003 et au cours du premier semestre de 2004, le Tribunal a rendu 17 arrêts concernant 23 personnes. Un autre arrêt devrait être rendu sous peu. La Chambre d'appel a rendu deux arrêts et de nombreuses décisions interexécutives et autres ordonnances. Les procès de 19 accusés sont en cours.

La capacité judiciaire des chambres d'appel a été renforcée avec l'arrivée de juges *ad litem*, dont neuf peuvent désormais fonctionner à tout moment, avec une gamme élargie de compétences judiciaires. Des mesures supplémentaires ont été prises pour rationaliser le processus judiciaire, en particulier la mise en place d'un Comité des procès qui a pour objectif principal de veiller à ce que les affaires soient mises en état le temps voulu.

Par sa résolution 1503 (2003), le Conseil de sécurité a créé un bureau séparé de Procureur pour le Tribunal, et ensuite a nommé Hassan Bubacar Jallow. Celui-ci a réexaminé les affaires et déterminé celles dont le Tribunal devait être saisi et celles qui devaient être renvoyées devant des juridictions nationales. Des mesures concrètes sont prises à l'heure actuelle pour déterminer si certains systèmes nationaux, y compris celui du Rwanda, sont en mesure de se saisir des affaires et de les traiter conformément aux normes internationales.

Le Greffe continue à fournir un appui aux autres organes pour faciliter leurs travaux. La réforme du système d'aide judiciaire est en cours pour assurer un contrôle sur les honoraires de la défense qui sont parfois excessifs et ne sont pas toujours nécessaires. L'affectation au Greffe d'un conseiller pour les questions d'égalité entre les sexes a encouragé l'adoption de mesures stratégiques pour le suivi des opérations judiciaires du Tribunal afin de vérifier si les questions de sexospécificité sont bien prises en compte. Le Greffier a également signé des accords sur l'application des sentences avec la France, l'Italie et la

Suède. Des discussions sont en cours avec d'autres pays, dont le Rwanda, et d'autres accords concernant l'application des sentences devraient être signés d'ici à la fin de 2004.

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a été chargé par le Conseil de sécurité de suivre l'application des dispositions de la résolution 1171 (1998), concernant notamment un embargo sur les armes à l'encontre des forces non gouvernementales en Sierra Leone, ainsi que des restrictions aux voyages de membres de l'ancienne junta militaire et du Revolutionary United Front identifiés par le Comité. L'embargo frappant les importations de diamants bruts de la Sierra Leone sans certificat d'origine valable, institué par la résolution 1306 (2000) et prorogé par des résolutions ultérieures, a expiré le 5 juin 2003.

En 2003, le Bureau du Comité se composait de son président, Adolfo Aguilar Zinser (Mexique), qui a exercé ses fonctions du 1^{er} janvier au 20 novembre 2003, et de deux vice-présidents, les représentants du Cameroun et du Pakistan. Au cours de la partie de 2004 couverte par le présent rapport, Ronaldo Mota Sardenberg (Brésil) a exercé les fonctions de président et les représentants du Pakistan et de l'Algérie celles de vice-présidents.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu trois réunions officielles pour examiner diverses questions liées au régime des sanctions.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu une notification selon laquelle un État exportait des armes ou du matériel connexe à la Sierra Leone en application du paragraphe 4 de la résolution 1171 (1998), et le Conseil de sécurité en a été informé par la suite, conformément à cette disposition (voir S/2004/395). Au cours de la période à l'examen, le Comité n'a reçu aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager au titre du paragraphe 5 de la résolution 1132 (1997) et de la résolution 1171 (1998).

À sa 33^e séance, le 8 octobre 2003, le Comité a examiné deux communications émanant d'États qui lui

demandaient des informations supplémentaires au sujet de personnes dont le nom figurait sur la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager qui avait été établie par le Comité, afin de pouvoir mieux appliquer cette mesure. Le Comité a par la suite envoyé deux communications à la Mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, demandant des informations supplémentaires concernant les personnes dont le nom figure sur la liste.

À sa 34^e séance, le 11 décembre 2003, le Comité a examiné d'éventuelles mesures de suivi des violations présumées du régime des sanctions frappant les importations de diamants de la Sierra Leone décrites dans le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria en date du 25 octobre 2002 (S/2002/1115). Certains États n'avaient pas répondu aux lettres qui leur avaient été adressées par le Président du Comité en avril 2003 au sujet de ces violations présumées, et des discussions ont été tenues sur la question de savoir s'il convenait de poursuivre cette affaire, vu que le régime des sanctions était venu à expiration le 5 juin 2003. En l'absence de consensus sur la façon de procéder, il a été décidé que la question devrait être présentée clairement dans le rapport annuel du Comité. À la même séance, le Comité a également décidé de prier son président d'adresser une lettre au Gouvernement sierra-léonais pour lui demander ses vues sur l'adoption de critères révisés en vue de la mise à jour de la liste des personnes frappées d'une interdiction de voyager, ainsi que sur la nécessité de redéfinir la base juridique de cette interdiction.

À sa 35^e séance, le 24 février 2004, le Comité a discuté d'une lettre datée du 22 décembre 2003, adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de la Sierra Leone, au sujet de la liste des personnes frappées d'une interdiction de voyager, indiquant que le Gouvernement répondrait sous peu aux demandes d'information supplémentaires à ce sujet et donnerait ses vues sur l'interdiction de voyager en général. Le Comité n'a pas encore reçu de réponse. À la même séance, le projet de rapport annuel du Comité a été examiné, de même que la possibilité de réexaminer la base juridique des sanctions instituées par le Conseil de sécurité et des travaux du Comité, afin de mieux tenir compte de l'évolution de la situation en Sierra Leone et dans la sous-région. Le Comité a décidé de rayer les noms de Sam Bockarie et de Foday Sankoh de la liste.

Le 27 février 2004, le Comité a adopté son rapport annuel pour 2003 au Conseil de sécurité (S/2004/166).

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées*

Le Comité créé par la résolution 1267 (1999) a été chargé par le Conseil de sécurité de superviser de mise en œuvre des sanctions, consistant en un gel des avoirs, une interdiction de voyager et un embargo sur les armes à l'encontre des personnes et des entités appartenant ou associées à Al-Qaida et aux Taliban, prévues dans les résolutions 1267 (1999), 1363 (2001), 1373 (2001), 1452 (2002), 1455 (2003) et 1526 (2004). Dans sa résolution 1526 (2004) du 30 janvier 2004, le Conseil a continué à améliorer la mise en œuvre des sanctions en renforçant le mandat du Comité et en adoptant des dispositions supplémentaires à cet égard.

En 2003, le Bureau du Comité comprenait Heraldo Muñoz (Chili) à la présidence et les représentants de la Guinée et de l'Espagne à la vice-présidence. En 2004, l'Ambassadeur Muñoz est resté à la présidence et la vice-présidence a été assurée par les représentants de l'Espagne et de la Roumanie.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu trois réunions officielles et 20 réunions officieuses, ainsi que plusieurs réunions sur l'amélioration des directives du Comité pour la conduite de ses travaux.

Conformément au paragraphe 11 de la résolution 1455 (2003), le Président a effectué deux voyages, et s'est rendu en Afghanistan, en Allemagne, dans les Émirats arabes unis, en Indonésie et à Singapour du 10 au 23 octobre 2003, puis en Arabie saoudite, en

Italie, au Liechtenstein et au Pakistan, ainsi qu'auprès de l'Union européenne à Bruxelles, du 1^{er} au 8 décembre 2003. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 1526 (2004), il s'est également rendu en Algérie, en Espagne, au Sénégal et en Tunisie du 1^{er} au 8 mai 2004. À la suite de ces visites, le Président a pu communiquer des informations utiles sur la mise en œuvre des sanctions, tant au Comité qu'au Conseil de sécurité, dès son retour.

Le 2 décembre 2003, le Président du Comité a transmis le deuxième rapport du Groupe de suivi (S/2003/1070) créé par la résolution 1390 (2002) au Président du Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 13 de la résolution 1455 (2003). Le Groupe a conclu que de nouvelles mesures étaient nécessaires pour renforcer les sanctions et leur mise en œuvre et a présenté à cette fin des recommandations à l'examen du Conseil.

En application du paragraphe 14 de la résolution 1455 (2003), le Président du Comité a présenté sa deuxième évaluation orale en janvier 2004. Il a rendu compte de la mise en œuvre par les États Membres des mesures imposées au paragraphe 1 de la résolution 1455 (2003), sur la base des rapports présentés par les États et des informations recueillies par le Groupe de suivi et le Président du Comité au cours de leurs visites sur le terrain.

Au paragraphe 6 de la résolution 1526 (2004), le Conseil de sécurité a décidé de créer, pour une période de 18 mois, une équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, établie à New York, pour aider le Comité à s'acquitter de son mandat. Les responsabilités de cette équipe sont énoncées dans l'annexe à cette résolution.

Le paragraphe 11 de la résolution 1526 (2004) autorise le Comité à suivre la mise en œuvre des sanctions et offre la possibilité de discussions approfondies avec les États sur des questions pertinentes, en dehors du processus d'établissement de rapports, afin d'obtenir des précisions ou des informations, selon qu'il convient.

Lors de sa réunion d'information tenue à l'intention des États Membres le 18 février 2004, le Président a présenté des observations sur la résolution 1526 (2004) et clarifié les mesures obligatoires et non obligatoires qui y sont prévues. Il a en outre demandé aux États de présenter leurs rapports sur la mise en

* Au cours de la première partie de la période considérée, le Comité s'appelait « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) ». Le 2 septembre 2003, le Comité a décidé de modifier officiellement son nom et il s'appelle désormais « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées », afin de mieux clarifier son identité et son mandat.

œuvre des sanctions conformément au paragraphe 6 de la résolution 1455 (2003).

Comme le Conseil de sécurité l'en a prié dans sa résolution 1526 (2004), le Secrétaire général a nommé le 15 mars 2004 les huit membres de l'équipe de surveillance (voir S/2004/207 et S/2004/264). L'Équipe se compose d'experts de l'Australie, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour et de la Zambie.

Le 31 mars 2004, les membres de l'Équipe de surveillance et son coordonnateur, Richard Barrett, ont été présentés aux membres du Comité. Le Coordonnateur leur a donné l'assurance que l'Équipe agirait en étroite coopération avec le Comité, le Secrétariat, le Comité contre le terrorisme et les organisations internationales et régionales.

Le 25 mai 2004, le Président du Comité, conformément au paragraphe 12 de la résolution 1526 (2004), a pour la première fois rendu compte oralement au Conseil de sécurité des activités du Comité et de l'Équipe de surveillance, ainsi que de la mise en œuvre des sanctions par les États durant les précédents 120 jours.

Conformément au paragraphe 23 de la résolution 1526 (2004), le Président du Comité, dans une lettre datée du 27 avril 2004 (S/2004/349), a informé le Conseil de la situation en ce qui concerne les rapports établis par les États Membres en application de la résolution 1455 (2003), et fait un résumé analytique des motifs invoqués par les États n'ayant pas présenté de rapport.

Le 2 avril 2004, le Président du Comité a présenté le rapport annuel du Comité sur ses travaux en 2003 (S/2004/281).

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria a été chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des sanctions énoncées dans la résolution 1343 (2001), à savoir un embargo sur les armes; l'interdiction d'importer des

diamants bruts en provenance du Libéria; et la restriction des déplacements de hauts responsables du Gouvernement libérien et des forces armées libériennes et de leurs conjoints, tels que désignés par le Comité. Ces mesures ont été reconduites dernièrement par la résolution 1478 (2003), par laquelle le Conseil a également interdit l'importation de bois ronds et de bois d'œuvre provenant du Libéria, à compter du 7 juillet 2003.

Le 22 décembre 2003, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1521 (2003), a révisé la base juridique du régime des sanctions concernant le Libéria, levé les sanctions imposées par la résolution 1343 (2001) et dissout le Comité créé par cette résolution.

En 2003, le bureau du Comité comptait un Président, M. Munir Akram (Pakistan), la vice-présidence étant assurée par l'Angola et les Philippines.

Entre le 1^{er} août et le 22 décembre 2003, le Comité a tenu trois séances officielles et huit consultations officieuses.

Durant cette période, le Comité a reçu deux notifications de déplacements que des individus figurant sur la liste des personnes dont les déplacements font l'objet de restrictions ont effectués après avoir bénéficié d'une dérogation en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 7 de la résolution 1343 (2001). Il a en outre examiné trois demandes de dérogation aux restrictions susmentionnées présentées conformément à l'alinéa b) du paragraphe 7 de la même résolution, qui ont toutes été accordées. Le Comité a également reçu cinq demandes dans lesquelles il était prié de rayer des noms de la liste mentionnée plus haut. Il n'a reçu aucune demande de fourniture de matériel militaire non meurtrier en application de l'alinéa c) du paragraphe 5 de la résolution.

Le 19 août 2003, à sa 20^e séance, le Comité a poursuivi l'examen, commencé à sa séance officieuse du 7 août, du rapport du Groupe d'experts sur le Libéria concernant l'évaluation des répercussions humanitaires et socioéconomiques des sanctions (S/2003/779), établi en application de l'alinéa c) du paragraphe 25 de la résolution 1478 (2003).

Le 4 septembre 2003, le Comité a commencé, comme prévu, l'examen trimestriel de la liste des personnes visées par une interdiction de voyager.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation sur le terrain, plusieurs membres étaient d'avis qu'il valait mieux attendre avant de modifier la liste. D'autres étaient d'un avis contraire, et le processus de remaniement s'est achevé avec l'envoi de réponses aux personnes ayant demandé que leurs noms soient retirés de la liste, selon la procédure d'approbation tacite, pour informer les personnes concernées que leurs demandes ne pouvaient pas être approuvées dans l'immédiat, mais qu'elles seraient réexaminées en fonction de l'évolution de la situation au Libéria.

Durant ses consultations officieuses, tenues les 10 et 24 octobre ainsi que les 7, 11 et 20 novembre 2003, le Comité a examiné attentivement le rapport et les recommandations du Groupe d'experts sur le Libéria (S/2003/937), présentés en application du paragraphe 25 de la résolution 1478 (2003). Le 3 novembre 2003, à sa 21^e séance, il a également examiné le rapport du Groupe d'experts.

Le 2 décembre 2003, à sa 22^e séance, le Comité a examiné le projet de déclaration récapitulant les discussions du Comité consacrées au rapport et aux recommandations du Groupe d'experts que le Président du Comité lirait au Conseil de sécurité, le 4 décembre 2003, à l'occasion de l'examen des sanctions par le Conseil.

Le 23 février 2004, le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (voir chap. 14 ci-après) a adopté le rapport annuel final du Comité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2004/139 et Corr.1).

Chapitre 12

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Réaffirmant sa condamnation sans équivoque des attaques terroristes du 11 septembre 2001 perpétrées à New York et Washington, ainsi qu'en Pennsylvanie, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté la résolution 1373 (2001) le 28 septembre 2001. Dans la résolution, le Conseil demande à tous les États de coopérer dans toute une série de domaines, qu'il s'agisse de réprimer le financement du terrorisme, d'assurer l'alerte rapide, de coopérer lors des enquêtes criminelles ou

d'échanger des renseignements concernant des actes terroristes possibles, et de rendre compte des mesures prises aux fins d'application de la résolution.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité a créé un comité contre le terrorisme chargé de surveiller la mise en œuvre de la résolution, avec le concours d'experts en la matière.

Dans la Déclaration reproduite en annexe à sa résolution 1377 (2001) du 12 novembre 2001, le Conseil de sécurité a invité le Comité à examiner les moyens d'aider les États et, en particulier, à étudier avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales la possibilité de promouvoir les pratiques optimales dans les domaines sur lesquels portait la résolution 1373 (2001) et de faire appel aux programmes existants d'assistance en matière technique, financière, réglementaire, législative et autre.

Le 28 mai 2004, le Conseil de sécurité a élu M. Alexander V. Konuzin (Fédération de Russie) Président du Comité contre le terrorisme (en attendant l'arrivée du nouveau Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies) pour une période prenant fin le 31 décembre 2004. La vice-présidence du Comité est actuellement assurée par l'Algérie, l'Angola et le Brésil.

Pendant la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004, le Comité a tenu 35 séances officielles plénières et 36 séances de ses sous-comités (24 séances avec des experts et 12 séances avec les États Membres). Durant cette période, le Président a tenu quatre séances avec des États Membres concernés. Le Conseil de sécurité a tenu cinq débats publics, le 16 octobre 2003, et les 4 mars, 26 mars et 30 mars et le 19 juillet 2004, respectivement.

Le Comité est assisté par un certain nombre d'experts nommés par le Secrétariat avec l'assentiment du Comité, compte tenu des compétences requises et du principe de la répartition géographique équitable. En réponse aux notes verbales du Secrétariat datées des 23 octobre 2001 et 1^{er} octobre 2002, dans lesquelles le Président avait exprimé l'espoir que les États Membres seraient disposés à suggérer des candidats qualifiés capables d'offrir des conseils techniques au Comité, 173 noms d'experts, venant des 59 États suivants, ont été proposés : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus,

Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Liechtenstein, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Népal, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Soudan, Suisse, Tunisie et Venezuela.

Les experts en poste actuellement viennent des pays suivants : Afrique du Sud, Bahamas, Canada, Chili, Égypte, France et Jamaïque.

Au 31 juillet 2004, le Comité avait reçu 191 rapports initiaux d'États Membres et 6 autres rapports en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001). Tous ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du Comité <<http://www.un.org/Docs/sc/committees/1373/>>. Afin de faciliter l'établissement des rapports, le Président a publié des directives à ce sujet le 26 octobre 2001. Au 31 juillet 2004, le Comité avait approuvé 419 réponses du Président concernant 516 rapports et demandé un rapport complémentaire de chaque État. À la même date, 160 rapports complémentaires avaient été reçus d'États Membres ainsi que deux autres rapports. En réponse à 156 lettres adressées par le Comité à des États Membres en réponse à leurs rapports complémentaires, le Secrétariat avait reçu 116 autres rapports. En réponse à 71 lettres adressées par le Comité à des États Membres en réponse à leur troisième rapport, le Secrétariat avait reçu 41 autres rapports.

Comme il est indiqué dans son deuxième programme de travail (S/2002/67), le Comité a créé trois sous-comités, comprenant chacun cinq de ses membres et présidés par un des vice-présidents du Comité. Les membres de ces sous-comités et les experts sont chargés de procéder à un premier examen des différents rapports afin d'arrêter la réponse du Comité auxdits rapports. Les sous-comités intéressés invitent des représentants des États concernés à assister à une partie des débats consacrés aux rapports.

En réponse aux notes verbales du Secrétariat en date des 23 octobre 2001, 17 janvier 2002 et 2 août 2002, par lesquelles tous les États Membres, y compris les membres permanents et les membres non permanents du Conseil de sécurité, ont été priés de

fournir une liste de contacts désignés, le premier à la Mission permanente et le second dans un ministère ou un organe du Gouvernement, 179 États ont fourni les données requises. Au total, 29 organismes des Nations Unies et départements du Secrétariat de l'ONU et 47 organisations et organismes internationaux ou régionaux ont également répondu.

En réponse aux notes verbales des 27 novembre 2001 et 7 février 2002, dans lesquelles les États Membres et les organisations et organismes internationaux ou régionaux qui étaient en mesure de le faire ont été priés de fournir une aide dans les domaines législatif et administratif visés par la résolution 1373 (2001), 26 communications ont été reçues des 16 États suivants : Allemagne, Bahamas, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Portugal et Royaume-Uni; et des 10 organisations ou organismes ci-après : Secrétariat du Commonwealth, Commission européenne, Fonds monétaire international, Comité interaméricain contre la torture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation maritime internationale, Organisation internationale du Travail et Office contre la drogue et le crime (ONU). Les réponses envoyées ont été incorporées dans un répertoire que l'on peut consulter sur le site Web du Comité, où se trouvent d'autres renseignements utiles.

Le 7 octobre 2003, le Comité a convoqué à Washington une réunion spéciale à laquelle ont participé plus de 50 organisations internationales, régionales et sous-régionales et organismes, organes et départements des Nations Unies. Les 11 et 12 mars 2004, il a convoqué à Vienne une réunion spéciale à laquelle ont assisté 38 organisations internationales, régionales et sous-régionales et organismes, organes et départements des Nations Unies. À cette réunion, les participants sont convenus de rendre plus efficace leur action contre le terrorisme et d'améliorer encore leur coopération et leur coordination, notamment en réalisant, s'il y avait lieu, des programmes communs d'assistance technique et en organisant des missions de visite conjointes dans les États qui le souhaiteraient [Déclaration de Vienne (voir S/2004/276)].

À la suite d'un rapport du Président du Comité contre le terrorisme sur les problèmes rencontrés dans l'application de la résolution 1373 (2001) (S/2004/70),

le Comité a approuvé, le 19 février 2004, une proposition visant à revitaliser le Comité contre le terrorisme. Cette proposition a servi de fondement à la résolution 1535 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 26 mars 2004, par laquelle le Conseil a décidé que le Comité serait désormais secondé par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui travaillerait sous la direction générale du Comité pour une période initiale se terminant le 31 décembre 2007. Le 14 mai, le Secrétaire général a nommé M. Javier Rupérez (Espagne) Directeur exécutif de la Direction exécutive. M. Rupérez a pris ses fonctions le 29 juin 2004. Conformément aux dispositions de la résolution 1535 (2004), le Secrétaire général a transmis au Comité, le 29 juillet 2004, un plan d'organisation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Une fois approuvé par le Comité, le plan d'organisation sera soumis par le Président du Comité au Conseil de sécurité pour approbation.

Chapitre 13

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé par le Conseil de sécurité de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Les personnes et les entités visées par les sanctions financières sont les hauts responsables de l'ancien régime iraquien et les membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2004, le bureau du Comité comptait un président, M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie) et deux vice-présidents (Philippines et Pakistan).

Pendant la période considérée, le Comité a tenu une séance officielle, à laquelle il a décidé d'adresser aux États Membres une note verbale, envoyée le 23 février 2004, leur rappelant les obligations qui leur incombaient en vertu de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité.

Durant la période à l'examen, le Comité a mis à jour ses listes de personnes et d'entités à quatre

reprises, ajoutant les noms de 27 personnes et de 201 entités.

Chapitre 14

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application d'un régime de sanctions révisé imposé par la résolution. Le régime de sanctions prévoit un embargo sur les armes; l'interdiction d'importer du bois rond et du bois d'œuvre; l'interdiction d'importer des diamants bruts; et la restriction des déplacements de personnes, désignées par le Comité, qui constituent une menace pour le processus de paix ou violent l'embargo sur les armes. Par sa résolution 1521 (2003) du 22 décembre 2003, le Conseil a levé le précédent régime de sanctions concernant le Libéria imposé par les résolutions 1343 (2001) et 1478 (2003).

Pendant la période de 2004 visée par le présent rapport, le bureau du Comité était composé d'un président, M. Munir Akram (Pakistan), la vice-présidence étant assurée par l'Angola et les Philippines.

Durant la période considérée, le Comité a tenu trois séances officielles et plusieurs consultations officieuses.

Pendant la période à l'examen, le Comité a examiné quatre demandes de dérogation à l'interdiction de voyager présentées conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003), qui ont toutes été accordées. Le Comité a reçu 14 demandes dans lesquelles il était prié de rayer des noms de la liste des personnes dont les déplacements faisaient l'objet de restrictions.

Le Comité n'a encore reçu aucune demande portant sur la fourniture d'armes ou d'une assistance technique destinées uniquement à appuyer un programme international de formation et de réforme des forces armées et des forces de police libériennes ou à être utilisées dans le cadre d'un tel programme, en application de l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003), pas plus qu'il n'a reçu de demande portant sur la fourniture de matériel militaire

non meurtrier destiné uniquement à des fins humanitaires ou à des fins de protection, en application de l'alinéa f) du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003).

À sa 1^{re} séance, le 14 janvier 2004, le Comité a examiné plusieurs questions présentant un intérêt immédiat pour ses travaux, notamment la révision de la liste des personnes visées par une interdiction de voyager, ainsi que les procédures prévues pour tenir à jour la liste et pour demander une dérogation aux restrictions imposées à la liberté de voyager. Il a également examiné un projet de note verbale qu'il a par la suite envoyé aux États pour leur rappeler les nouvelles mesures, ainsi que l'importance qu'il attachait à la réception d'informations concernant les dispositions qu'ils avaient prises pour appliquer ces mesures, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 21 de la résolution 1521 (2003).

Durant ses consultations officielles tenues les 29 janvier, 23 février et 10 mars 2004, le Comité s'est penché sur la nouvelle liste des personnes visées par une interdiction de voyager devant être établie conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 et à l'alinéa d) du paragraphe 21 de la résolution 1521 (2003). Le 5 mars 2004, il a approuvé les procédures révisées prévues pour tenir à jour cette liste et pour demander une dérogation aux restrictions imposées à la liberté de voyager. Le 16 mars 2004, il a adopté la nouvelle liste, qui peut être consultée sur le site Web du Comité (<<http://www.un.org/Docs/sc/committees/Liberia3Template.htm>>).

Le 12 mars 2004, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1532 (2004), a décidé que tous les États devraient immédiatement geler les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques qui étaient en la possession ou sous le contrôle direct ou indirect de Charles Taylor, Jewell Howard Taylor et Charles Taylor, Jr. À l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution, le Conseil a demandé au Comité d'identifier les personnes et entités dont les avoirs seraient gelés. Durant ses consultations officielles du 10 mai 2004, le Comité a examiné divers aspects liés à l'établissement d'une liste de personnes dont les avoirs devraient être gelés et, le 14 juin 2004, il a adopté une telle liste, qui peut être consultée sur le site Web du Comité.

Pendant ses consultations officielles des 24 et 28 mai et du 4 juin 2004, le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria (S/2004/396

et Corr.1) présenté en application du paragraphe 22 de la résolution 1521 (2003). À sa 2^e séance, le 9 juin 2004, il a examiné le projet de déclaration de son président récapitulant les discussions du Comité portant sur le rapport et les recommandations du Groupe d'experts, déclaration que le Président du Comité lira au Conseil de sécurité, le 10 juin 2004, à l'occasion de l'examen des sanctions par le Conseil.

Le premier examen trimestriel de la liste des personnes visées par une interdiction de voyager, établie en application de la résolution 1521 (2003), a débuté le 29 juin 2004 et sera achevé à la 3^e séance du Comité, le 9 juillet 2004. À cette séance, le Comité a décidé d'ajouter à la liste les noms de deux personnes et d'y maintenir ceux de 12 personnes qui avaient demandé que leurs noms soient retirés.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo est chargé par le Conseil de sécurité de superviser et d'évaluer l'application des dispositions du paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003), qui prévoit l'imposition d'un embargo sur les armes visant tous les groupes armés et milices étrangers et congolais opérant dans le territoire du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri, et aux groupes qui ne sont pas parties à l'Accord global et inclusif, en République démocratique du Congo.

Pour 2004, le Conseil s'est entendu pour élire, le 8 avril 2004, M. Abdallah Baali (Algérie) comme Président, les deux vice-présidents étant fournis par le Bénin et les Philippines.

Depuis l'établissement du Comité, le 12 mars 2004, jusqu'à la fin de la période à l'examen, soit le 31 juillet 2004, le Comité a tenu une séance officielle et trois consultations officielles. À la séance officielle, le 5 mai 2004, il a entendu un exposé du Groupe d'experts, composé de quatre personnes créé par la résolution 1533 (2004) pour examiner d'éventuelles violations du régime de sanctions, dont le mandat prend fin le 28 juillet 2004. À la même séance, le Comité a décidé d'adresser une note verbale à tous les

États pour leur rappeler les dispositions pertinentes des résolutions 1493 (2003) et 1533 (2004), ainsi que l'obligation qu'ils avaient de présenter des rapports en application du paragraphe 9 de la résolution 1533 (2004). Le 14 mai 2004, il a décidé d'adresser une lettre supplémentaire aux États voisins de la République démocratique du Congo pour leur demander des informations plus précises sur les mesures qu'ils avaient prises afin de faire respecter l'embargo sur les armes. Au 31 juillet 2004, le Comité avait reçu 30 réponses.

Aux consultations officieuses tenues les 13, 20 et 22 juillet 2004, les membres du Comité ont examiné le rapport du Groupe d'experts (S/2004/551) et les recommandations qui y figuraient. Le 27 juillet 2004, le Président a résumé les débats au Conseil de sécurité lors de l'examen des sanctions par le Conseil.

Par sa résolution 1552 (2004), le Conseil de sécurité a prorogé l'embargo sur les armes concernant la République démocratique du Congo, imposé par la résolution 1493 (2003), pour une période prenant fin le 31 juillet 2005, et a rétabli le Groupe d'experts mentionné au paragraphe 10 de la résolution 1533 (2004), pour une nouvelle période prenant fin le 31 janvier 2005.

Entre le 12 mars et le 31 juillet 2004, le Comité a reçu une notification de dérogation à l'embargo sur les armes de la part d'un État Membre, en application du paragraphe 21 de la résolution 1493 (2003).

Chapitre 16 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le 28 avril 2004, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté à l'unanimité la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. La résolution a notamment pour objectif d'empêcher que des acteurs non étatiques ne se procurent des armes de destruction massive, leurs vecteurs ou des matériels connexes.

Par sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a décidé de créer, pour une période ne dépassant pas deux ans, un comité qui, en faisant appel, le cas échéant, à d'autres compétences, examinerait les rapports des États Membres concernant les mesures qu'ils auraient prises ou qu'ils envisageaient de prendre pour mettre en œuvre la résolution. Les premiers rapports des États Membres doivent être soumis au Comité dans un délai de six mois, soit d'ici au 28 octobre 2004.

Le 11 juin, le Conseil de sécurité a élu M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie) Président du Comité. Le Conseil a décidé que les Philippines assureraient la vice-présidence et il n'a pas exclu la possibilité d'accroître le nombre de vice-présidents à une date ultérieure.

Le Comité a tenu une séance officielle, le 14 juin 2004. Depuis, il s'active au niveau des experts afin d'établir les directives qui régiraient ses travaux.

Appendices

I **Liste des membres du Conseil de sécurité en 2003 et 2004**

2003	Allemagne	2004	Algérie
	Angola		Allemagne
	Bulgarie		Angola
	Cameroun		Bénin
	Chili		Brésil
	Chine		Chili
	Espagne		Chine
	États-Unis d'Amérique		Espagne
	Fédération de Russie		États-Unis d'Amérique
	France		Fédération de Russie
	Guinée		France
	Mexique		Pakistan
	Pakistan		Philippines
	République arabe syrienne		Roumanie
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

II

Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2002 au 31 juillet 2003.

Algérie^a

M. Abdallah Baali
M. Mourad Benmehidi
M. Mohamed Lamine Ben Cherif
M. Larbi Djacta
M. Mahieddine Djeffal
M. Saad Maandi
M. Larbi Katti
M. Ali Hafrad
M^{me} Nadjeh Baaziz

Allemagne

M. Joschka Fischer**
(Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères)
M^{me} Kerstin Müller***
(Ministre d'État aux affaires étrangères)
M. Gunter Pleuger
M. Hanns Heinrich Schumacher
M. Wolfgang Trautwein
M. Michael Freiherr von Ungern-Sternberg
M. Christian Walter Much
M. Heinrich Haupt
M. Michael Grau
M. Joachim Freiherr Marschall von Bieberstein

* Chef d'État ou de gouvernement, à la 5007^e séance, le 20 juillet 2004.

** Ministre des affaires étrangères, aux 4815^e, 4816^e (privée), 4833^e, 4873^e, 4886^e, 4898^e, 4903^e, 4928^e, 4970^e, 4993^e et 5007^e séances, les 27 août, 24 septembre, 24 novembre et 17 décembre 2003, 20, 26, janvier, 18 mars, 17 mai, 22 juin et 20 juillet 2004.

*** Vice-Ministre des affaires étrangères, aux 4852^e, 4933^e, 4951^e et 5007^e séances, les 29 octobre 2003, 25 mars, 23 avril et 20 juillet 2004.

M^{me} Monika Iwersen
M. Volker Pellet
M. Ulrich Seidenberger
M^{me} Bettina Cadenbach
M. Edgar A. Gansen
M. Dirk J. A. Rotenberg
M. Harald Braun
M^{me} Katja Wiesbrock
M^{me} Annette Priess
M. Georg Enzweiler
M. Martin Thümmel
M. Stefan Delfs

Angola

M. Ismael Abraão Gaspar Martins
M. Julio Helder de Moura Lucas
M. Tete Antonio

Bénin^a

M. Joël Wassi Adechi
M. Edouard Aho-Glele
M. Francis Zinsou
M^{me} Nicole Elisha
M^{me} Fernande Houngbedji
M. Eric Saizonou
M. Thomas Guèdègbé
M. Karimou Z. Alfa

Brésil^a

M. Ronaldo Mota Sardenberg
M. Henrique Valle
M. Paulo Roberto Campos Tarrisse da Fontoura
M. Martín García Moritán
M^{me} Irene Vida Gala
M. Marcelo Baumbach
M^{me} Gilda Motta Santos-Neves

M. Marcelo Marotta Viegas
M. João Marcelo Galvão de Queiroz
M. Elio de Almeida Cardoso
M. Luis Guilherme Nascentes da Silva

Bulgarie^b

M. Solomon Passy**
(Ministre des affaires étrangères)
M. Stefan Tafrov
M. Rayko Raytchev
M. Petko Draganov

Cameroun^b

M. Martin Belinga-Eboutou
M. Martin Chungong Ayafor
M. Iya Tidjani
M. Mathieu Blaise Banoum
M. Félix Mbayu
M^{me} Cathérine Mahouve
M. Léonard Bindzi
M. Jacques-Alfred Ndoumbè Eboulè
M. Ferdinand Ngoh Ngoh

Chili

M^{me} Soledad Alvear Valenzuela**
(Ministre des affaires étrangères)
M. Cristian Barros***
(Ministre adjoint des affaires étrangères)
M. Heraldo Muñoz
M. Cristián Maquieira
M. Jaime Acuña
M. Christian Rehren
M. Claudio Rojas
M. Armin Andereya
M. Pedro Ortúzar
M. Fernando Zalaquett
M^{me} Loreto Leyton

M. Ignacio Llanos
M. Rodrigo Donoso
M. Andrés Landerretche
M. Patricio Díaz
M. Osvaldo Alvarez
M^{me} Carla Serazzi
M. Marcos López
M. Wolfram Celedón
M. Pedro Bustos
M^{me} María Isabel Seguel
M^{me} María Ester Aliaga
Mme Claudia Heiss

Chine

M. Li Zhaoxing**
(Ministre des affaires étrangères)
M. Wang Guangya
M. Zhang Yishan
M. Cheng Jingye
M. Jiang Jiang
M. Li Junhua
M. Guan Jian
M. Wu Haitao
M. Li Song

Espagne

M^{me} Ana Palacio**
(Ministre des affaires étrangères)
M. Inocencio F. Arias
M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo
M^{me} Ana María Menéndez
M. Iñigo de Palacio España
M. Román Oyarzún
M. Juan Fernández Trigo
M. Pablo Sanz
M^{me} Ana Jiménez

M. Jorge Romeu Ramos
M. Alfonso Barnuevo Sebastián de Erice

M. Gonzalo Quintero Saravia

M. Javier Colomina Piriz

États-Unis d'Amérique

M. John D. Negroponte

M. John C. Danforth

M. James B. Cunningham

M. Stuart W. Holliday

M. Patrick Kennedy

M. Sichan Siv

M. Reed J. Fendrick

M. Gordon Olson

M. Josiah B. Rosenblatt

M. Charles N. Rostow

M. Peter H. Vrooman

M^{me} Carolyn L. Willson

Fédération de Russie

M. Igor S. Ivanov**
(Ministre des affaires étrangères)

M. Sergey V. Lavrov

M. Andrey I. Denisov

M. Gennadi M. Gatilov

M. Alexander V. Konuzin

M. Yuriy N. Isakov

M. Sergey N. Karev

M. Konstantin K. Dolgov

M. Dmitry A. Lobach

M. Vadim S. Smirnov

M. Evgeny A. Stanislavov

M. Victor L. Vasiliev

M. Pavel R. Knyazev

M. Vitaliy A. Leplinskiy

M. Andrey A. Nikiforov

M. Vladimir K. Safronkov

M. Ilya Y. Avdeev

M. Yuri M. Rudakov

M. Albert V. Sitnikov

France

M. Dominique Galouzeau de Villepin**
(Ministre des affaires étrangères)

M. Pierre-André Wiltzer***
(Ministre délégué à la coopération et à la francophonie)

M. Jean-Marc de La Sablière

M. Michel Duclos

M. Jean-Luc Florent

M^{me} Emmanuelle d'Achon

Guinée^b

M. François Lonsény Fall**
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)

M. Alpha Ibrahima Sow

M. Boubacar Diallo

M. Cheick Ahmed Tidiane Camara

M. Paul Goa Zoumanigui

M. Mamadouba Camara

M. Mohamed Chérif Diallo

M. Almamy Barbara Toure

Mexique^b

M. Luis Ernesto Derbez**
(Ministre des affaires étrangères)

M. Adolfo Aguilar Zinser

M. Enrique Berruga Filloy

M. Carlos Pujalte Piñeiro

M. Luis Alfonso De Alba

M^{me} Angélica Arce

M^{me} Andrea García Guerra

M. León Rodríguez

M. Ernesto Herrera

M^{me} Pilar Escobar
M. José Ramón Lorenzo
M^{me} Amparo Anguiano
M. Héctor Peralta
M. Carlos Valera
M^{me} Claudia Velasco
M. Alfonso Ascencio
M. Arturo Ponce
M. Diego Simancas
M^{me} Mariana Olivera

Pakistan

M. Khurshid M. Kasuri**
(Ministre des affaires étrangères)
M. Munir Akram
M. Masood Khalid
M. Aizaz Ahmad Chaudhry
M. Ishtiaq H. Andrabi
M. Sohail Mahmood
M. Asif Ali Khan Durrani
M. Mohammad Hassan
M. Tariq Salim Chaudhry
M. Asim Iftikhar Ahmad
M. Syed Haider Shah
M. Imran Ahmed Siddiqui

Philippines^a

M^{me} Delia Domingo Albert**
(Secrétaire aux affaires étrangères)
M. Lauro L. Baja, Jr.
M. Bayani S. Mercado
M. Leslie B. Gatan
M. Anacleto Rei A. Lacanilao III
M^{me} Maria Teresa L. Taguiang
M^{me} Maria Rosario Aguinaldo
M. Meynardo Montealegre

M. Patrick A. Chuasoto

M^{me} Marie Yvette L. Banzon

M. Elmer Cato

République arabe syrienne^b

M. Farouk Al-Shara^{**}

(Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères)

M. Mikhail Wehbe

M. Fayssal Mekdad

M. Milad Atieh

M. Ghassan Obeid

M. Hussam-edin A'ala

M. Bassam Sabagh

M^{me} Hanadi Kabour

M. Haydar Ali Ahmad

Roumanie^a

M. Adrian Nastase*

(Premier Ministre)

M. Mircea Geoana**

(Ministre des affaires étrangères)

M. Mihnea Motoc

M. Gheorghe Dumitru

M. Marius Ioan Dragolea

M. Ionut Suseanu

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Jack Straw, M. P.**

(Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth)

Sir Emyr Jones Parry, KCMG

M. Adam Thomson

M. Julian King

M. John Grainger

M. David Broucher

Notes

^a Pays dont le mandat a commencé le 1^{er} janvier 2004.

^b Pays dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2003.

III Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004 :

République arabe syrienne

M. Mikhail Wehbe 1^{er}-31 août 2003

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sir Emyr Jones Parry 1^{er}-30 septembre 2003^a

États-Unis d'Amérique

M. John D. Negroponte 1^{er}-31 octobre 2003

Angola

M. Ismael Abraão Gaspar Martins 1^{er}-30 novembre 2003

Bulgarie

M. Stefan Tafrov 1^{er}-31 décembre 2003^b

Chili

M. Heraldo Muñoz 1^{er}-31 janvier 2004^c

Chine

M. Wang Guangya 1^{er}-28 février 2004

France

M. Jean-Marc de La Sablière 1^{er}-31 mars 2004^d

Allemagne

M. Gunter Pleuger 1^{er}-30 avril 2004^e

Pakistan

M. Munir Akram 1^{er}-31 mai 2004^f

Philippines

M. Lauro L. Baja, Jr. 1^{er}-30 juin 2004^g

Roumanie

M. Mihnea Motoc 1^{er}-31 juillet 2004^h

^a M. Jack Straw, M. P., Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a présidé la 4833^e séance, le 24 septembre 2003.

^b M. Solomon Passy, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, a présidé la 4886^e séance, le 17 décembre 2003.

^c M^{me} Soledad Alvear Valenzuela, Ministre des affaires étrangères du Chili, a présidé les 4898^e et 4903^e séances, les 20 et 26 janvier 2004.

^d M. Pierre-André Wiltzer, Ministre délégué à la coopération et à la francophonie de la France, a présidé la 4933^e séance, le 25 mars 2004.

^e M^{me} Kerstin Müller, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Allemagne, a présidé la 4951^e séance, le 23 avril 2004.

^f M. Khurshid M. Kasuri, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, a présidé la 4970^e séance, le 17 mai 2004.

^g M^{me} Delia Domingo Albert, Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines, a présidé la 4993^e séance, le 22 juin 2004.

^h M. Adrian Nastase, Premier Ministre de la Roumanie, et M. Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, ont présidé la 5007^e séance, le 20 juillet 2004.

IV Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004

La situation au Libéria

S/2003/899	16 septembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/926	29 septembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/927	1 ^{er} octobre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/1071	5 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/40	16 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/531	2 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Côte d'Ivoire

S/2004/267	25 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/268	31 mars 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/384	12 mai 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

S/2003/1198	19 décembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1199	23 décembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/526	25 juin 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/527	30 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2003/879	12 septembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/512	24 juin 2004	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2003/821	14 août 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/983	7 octobre 2003	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1027	23 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/317	21 avril 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/573	16 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2003/830	22 août 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/831	22 août 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/993	13 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1030	22 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1108	14 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1110	18 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1109	20 novembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/1111	20 novembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/28	8 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/29	13 janvier 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/140	23 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/225	18 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/285	13 avril 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/461	7 juin 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/538	6 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/542	6 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/563	12 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/564	13 juillet 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Résolutions 1160 (1980), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2003/855	2 septembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
------------	------------------	--

**Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général
reçues entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004**

S/2003/931	2 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1141	1 ^{er} décembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/98	5 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/175	4 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/262	30 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/487	11 juin 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/500	15 juin 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/501	18 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2003/851	29 août 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/918	25 septembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/928	1 ^{er} octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1159	5 décembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/34	14 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/97	4 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/106	10 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/126	19 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/174	4 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/263	30 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/488	11 juin 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/588	20 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves
du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

S/2003/882	26 août 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/883	29 août 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/884	9 septembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1087	3 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1088	10 novembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/1089	12 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/53	20 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/288	5 avril 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/289	8 avril 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/290	12 avril 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/512	24 juin 2004	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

S/2003/951	6 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/421	19 mai 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation au Moyen-Orient

S/2004/30	9 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/31	14 janvier 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/68	19 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/69	26 janvier 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

S/2003/1022	10 octobre 2003	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2004/207	15 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/264	31 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/388	10 mai 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/389	12 mai 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/390	14 mai 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

S/2004/102	29 janvier 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/103	9 février 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/548	6 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/549	9 juillet 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Sierra Leone

S/2003/1142	28 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1143	3 décembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/182	26 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/183	10 mars 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Burundi

S/2003/920	29 mai 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité*
S/2003/921	29 septembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/1077	10 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/72	26 janvier 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/274	26 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/270	31 mars 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/275	1 ^{er} avril 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/433	24 mai 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/434	28 mai 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/583	16 juillet 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/584	21 juillet 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Guinée-Bissau

S/2003/1096	11 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1097	14 novembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/491	15 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

**Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

S/2003/1138	14 novembre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/1139	21 novembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

S/2004/503	17 juin 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/504	18 juin 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Afghanistan

S/2003/922	30 septembre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/930	1 ^{er} octobre 2003	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2003/970	7 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2003/986	13 octobre 2003	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/104	6 février 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/105	10 février 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2002-31 juillet 2003).

S/2004/222 17 mars 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/537 6 juillet 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation au Timor-Leste

S/2004/418 19 mai 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/419 21 mai 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2003/879 12 septembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/946 3 octobre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/291 2 avril 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/292 7 avril 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/293 8 avril 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/512 24 juin 2004 Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

S/2004/619 23 juillet 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/620 27 juillet 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation concernant le Sahara occidental

S/2003/796 5 août 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/797 8 août 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/492 11 juin 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Les femmes, la paix et la sécurité

S/2003/1055 31 octobre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Mission du Conseil de sécurité

S/2003/930 1^{er} octobre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/491 15 juin 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Somalie

S/2003/1051 22 octobre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1052 28 octobre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2003/1092 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1093 13 novembre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2003/1138 14 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1139 21 novembre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/73 22 janvier 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation dans la région des Grands Lacs

S/2003/1066 30 octobre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1067 4 novembre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/528 12 mars 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/529 30 juin 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation à Chypre

S/2003/1214 24 décembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1215 30 décembre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/197 9 mars 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/198 12 mars 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/493 15 juin 2004 Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

Région de l'Afrique centrale

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Armes légères

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La question concernant Haïti

S/2004/148 26 février 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/161 26 février 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/162 27 février 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/386 13 mai 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/439 27 mai 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/440 1^{er} juin 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/497 16 juin 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/565 12 juillet 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/566 13 juillet 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

S/2004/491 15 juin 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Décision de la Jamahiriya arabe libyenne d'abandonner ses programmes d'armes de destruction massive

S/2004/194 11 mars 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Afrique

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1138 14 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/1139 21 novembre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en République centrafricaine

S/2003/889 5 septembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2003/890 11 septembre 2003 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Communication concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

S/2003/1022 10 octobre 2003 Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

Communication concernant la réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

S/2003/1022 10 octobre 2003 Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

La situation concernant le Rwanda

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Communications concernant l'Angola

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Communication concernant le Tchad

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

S/2003/1077 10 novembre 2003 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2004/298 17 mars 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/299 15 avril 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

S/2004/331 23 avril 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/332 28 avril 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

**Communications concernant la nomination du Conseiller spécial du Secrétaire général
pour la prévention du génocide**

S/2004/567 12 juillet 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/568 13 juillet 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général